

DÉVELOPPER LES LIENS D'ATTACHEMENT ET LE CAPITAL SOCIAL DES ENFANTS ET DES JEUNES CONFIÉS À L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Une recherche-action pour répondre aux besoins
des enfants et des jeunes du Département de l'Ain



Rapport 2/3
Juin 2023

Laboratoire d'évaluation des politiques publiques
et des innovations (LEPPI)

Dr Aude Kerivel
Dr Anne Jacquelin
Chloé Michaud
Dr Lucile Ottolini

Ces éléments sont issus de la seconde phase de la recherche-action menée entre 2021 et 2024 par le LEPMI pour le Département de l'Ain, portant sur le développement des liens sociaux d'attachement et le capital social des enfants et des jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Équipe de recherche du Laboratoire d'évaluation des politiques publiques et des innovations (LEPMI) :

Dr Aude Kerivel, Dr Anne Jacquelin, Chloé Michaud et Dr Lucile Ottolini.

Responsable enfance famille du Département de l'Ain :

Thierry Clément et son équipe : Hélène Gibot, Florian Souliard, Sylvain Rorhurstr, Corinne Fourneron.

Élaboration des fiches actions et implication dans la recherche-action :

Mickaël Abboud, Laurence Balmet, Mélissa Aissaoui, Nelly Alouache, Samir Ameer, Simon Autin, Marie Aveline, Fatiha Benonier, Patricia Bernard, Stéphane Berry, Agnès Bevand, François Blanchon, Virginie Bonardot, Audrey Bouloy, Alexia Brandenburger, Fabienne Breniaux, Sébastien Briday, Delphine Briquet, Sirella Burtier, Régine Caillat, Leatitia Caron Level, Sésilina Caritey, Nathalie Cellier, Bernadette Chenavier, Fanny Chetcuti, Claire Cheuzeville, Mathieu Chikli, Farid Chinoune, Évelyne Clari, Sarah Collomb, Chloé Combret, Valérie Courtot, Marc Crouzier, Céline Daly-Guillermin, Marine Darengosse, Valérie Delaroque, Magali Delet, Angélique Delsinne, Audrey Dherbometz, Thibault Didier-Pichat, Delphine Di Lorenzo, Jocelyn Diochon, Thirsta Donnadiou, Anthony Dourlot, Elliott Drevet, Tiphonie Dufour, Ève Duraffourg, Fatima El Hassouni, Katia Etangsale, Fanny Facchinetti, Andréa Felice-Gonzalez, Elsa Fevre, Sandrine Findura, Laurence Fragiacomio, Christine Froment, Martine Furtin-Berland, Amélie Gandelot, Laurence Gardet, Pétra Genthon, Frédérique Giaime, Marianne Giret-Noyret, Jérôme Gras, Audrey Griénay, Camille Guiraud, Emilia Guelho, Farida Hamdi, Virginie Hoarau, Ilhem Idbouker, Sandrine Jacq, Claudine Jaillet, Alysée Jaillet, Mehdi Lahmar, Yannick Lambert, Élisabeth Leroux, Manon Le Toucq, Aline Léoni, Sarah Malin, Mélissa Manin, Audrey Maréchal, Audrey Maugein, Maud Mercier, Sonia Mileto, Karène Ohana, José Ordonez, Julie Pechalrieux, Catherine Perdrix, Angélique Phaychanpheng, Nathalie Platre, Natacha Ponceblanc, Fabrice Poncet, Virginie Poussier, Amandine Pralas, Véronique Rat, Emmanuelle Renault, Doris Razurel Démaret, Clément Revelut, Merouane Rezli, Charlène Rivière, Laetitia Rongier, Mélanie Ros-Francisca, Chloé Sibilain, Coralie Soustelle, Océane Thenon, Élodie Tissot, Guillaume Treffort, Mathieu Vaissière, Isabelle Vandamme, Murielle Vatoux, Rabia Verri, Radoun Vulic.

Et merci aux enfants et jeunes qui ont participé au Comité technique :

Abigaëlle, Alexia, Amélie, Gladys, Dylan, Mattéo, Tian et Tiphonie.

SOMMAIRE

1 L'enjeu des liens « denses et pluriels » et l'objectif de la recherche-action 4

1.1 37% des enfants/jeunes ont un sociogramme restreint et exclusif.....	5
1.2 31% des enfants/jeunes ont un sociogramme dense et pluriel.....	5
1.3 20% des enfants/jeunes ont un sociogramme dense et exclusif.....	6
1.4 12% des enfants/jeunes ont un sociogramme restreint et pluriel.....	7

2 Changer l'organisation pour mettre en œuvre les fiches-actions : avancées 9

2.1 Une démarche portée par le département.....	9
2.2 Mise en œuvre des fiches-actions dans les établissements et dans les familles d'accueil.....	9
2.3 Groupe budget et décision pour soutenir financièrement la démarche, l'accompagnement à l'acquisition de capital social.....	10
2.4 D'une note sur les transports à la constitution d'un groupe transport.....	11
2.5 Participation d'un groupe de jeunes à un comité technique.....	11

3 État des lieux et données statistiques sur les enfants et jeunes et leurs liens sociaux d'attachement et potentiel capital social 14

3.1 Rappel méthodologique.....	14
3.2 Les répondants sont représentatifs des enfants et jeunes confiés au Département.....	14
3.3 Liens sociaux d'attachement et isolement des enfants et jeunes confiés au département.....	20
3.4 Les types de liens d'attachement.....	26
3.5 Les enfants et jeunes en situation de handicap, des enfants et jeunes particulièrement isolés.....	31

4 Des fiches-actions pour mesurer les liens et pour agir en faveur de ceux-ci 37

4.1 Les parents, la fratrie et la famille élargie : la question du maintien du lien malgré la séparation au quotidien.....	39
4.2 Les liens avec les personnes du lieu d'accueil (professionnels et pairs) : la question de l'attachement au présent et au futur.....	48
4.3 Le besoin de multiplicité d'expériences pour augmenter le nombre de personnes sur qui compter, en dehors du lieu de placement.....	55

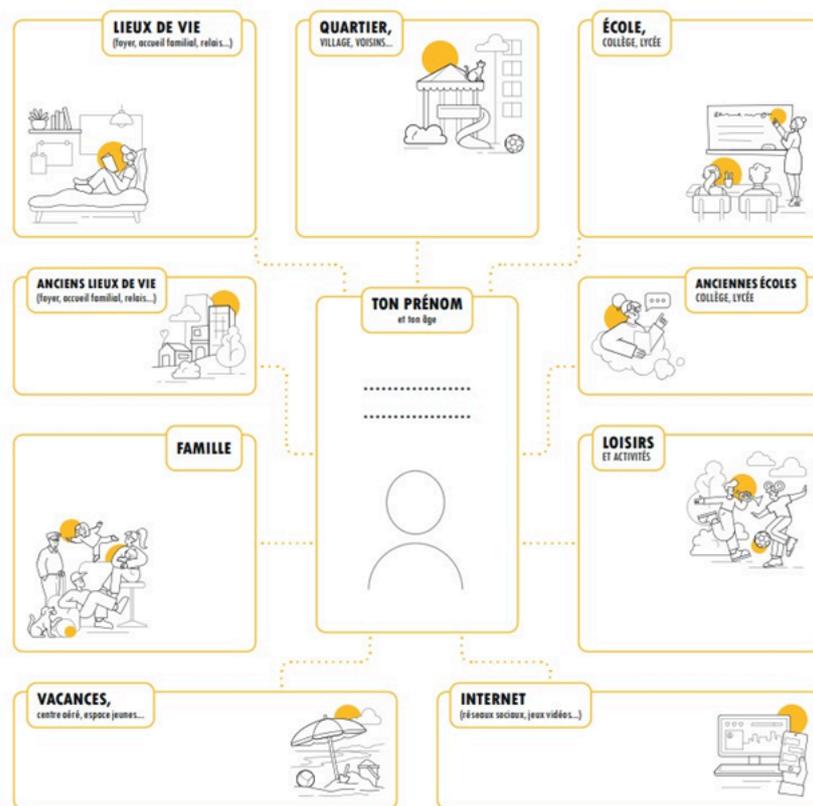
5 Nouvelles idées et perspectives 70

5.1 L'importance de l'accompagnement et de la médiation de l'adulte, et des supports de liens.....	70
5.2 Les enjeux pour la suite.....	71
5.3 Nouvelles fiches-actions.....	72

1 L'enjeu des liens « denses et pluriels » et l'objectif de la recherche-action

Lutter contre l'isolement des jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance, en faisant en sorte que chaque jeune puisse mobiliser un capital social acquis pendant l'enfance et l'adolescence, tel est l'objectif de cette recherche-action. L'ambition de la démarche est que tous les enfants et jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance aient la possibilité de développer et maintenir des liens d'attachement, dans différents groupes (familiaux, dans le lieu de placement, à l'école, dans le cadre des loisirs, du voisinage).

L'une des méthodes visant à atteindre cet objectif est la passation d'un sociogramme individuel, dans lequel, chaque année, il est posé aux enfants et jeunes la question suivante : « Peux-tu citer les personnes importantes pour toi, celles qui comptent pour toi ? ».



Cette méthode permet de visualiser rapidement l'entourage de l'enfant et du jeune : le nombre de personnes, où elles sont rencontrées (dans un lieu de protection de l'enfance, à l'école, dans le cadre de loisirs), mais aussi de savoir si les personnes sur qui les enfants et jeunes comptent sont des adultes, des pairs, des professionnels ou des personnes qui ne sont pas des professionnels. Il est également possible de savoir si des liens perdurent lorsque les enfants ne côtoient plus l'endroit où ont été rencontrées ces personnes (anciens lieux de placement, ancienne école, vacances). Le pari de la démarche est le suivant : si les enfants et jeunes ont de nombreuses personnes sur lesquelles ils peuvent compter, dans plusieurs groupes,

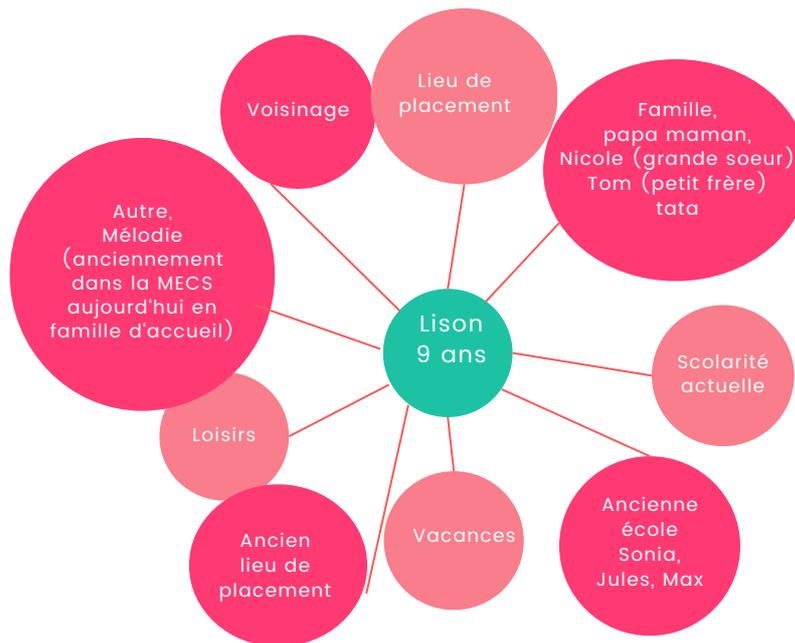
les potentielles ruptures, telles que la fin de prise en charge par la protection de l'enfance, ne seront pas synonymes d'isolement.

L'analyse des 166 questionnaires passés en 2022, complétée par les entretiens réalisés, a permis d'élaborer une typologie des types de liens à partir de la médiane¹ du nombre de personnes citées par les enfants et jeunes (11 personnes) -type restreint/dense- et de la médiane du nombre de groupes d'appartenance dans lesquels se situent les personnes citées (5 groupes) -type exclusif/pluriel-.

1.1 37% des enfants/jeunes ont un sociogramme restreint et exclusif

Lison, comme 37% des enfants et jeunes, a un entourage restreint et exclusif, avec moins de 11 personnes sur lesquelles compter, dans moins de cinq groupes d'appartenance.

Lison² a 9 ans et est en Mecs depuis deux ans, avec sa sœur et son frère. Il n'y a pas de droit d'hébergement, mais des rencontres médiatisées avec sa mère. Son père est en prison. Elle évoque des copains dans son ancienne école et une amie, rencontrée à la Mecs, maintenant en famille d'accueil, et qu'elle aimerait revoir, sans savoir comment faire.



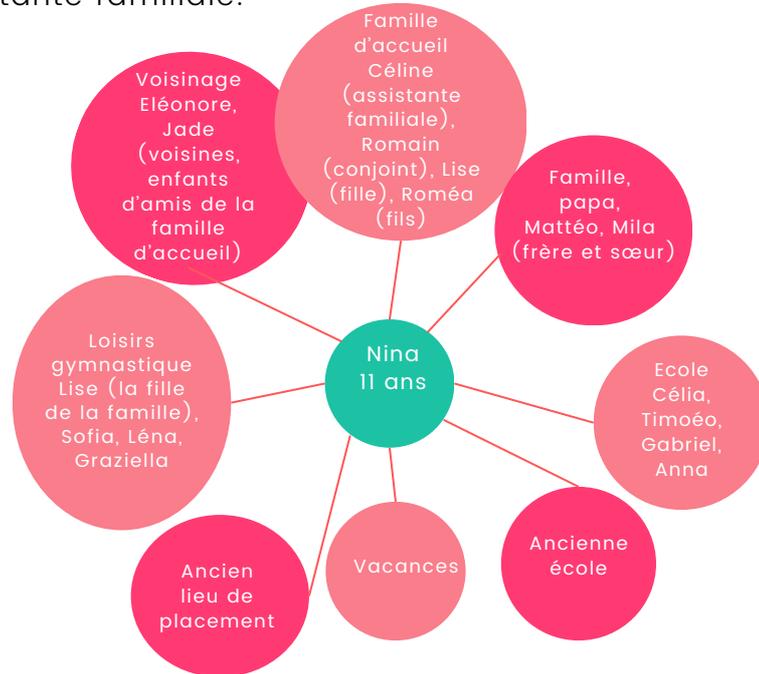
1.2 31% des enfants/jeunes ont un sociogramme dense et pluriel

Nina, comme 31% des enfants et jeunes, a un entourage dense et pluriel, avec plus de 10 personnes sur lesquelles compter, dans au moins cinq groupes d'appartenance.

¹ La médiane est le point milieu d'un jeu de données, de sorte que 50 % des unités ont une valeur inférieure ou égale à la médiane et 50 % des unités ont une valeur supérieure ou égale

² Les quatre cas présentés ci-après sont issus des enfants et jeunes rencontrés dans l'Ain. L'ensemble des prénoms a été modifié afin de garantir la confidentialité des personnes enquêtées.

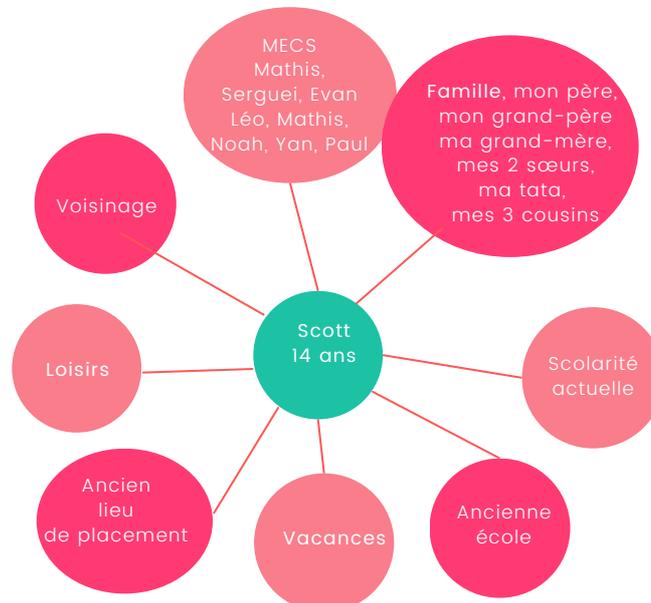
Nina, 11 ans, est en famille d'accueil depuis huit mois avec son frère et sa sœur. Ses visites chez son père sont suspendues et elle voit très peu sa mère. Grâce à sa famille d'accueil, elle s'est liée d'amitié avec des voisins de son âge. Elle vient de commencer la gymnastique, accompagnée de la fille de son assistante familiale.



1.3 20% des enfants/jeunes ont un sociogramme dense et exclusif

Scott, comme 20% des enfants et jeunes, a un entourage dense et exclusif, avec plus de 10 personnes sur lesquelles compter, dans moins de cinq groupes d'appartenance.

Scott a 14 ans et est placé en MeCS depuis l'âge de 3 ans. Il va une semaine sur deux chez sa grand-mère, ce qui lui permet de garder des liens avec sa famille élargie. Il a des visites médiatisées avec son père et ne voit plus sa mère. Il aimerait voir davantage ses sœurs, dans deux familles d'accueil. Il n'aime pas du tout l'école et a vécu des périodes de déscolarisation. Ses amis sont exclusivement au foyer.

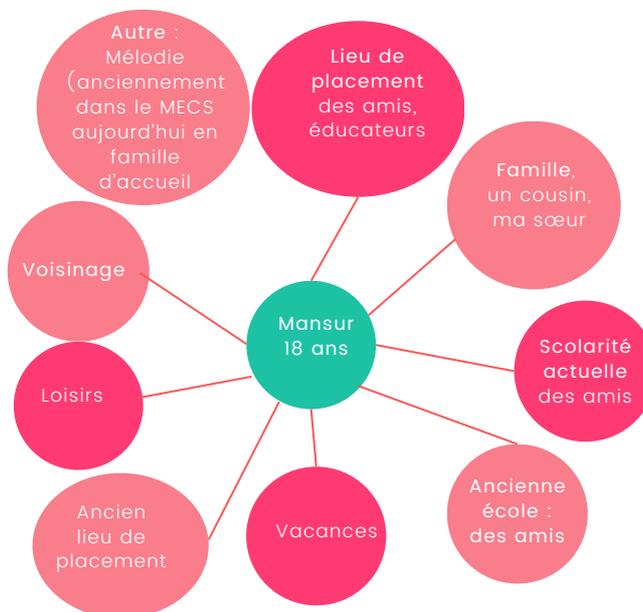


1.4 12% des enfants/jeunes ont un sociogramme restreint et pluriel

Mansur, comme 12% des enfants et jeunes, a un entourage restreint et pluriel, avec moins de 11 personnes sur lesquelles compter, dans au moins cinq groupes d'appartenance.

Mansur a 18 ans, il est arrivé il y a 6 mois au foyer. Avant le foyer, il était interne en ITEP et chez sa mère. Il n'a plus de nouvelles de celle-ci qui est repartie dans son pays d'origine. Malgré une séparation d'avec sa sœur, qui a passé une partie de sa vie en famille d'accueil, il est « en contact avec sa sœur, ainsi qu'avec un cousin qui habite près de la MECS ». Mansur, « s'entend bien avec sa classe, et a deux potes qui sont au lycée, mais sans plus ». Malgré ses 18 ans, il dit « respecter sans difficulté les interdictions d'inviter des potes après 18H, puisqu'il traîne plutôt avec des potes du foyer ».

En appartement en semi-autonomie, il expérimente la solitude. Après avoir déjà travaillé dans plusieurs entreprises, il se tourne vers les éducateurs pour l'aider à trouver un apprentissage, après avoir essuyé de nombreux refus.



Ces exemples permettent de visualiser rapidement les liens sociaux d'attachement, ou au contraire, l'absence de liens - et de potentiellement proposer aux enfants et jeunes des fiches-actions en conséquence. C'est le maintien de ces différents liens que visent de manière directe ou indirecte les 26 fiches-actions. Cette porte d'entrée a aussi pour ambition de mettre l'enfant, le jeune et ses liens sociaux au cœur de l'accompagnement.

Ce second rapport de recherche-action présente la deuxième phase de la démarche, à savoir la mise en œuvre des fiches-actions co-construites par les membres des groupes recherche-action lors de la première phase de la démarche en 2021-2022. Ce rapport présente également les résultats des questionnaires, qui permettent un premier diagnostic quantitatif, faisant suite au diagnostic qualitatif présenté dans le précédent rapport.

Ce rapport se décline en quatre grandes parties:

La première partie réalise un bilan des temps de rencontre, instances de travail et de l'avancée de ceux-ci pour la réalisation effective des fiches-actions. En effet, la mise en œuvre concrète des fiches implique nécessairement de répondre à un certain nombre de questions, de résoudre de nouveaux « problèmes ». Certains freins peuvent être levés à l'échelle des professionnels, des équipes, d'autres nécessitent l'implication de la hiérarchie, du département, ce sont ces avancées dont il sera question.

La seconde partie de ce rapport présente les résultats des questionnaires et permet de réaliser un état des lieux quantitatif des liens sociaux d'attachement des enfants et des jeunes, ainsi que des situations familiales et des parcours et situations de placement qui impactent les liens sociaux d'attachement.

La troisième partie du rapport revient sur l'ensemble des fiches-actions et présente quelques indicateurs issus des questionnaires, permettant de répondre aux questions suivantes : combien de jeunes bénéficient de chacune des fiches-actions aujourd'hui ? (questionnaire passé entre octobre et décembre 2022) Et quels sont les effets déjà visibles et mesurables de ces fiches-actions sur les liens sociaux des enfants et jeunes? Telles sont les questions que nous déclinons pour chaque fiche-action.

Enfin la quatrième et dernière partie présente les idées et perspectives à venir concernant la démarche de recherche-action.

2 Changer l'organisation pour mettre en œuvre les fiches-actions : avancées

La mise en œuvre des fiches-actions, co-construites par les professionnels, membres des groupes recherche-action, implique des évolutions, à l'échelle des professionnels, des équipes, des hiérarchies, des établissements et du département. Ce sont ces avancées en cours que nous présenterons ici.

2.1 Une démarche portée par le département

Pouvoir fêter son anniversaire et inviter des copains d'école, avoir une activité extrascolaire, se retrouver en fratrie autour d'une activité, organiser une fête du lieu d'établissement, accueillir les enfants nouvellement arrivés en personnalisant leur chambre, avec un doudou, une housse de couette (pour citer ces fiches-actions parmi d'autres) implique parfois un changement réglementaire, très souvent un budget alloué et toujours une organisation en conséquence. La mise en œuvre des fiches-actions ne peut donc se faire sans la mobilisation de l'ensemble des hiérarchies, des associations et du département. Ainsi, chaque établissement a pu se positionner sur des fiches-actions, en fonction des situations des enfants et des jeunes, un groupe budget a été constitué, et un travail sur les actes usuels est en cours de réalisation.

2.2 Mise en œuvre des fiches-actions dans les établissements et familles d'accueil

Pour la mise en place des fiches-actions, il a été demandé aux professionnels de réfléchir, seuls ou en équipe, aux fiches-actions qu'il serait le plus opportun d'expérimenter, selon les situations des enfants et jeunes accueillis et leurs possibilités (moyens, projets en cours...). Lors des groupes recherche-action, chaque professionnel a pu exprimer ses choix, en son nom, ou au nom de son équipe, de son groupe. Ainsi, la grande majorité des fiches-actions a pu être testée.

Comme l'année passée, les groupes recherche-action, se sont réunis sur trois journées en 2022-2023 (octobre 2022, décembre 2022 et mai 2023), de nouveaux membres ont rejoint les groupes.

Parallèlement, deux réunions ont eu lieu en avril à distance, sur un créneau de deux heures, afin de faire le point sur les réussites et freins dans la mise en œuvre des fiches actions, mais aussi pour intégrer de nouveaux professionnels à la démarche. Ainsi, les membres des groupes recherche-action, et des professionnels qui ne sont pas dans les groupes recherche-action ont pu échanger autour de la mise en œuvre concrète des fiches-actions. Ces temps d'échanges, permettent de relever des difficultés dans la mise en œuvre et aussi de trouver des solutions simples. Ces temps ont également permis de décortiquer des enjeux plus complexes, tels que le lien aux parents et la difficulté d'identifier le rôle des différents professionnels (éducatrices et éducateurs référents, éducatrices ou éducateurs du quotidien ou assistants familiaux).

L'enjeu de l'accompagnement des plus jeunes dans la construction de liens amicaux a également fait l'objet d'échanges et de débats constructifs.

Les professionnels ont pris conscience de l'importance des liens « entre parents » rencontrés à la sortie d'école, dans la construction des liens entre enfants. L'intégration des réseaux de parents (y compris des réseaux WhatsApp) et la possibilité de tisser des liens à la sortie d'école et durant des temps de rencontre hors temps scolaire et de créer des relations de confiance, y compris de déconstruire les préjugés concernant l'ASE, est le préalable indispensable à la construction de liens entre enfants.

La perception des relations dans une perspective de don/contre-don permet aux professionnels de prêter une attention particulière aux invitations (des parents et enfants, puis des enfants seuls), voire, d'initier celles-ci, lorsque cela est possible.

Dans ces différents temps de rencontre et durant les entretiens réalisés par les chercheurs dans les familles d'accueil et chez les assistantes familiales, des freins apparaissent de manière récurrente, il s'agit des questions :

- d'organisation et de disponibilité pour les transports ou les temps de mise en œuvre
- de la disponibilité et affectation effective des budgets
- de l'autorisation parentale, de celle du juge mais aussi de celle du service. Le temps d'alignement de ces trois interlocuteurs limite fortement la possibilité de mise en œuvre et peut être un facteur d'allongement du temps de mise en œuvre (en volume comme en durée).

➡ Afin de répondre aux besoins d'échange des professionnels des groupes recherche-action et à l'arrivée de nouveaux professionnels dans le département, le LEPLI organise des réunions en visio, chaque premier mardi du mois (jusqu'à septembre 2023, puis chaque premier jeudi du mois, à partir de septembre 2023)

2.3 Groupe budget et décision pour soutenir financièrement la démarche, l'accompagnement à l'acquisition de capital social

Suite au premier comité de pilotage, un budget a été attribué, sous forme d'enveloppe, à la démarche. Un groupe budget, composé de cadres du département, d'assistants familiaux et de chefs de service d'établissements, a pu réfléchir à :

- Un Budget élaboré par fiches-actions (pour certaines fiches-actions : activité extrascolaire, temps fratrie, temps famille, anniversaires, un coin à soi...)
- Un Protocole pour les assistants familiaux et les établissements (ligne budgétaire)
- La possibilité d'allouer un budget aux assistantes socio-éducatives spécialité enfance (souvent actrices principales des temps fratries)

Le budget sera transmis courant 2023 aux MECS et aux assistants familiaux.

2.4 D'une note sur les transports à la constitution d'un groupe transport

Depuis le démarrage de la démarche, la question des transports, et en particulier celle du temps que les assistantes et assistants familiaux, les éducatrices et éducateurs doivent dédier aux transports, est un frein à la mise en œuvre de plusieurs fiches-actions : temps fratrie, activités extrascolaires, anniversaires, invitations temps famille etc. Cet enjeu est évoqué très unanimement par l'ensemble des professionnels.

Face à la très grande hétérogénéité des pratiques : interdiction de la délégation du transport à des tiers, demande de documents à ces tiers pour permettre cette délégation (permis, assurance, casier judiciaire, etc.), une note a été rédigée par le département, autorisant la délégation de transport avec demande du permis et de l'assurance, à chaque fois qu'un enfant/jeune est amené à monter dans la voiture d'un tiers. Suite aux retours des professionnels soulignant la complexité de sa mise en œuvre (demander les documents à chaque fois qu'une même personne est amenée à réaliser un transport), la note va être retravaillée dans le cadre d'une réflexion plus large sur la question des transports qui englobe d'autres interrogations (appel à des services de taxis, paiement de l'essence des assistantes et assistants familiaux pour les déplacements dans la commune, ou selon un autre trajet que celui calculé...)

2.5 Participation d'un groupe de jeunes à un comité technique

En mai 2023, neuf jeunes âgés de 10 et 15 ans, accueillis en familles d'accueil et en Maison d'enfants à caractère social (MECS) ont pu participer à un comité de pilotage, parler de leurs expériences et donner leur point de vue sur les fiches-actions aux membres du comité technique.

Ils ont évoqué :

- L'importance de voir régulièrement leurs frères et sœurs tout au long de leur placement, particulièrement dès le début de celui-ci. Ils regrettent des séparations trop longues (parfois durant plusieurs années), entraînant le fait « de ne plus se connaître », « de ne plus se reconnaître ». Les difficultés relationnelles au sein de la fratrie, consécutives au placement, ont été évoquées comme une réalité pour la totalité des jeunes présents :

“Moi le placement ça a détruit ma famille, mes frères et sœurs je ne les connais plus”

- L'importance de voir régulièrement son éducatrice référente et de pouvoir la joindre lorsqu'ils en éprouvent le besoin. Plusieurs enfants ont évoqué un besoin d'échange soutenu à certains moments clés de leur placement, par exemple au moment de la levée de certaines mesures éducatives, au moment de révélations de violences commises ou autour des audiences (avant et après):

“C'est sûr que les éducatrices elles ont beaucoup d'enfants, mais elles ne nous voient pas, ne nous connaissent pas vraiment”

- La nécessité d'être informé lorsqu'un professionnel prend ou quitte un poste en contact direct avec l'enfant, ainsi que la possibilité de pouvoir maintenir des liens avec les anciens professionnels, de pouvoir retourner dans les établissements et la nécessité d'être invité à le faire.

“J’ai connu une TISF que j’aimais beaucoup, elle a arrêté du jour au lendemain. Ça touche, tu te dis est-ce que c’est de ma faute ?”

“ça m’a fait pareil avec mon éducatrice référente, c’est un peu un traumatisme, tu te dis toujours, au fond est-ce que c’est de ma faute ?”

- L’importance d’avoir des activités extrascolaires, et ce, même lorsque l’année scolaire a déjà démarré, au moment de l’arrivée sur un lieu de placement.

“Les activités extrascolaires ça me fait penser à l’émerveillement, la confiance en soi, mais aussi la méfiance lors des compétitions, mais aussi à la compassion en compétition”

- La complexité des démarches pour aller dormir chez des amis, surtout pour les enfants accueillis en établissement

“En famille d’accueil c’est plus facile d’aller chez les amis, parce que Monique elle a pu appeler tout le monde rapidement. En maison de l’enfance, je voulais aller chez une amie, il fallait que ça passe en réunion, il fallait être sage, le mériter. Souvent, le PPE il n’est pas fait, mais au PPE, je pense à le demander. Les familles d’accueil aussi elles ont plus de temps pour discuter avec nous mais aussi pour nous emmener, comme il y a moins d’enfants.”

“Souvent, si on n’est pas prévenu une semaine voire deux semaines avant, c’est pas possible en foyer de répondre à l’invitation. Mais deux semaines avant, les copains ils pensent pas à t’inviter.”

- L’importance de pouvoir aménager sa chambre avec des couleurs de son choix, pour se sentir bien, et même d’emmener des meubles et de la décoration d’un lieu de placement à un autre

“Moi j’avais beaucoup de choses dans le foyer que j’ai pu ramener dans ma famille d’accueil avec une lampe, un pouf, une bibliothèque, une fontaine, j’ai pu les emmener du foyer à la famille d’accueil.”

“Moi ma chambre, on pouvait mettre des posters, mais pas avec des punaises parce que ça laisse des marques. J’ai rien, j’ai pas mis de posters. Un lit, les draps ce sont ceux du foyer, le bureau pareil, une chambre. Il n’y a rien à moi dans cette chambre.”

- La nécessité d’être accompagné pour garder des liens avec des membres de sa famille élargie. Parce que « sans les parents pour le faire, c’est difficile lorsqu’on est un enfant de prendre des initiatives » par rapport aux adultes.

“

- Le besoin d'être invité à revoir ses anciens copains rencontrés lors du placement, mais aussi à l'extérieur du placement. L'importance d'avoir des occasions pour se retrouver. Parce que lorsqu'on est un enfant, ce n'est pas facile de prendre ce type d'initiatives.

-Mon ancien collègue, c'est à Bellegarde, j'y ai des copains. Mais depuis mon placement, je n'en ai revu aucun.

-Tu aimerais bien les revoir ?

-Ben oui, j'aimerais bien.

-Et tu en as déjà parlé avec tes éducateurs?

-Ben non, je sais pas si c'est possible.

- L'importance d'avoir une carte d'identité pour ne pas être en difficulté lors de voyages scolaires, ou lors de passages d'examens.

“L'année dernière, je n'ai pas pu partir en Espagne en voyage scolaire, parce que je n'avais pas ma carte d'identité. Je n'avais jamais pris l'avion, je n'étais jamais partie dans un autre pays. J'ai treize ans maintenant, et je l'ai reçue ! J'espère pouvoir partir ailleurs.”

- Cette journée de travail a permis de souligner que certains enfants ne sollicitent pas le développement de liens d'attachement. Pour eux, il semble particulièrement important que les équipes éducatives soient plus attentives et plus proactives dans l'entretien des liens qui précèdent le placement. Le risque d'isolement pour ces enfants semble particulièrement important et invisible, puisqu'eux-mêmes ne l'évoquent pas.

Les jeunes participants ont été satisfaits de cette journée. À son issue, ils ont exprimé le souhait de savoir comment leurs propositions allaient être mises en œuvre. Plusieurs fiches actions existantes pourront être améliorées grâce à leurs propositions, et de nouvelles fiches actions ont été identifiées.

La démarche de les consulter et de les informer semble importante à pérenniser.

Les professionnels participant ont été surpris de la qualité des propositions portées par les jeunes, par leur degré d'implication. Cela tend à montrer l'intérêt de poursuivre de tels échanges, voire de tendre vers une forme de participation des jeunes à leur propre vie sociale au sein de l'ASE.

3 État des lieux et données statistiques sur les enfants et jeunes et leurs liens sociaux d'attachement et potentiel capital social

3.1 Rappel méthodologique

Dans le cadre de la démarche de recherche-action, le questionnaire a pour ambition de réaliser un premier diagnostic quantitatif des situations des enfants et des jeunes confiés au département, à partir de leur expérience et du regard des professionnels qui les accompagnent au quotidien. Il s'agit également de recueillir des données, avant l'expérimentation des fiches-actions, qui seront comparées aux données recueillies un an après le démarrage de l'expérimentation des fiches-actions.

Le questionnaire comprend deux volets :

- Un volet à remplir par les enfants et les jeunes avec un sociogramme individuel, dont une partie est exclusivement à destination des jeunes à partir de 12 ans.
- Un volet à remplir par les professionnels qui accompagnent l'enfant ou le jeune au quotidien.

3.2 Les répondants sont représentatifs des enfants et jeunes confiés au Département

3.2.1 20% des enfants/jeunes confiés au département de l'Ain ont répondu à l'enquête

Entre novembre 2022 et janvier 2023, le volet professionnel du questionnaire a été rempli pour 215 enfants/jeunes, le volet enfants pour 195. Pour 145 enfants, les deux volets du questionnaire ont été remplis. 166 sociogrammes ont été complétés.¹ Notre population représente donc 20% des enfants et jeunes confiés au département, puisqu'en 2021, le département recense 928 enfants et jeunes.

Les enfants et jeunes enquêtés (215) sont pour 61% d'entre eux en famille d'accueil, 39% en établissement (MECS du département, MECS associative, foyer, pouponnière).

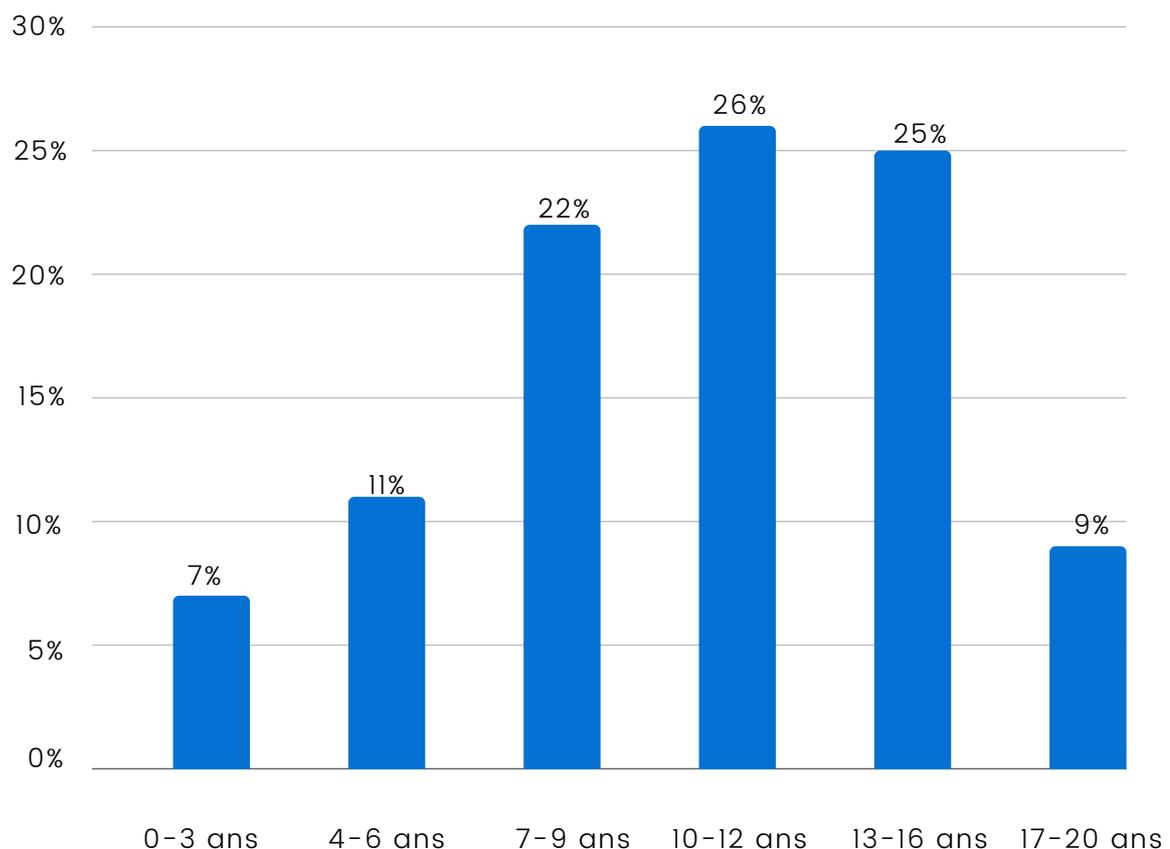
Cette répartition est tout à fait représentative de la situation de l'ensemble des enfants et des jeunes confiés au département, puisque 59% d'entre eux sont en famille d'accueil et 41% en établissement collectif.

¹ Selon les données présentées dans ce rapport, l'effectif total est de 215 enfants/jeunes (s'il s'agit de la partie remplie par le professionnel) graphique bleu, 195 s'il s'agit de la partie remplie par les enfants/jeunes, graphique jaune, 145 s'il s'agit des deux volets graphique vert, et 166 pour le sociogramme.

3.2.2 Qui sont les enfants/ jeunes enquêtés ?

Dans les deux questionnaires, environ autant de filles que de garçons ont répondu. Les enfants et jeunes de l'enquête ont entre 0 et 20 ans, et plus majoritairement entre 7 et 16 ans, soit une situation qui est globalement proche de la répartition dans le département et au niveau national.

Réponses au questionnaire par tranche d'âge

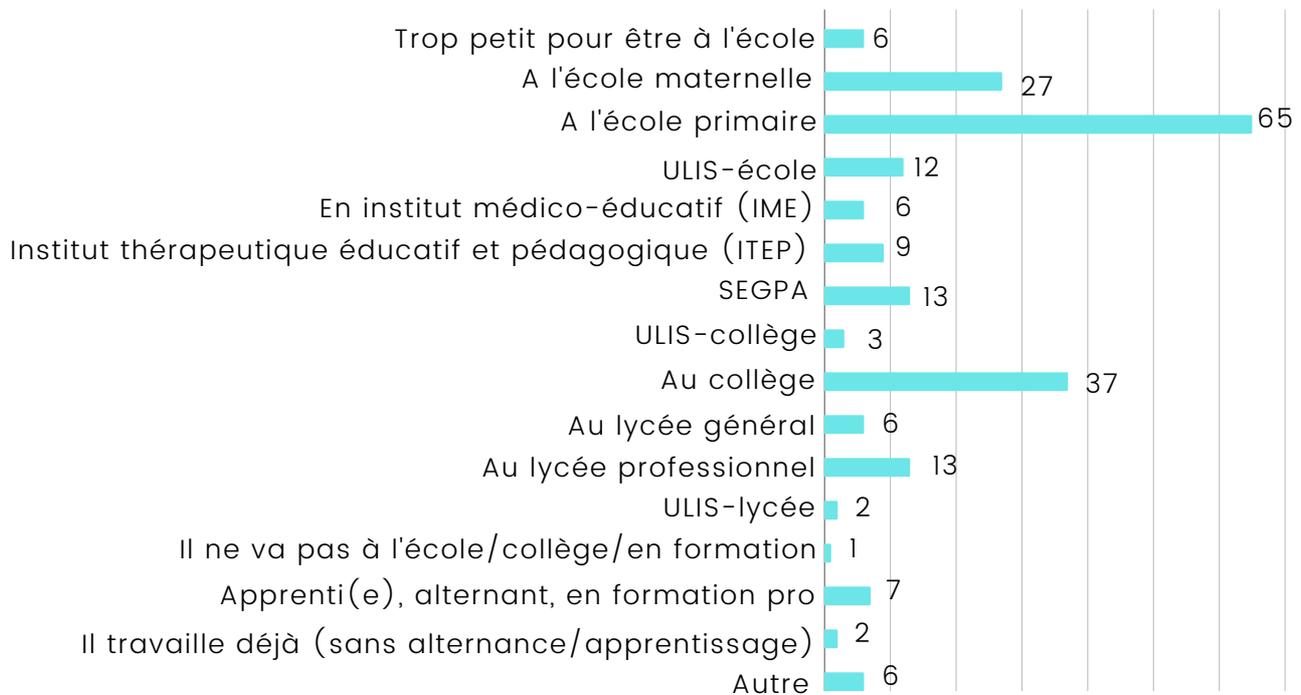


Lecture : 26% des réponses au questionnaire qui a été rempli par les professionnels concernent des jeunes de 10-12 ans. N=215.

Source : Questionnaire à destination des professionnels du département de l'Ain 2022, « Développer les liens d'attachement et le capital social des enfants et jeunes confiés à l'ASE », LEPPi.

Sur les 215 enquêtés, 65 enfants sont à l'école élémentaire, 37 au collège et 27 à l'école maternelle, 13 sont en SEGPA, 9 en ITEP et 6 en IME.

Profil des jeunes



Lecture : 37 jeunes de l'échantillon étaient au collège au moment de l'enquête. N=215.

Source : Questionnaire à destination des professionnels du département de l'Ain 2022, « Développer les liens d'attachement et le capital social des enfants et jeunes confiés à l'ASE », LEPMI.

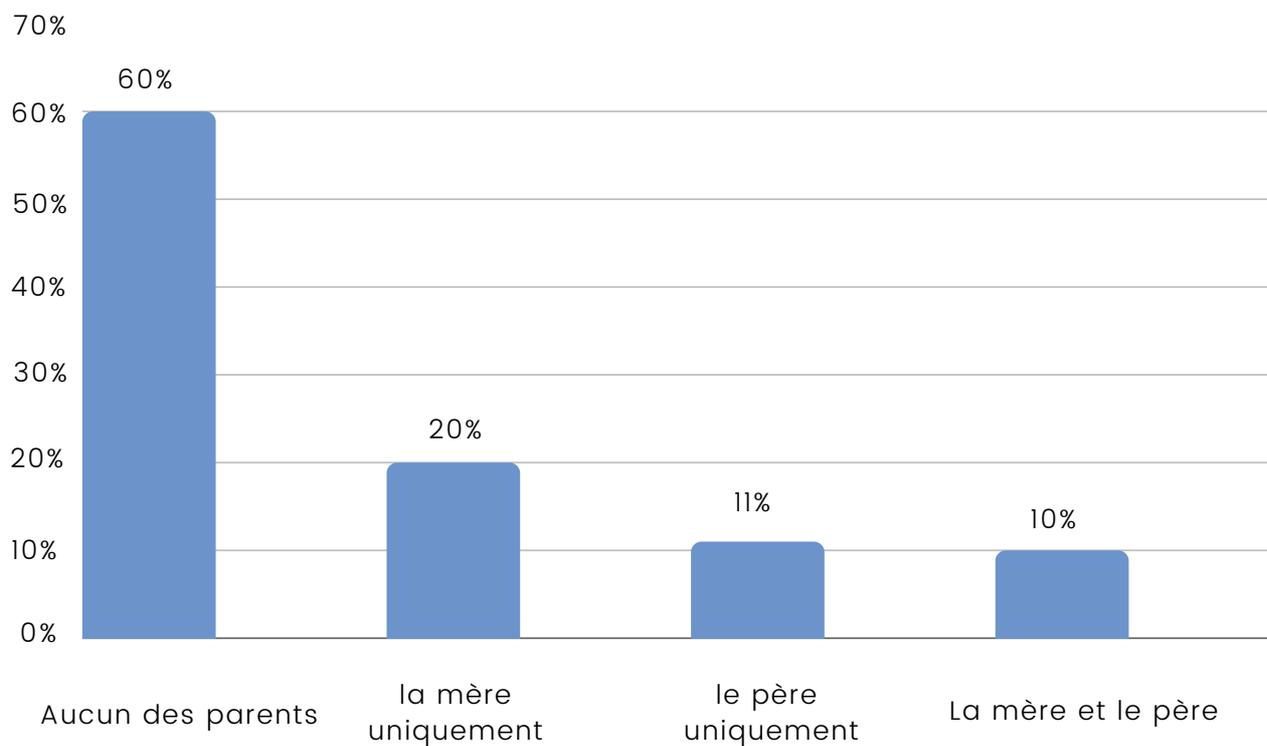
Parmi les enquêtés, 32% des enfants et jeunes ont une mesure MDPH (N=215). Si peu de données statistiques récentes sont disponibles à ce sujet, nous pouvons faire l'hypothèse que ce pourcentage est représentatif de la réalité des jeunes accueillis en protection de l'enfance.

Parmi ces 32% d'enfants et jeunes, les deux tiers sont des garçons.

3.2.3 Quels sont les droits des parents ?

Dans 47% des situations des enfants et des jeunes, aucun parent ou tiers n'a de droit d'hébergement, et dans 16% des situations, aucun parent ou tiers n'a de droit de visite en journée.

Les parents ont-ils des droits d'hébergement ?

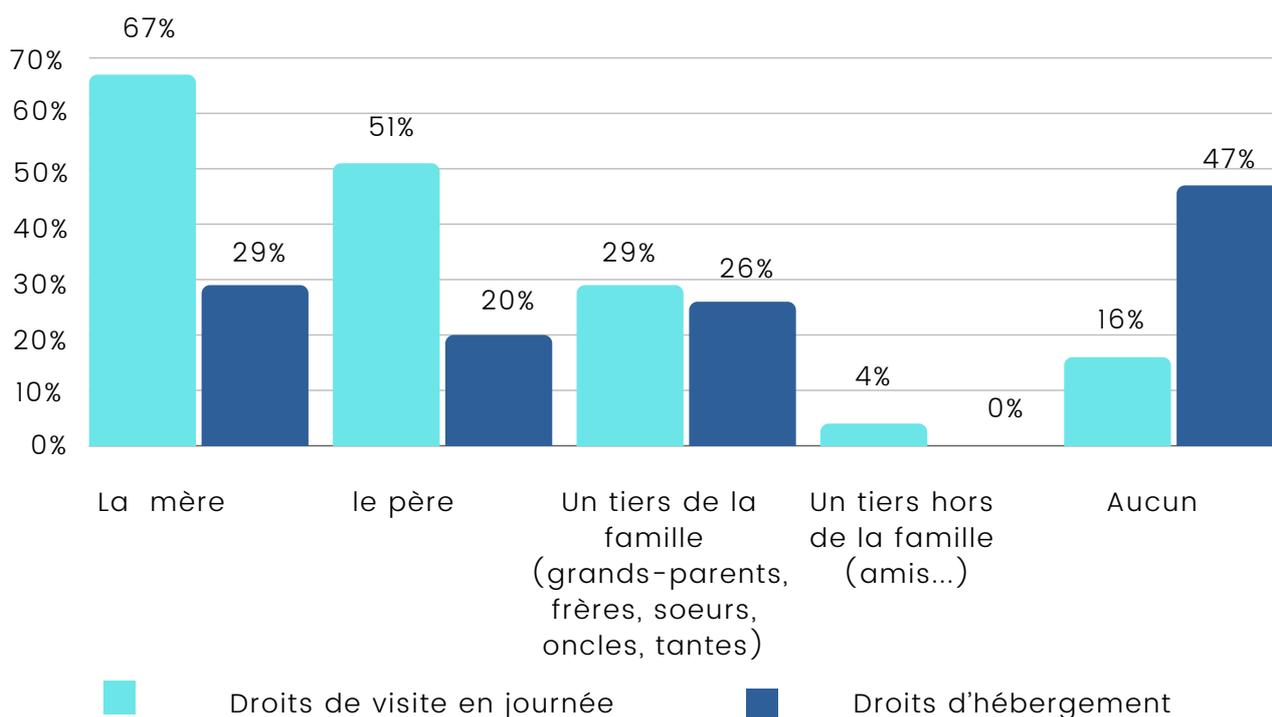


Lecture : Pour 60% des enfants/ jeunes, aucun des parents n'a de droit d'hébergement. N=215.

Source : Questionnaire à destination des professionnels du département de l'Ain 2022, « Développer les liens d'attachement et le capital social des enfants et jeunes confiés à l'ASE », LEPTI.

Dans la majorité des situations (67%) la mère a un droit de visite en journée, qui peut être mensuel ou hebdomadaire, médiatisé ou non, au domicile, dans l'établissement, dans un lieu tiers ou en extérieur.

Les parents ou des tiers ont-ils des DVH ?



Lecture : Pour 67% des enfants, la mère a un droit de visite en journée, et pour 29% un droit d'hébergement. N=215

Source : Questionnaire à destination des professionnels du département de l'Ain 2022, « Développer les liens d'attachement et le capital social des enfants et jeunes confiés à l'ASE », LEPLI.

Si la majorité des enfants et jeunes ont des contacts, à minima téléphoniques, avec leur mère, et/ou leur père, il est important de noter que 11% des jeunes n'ont plus de contact avec leur mère et que 17% des enfants/jeunes n'ont plus de contact avec leur père.

De plus, 10% des enfants et jeunes sont orphelins d'un parent : 3% sont orphelins de mère et 7% sont orphelins de père, des chiffres très élevés au regard des données pour la population nationale : en 2015 1,3% des 0-17 ans sont orphelins de père, et 0,5% orphelins de mère.¹ Cela représente au total 29 enfants qui ne sont plus en contact avec leur mère ou sont orphelins de mère, et 51 enfants qui ne sont plus en contact avec leur père ou sont orphelins de père.

3.2.4 Quels sont les parcours et les expériences de placement?

Depuis le moment où ils ont été confiés à l'ASE, 60% des enfants et des jeunes de l'enquête ont connu en majorité 2 à 4 lieux de placement, 37% ont connu un seul lieu de placement, et 3% ont connu cinq lieux de placement et plus. Par comparaison, l'enquête ELAP note qu'un jeune sur 5 de 17 ans a déjà connu au moins 4 lieux de placement.²

¹ Cécile Flammant, Population & Sociétés n° 580, INED, août 2020.

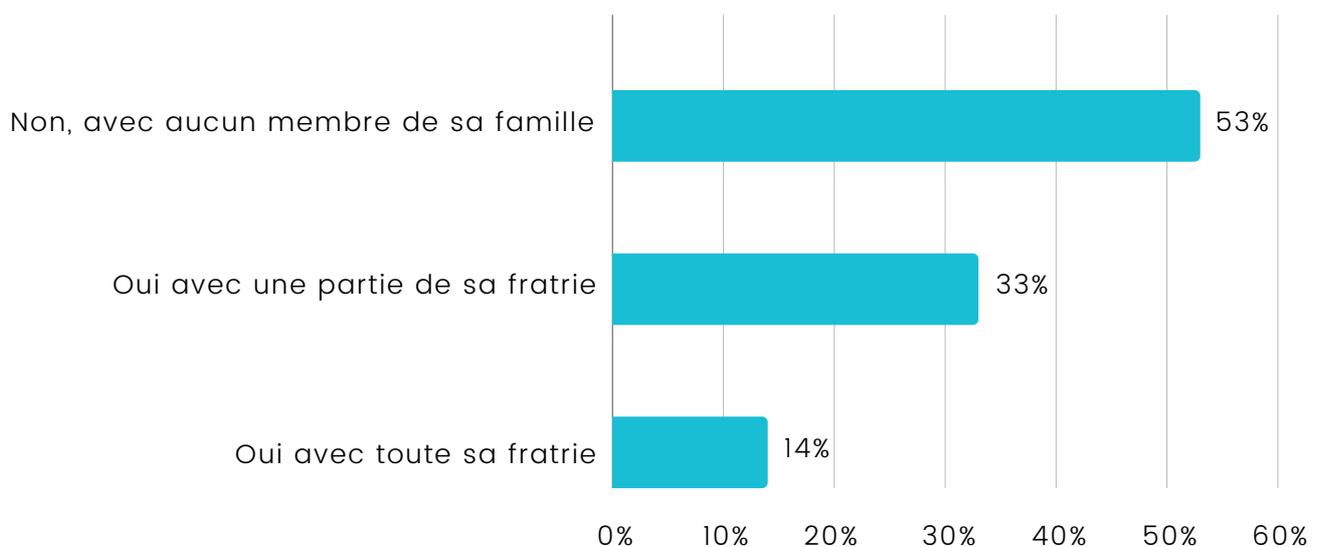
² Fréchon I., Breugnot P., Marquet L. , 7èmes Rencontres nationales des professionnels des MECS- Paris 30 et 31 mars 2012

Quelles que soient les raisons qui ont conduit à un changement de lieu de placement, cela entraîne nécessairement une rupture qui se cumule parfois avec un changement d'établissement scolaire, qui lui-même peut entraîner un risque de rupture de liens sociaux d'attachement plus important.

Alors que le parlement a voté le 11 janvier 2022 une loi visant à rassembler les frères et sœurs dans un même lieu d'accueil en cas de placement des enfants, certains départements ont pu faire remonter le manque de places permettant l'application de cette loi. En effet, l'enquête montre que dans le département, 53% des enfants et jeunes qui ont des frères et sœurs ne sont placés avec aucun des membres de leur fratrie.

Le manque de partage du quotidien joue nécessairement sur la continuité du lien fraternel, pourtant pourvoyeur de soutien et de ressources importantes.

L'enfant/le jeune est-il placé avec ses frères et sœurs ?



Lecture : 53% des enfants et jeunes ne sont pas confiés avec des membres de leur fratrie. N=191 : enfants confiés qui ont des frères et sœurs.

Source : Questionnaire à destination des professionnels du département de l'Ain 2022, « Développer les liens d'attachement et le capital social des enfants et jeunes confiés à l'ASE », LEPLI.

3.3 Liens sociaux d'attachement et isolement des enfants et jeunes confiés au département

3.3.1 Les liens sociaux d'attachement selon Serge Paugam

La théorie des liens sociaux de Serge Paugam (2008, 2015), qui fait le lien entre intégration et inégalités, est le cadre théorique principal de notre démarche. Nous avons cherché à repérer ces liens qui procurent « protection et reconnaissance » (Paugam, 2015, p. 7). La protection renvoie, selon Paugam, « à l'ensemble des supports » que l'individu peut mobiliser face aux aléas de la vie (ressources familiales, communautaires, professionnelles, sociales...) » ; la reconnaissance renvoie à l'interaction sociale qui « stimule l'individu en lui fournissant la preuve de son existence et de sa valorisation par le regard de l'autre ou des autres ».¹

Serge Paugam distingue quatre types de liens, que nous observons dans notre travail d'enquête :

- Les liens de filiation comme « les liens de l'individu avec les différents membres de sa famille, « qui ont une fonction socialisatrice et identitaire ». Pour ces enfants et ces jeunes, la séparation d'avec les parents, et plus largement la famille, n'entraîne pas toujours une rupture, mais nécessite que le lien soit entretenu.
- Les liens de participation élective sont les liens en dehors de la famille, quand l'enfant apprend à connaître des personnes dans le cadre de groupes divers et d'institutions (le voisinage, les bandes, les groupes d'amis, les institutions religieuses, sportives, culturelles, etc.). Dans le cas du placement, ce lien devient plus complexe parce qu'il est traditionnellement pris en charge par la famille et nécessite une organisation spécifique de l'institution.
- Le lien de participation organique est « l'apprentissage et l'exercice d'une fonction déterminée dans l'organisation du travail ». Cela commence à l'école et continue dans le cadre du travail. Pour les enfants et jeunes confiés à l'ASE, il s'agit d'être scolarisé, à plein temps ou non, et/ou de se sentir bien à l'école, de pouvoir entreprendre des études, trouver un emploi, etc.
- Le lien de citoyenneté, les droits civiques « qui protègent l'individu dans l'exercice de ses libertés fondamentales, les droits politiques qui lui assurent une participation à la vie publique, et les droits sociaux qui lui assurent une certaine protection face aux aléas de la vie ». Pour les enfants et jeunes confiés, il s'agit par exemple de l'application de la loi (placement ensemble de la fratrie) et du jugement ou de l'accès au soin.

¹ Paugam Serge (Sous la direction), L'intégration inégale Force, fragilité et rupture des liens sociaux, PUF, 2015, p. 7 à 14.

3.3.2 Risque d'isolement : quelques indicateurs

L'expérience du placement en tant que tel induit des situations entraînant un risque d'isolement particulièrement important pour cette population.

Parmi les indicateurs que nous pouvons retenir :

- Dans 47% des situations, les familles n'ont pas de droit d'hébergement (sans remise en cause, puisqu'il s'agit d'une décision pour protéger l'enfant/le jeune) mais qui conduit de fait à une rupture des liens de filiation.
- 53% des enfants et jeunes qui ont des frères et sœurs, ne sont placés avec aucun des membres de leur fratrie, ce qui fragilise considérablement les liens entre frères et sœurs.

Signe de ce potentiel isolement :

- 51% des enfants et jeunes n'ont passé aucune nuit hors de l'établissement l'an passé.
- 80% des enfants et jeunes n'ont jamais été invités à dormir chez une amie ou un ami l'an passé.

Ces quelques données nous permettent de nous rendre compte de la situation initiale des enfants et jeunes confiés.

3.3.3 Les éducateurs, les familles d'accueil, les anciens éducateurs ou familles d'accueil, et les familles de celles-ci : les personnes sur qui les enfants et jeunes comptent

En s'inspirant directement de l'expression de Serge Paugam « compter sur » pour désigner les liens d'attachement, nous avons demandé aux enfants et jeunes de citer les personnes sur lesquelles ils peuvent compter.¹ Nous avons également demandé aux professionnels de citer les personnes sur lesquelles ils pensent que l'enfant/le jeune peut compter (en dehors des adultes de l'établissement et des détenteurs de l'autorité parentale).

Très majoritairement, les enfants et jeunes citent les éducateurs (35%) et assistantes et assistants familiaux (39%) comme les personnes sur lesquelles ils peuvent compter. Notons que d'autres professionnels, comme le personnel médical (infirmière, psychologue), sont cités par 4% des enfants/jeunes.

¹ Aux enfants et jeunes, nous avons posé la question de manière très ouverte, sans exclure aucune population, afin que les enfants et jeunes ne soient pas mis en difficulté. En revanche, la question, telle qu'elle est posée aux professionnels, les invite à citer des personnes sur lesquelles peuvent compter l'enfant/le jeune en dehors des éducateurs et assistant familiaux.

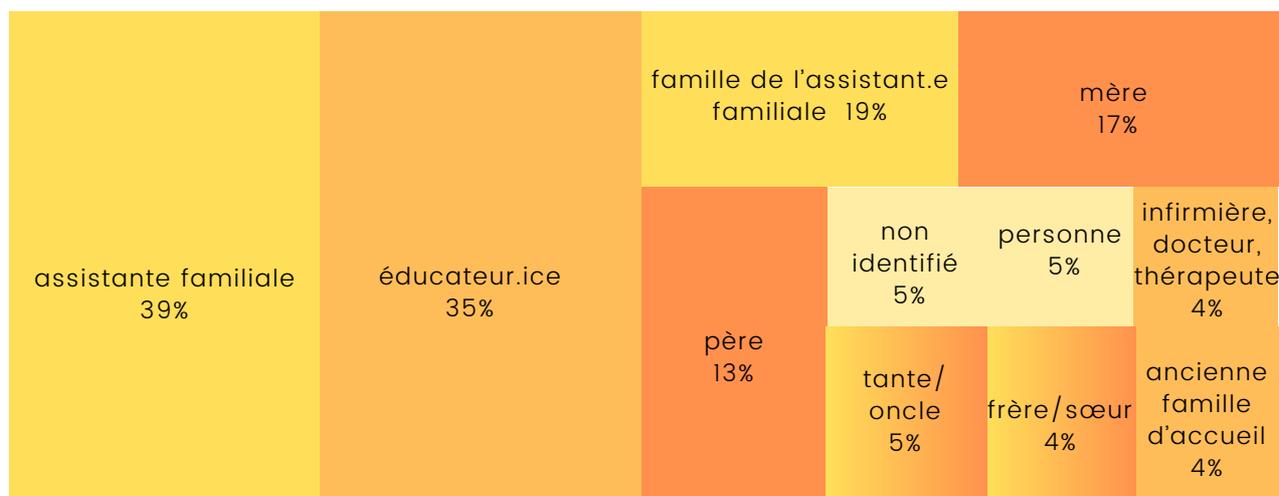
Si l'on regarde les réponses des enfants et jeunes selon le lieu d'accueil, 66% des enfants en famille d'accueil citent la famille d'accueil parmi les adultes sur lesquels ils peuvent compter, et 25% citent un membre de la famille de l'assistant ou de l'assistante familiale. Les enfants et jeunes en établissement citent à 74% une éducatrice ou un éducateur. Les enfants/jeunes en établissement citent davantage les parents comme personnes sur qui ils peuvent compter (24% leur mère et 22% leur père), que les enfants/jeunes en famille d'accueil, qui citent leur mère pour 10% d'entre eux, et leur père pour 6% d'entre eux.

La troisième catégorie de personnes citées par 19% des enfants et des jeunes concerne les familles des assistants et assistantes familiaux, qui comprennent les conjoints et conjointes, mais aussi les enfants ou les parents. Pour 4% des enfants et jeunes, un lien s'est maintenu avec une ancienne famille d'accueil qu'ils citent comme personnes sur lesquelles ils peuvent compter.

Au total, 17% des enfants et jeunes citent leur mère et 13% citent leur père, tandis que 5% citent des oncles et tantes, et 4% des frères et sœurs. 5% des jeunes disent ne pouvoir compter sur personne.

Un nombre important d'enfants citent uniquement des professionnels dans les adultes sur lesquels ils disent pouvoir compter. Ces professionnels sont : assistantes et assistants familiaux, RAVS, éducateur et éducatrice, DT, famille relais, membre de la famille de l'assistante ou de l'assistant familial, chef de service, médecin, infirmière, maîtresse de maison, psychologue, TISF, thérapeute animal. Au total, 50% des enfants/jeunes citent uniquement des professionnels comme adultes sur lesquels ils peuvent compter. En grande majorité – pour 68% d'entre eux – aucun des parents n'a de droit d'hébergement.

Quels sont les adultes sur lesquels tu peux compter? personnes les plus citées par les jeunes



Lecture : 39% des enfants citent l'assistante ou l'assistant familial et 35% un éducateur ou une éducatrice dans les adultes sur lesquels ils peuvent compter. N=195.

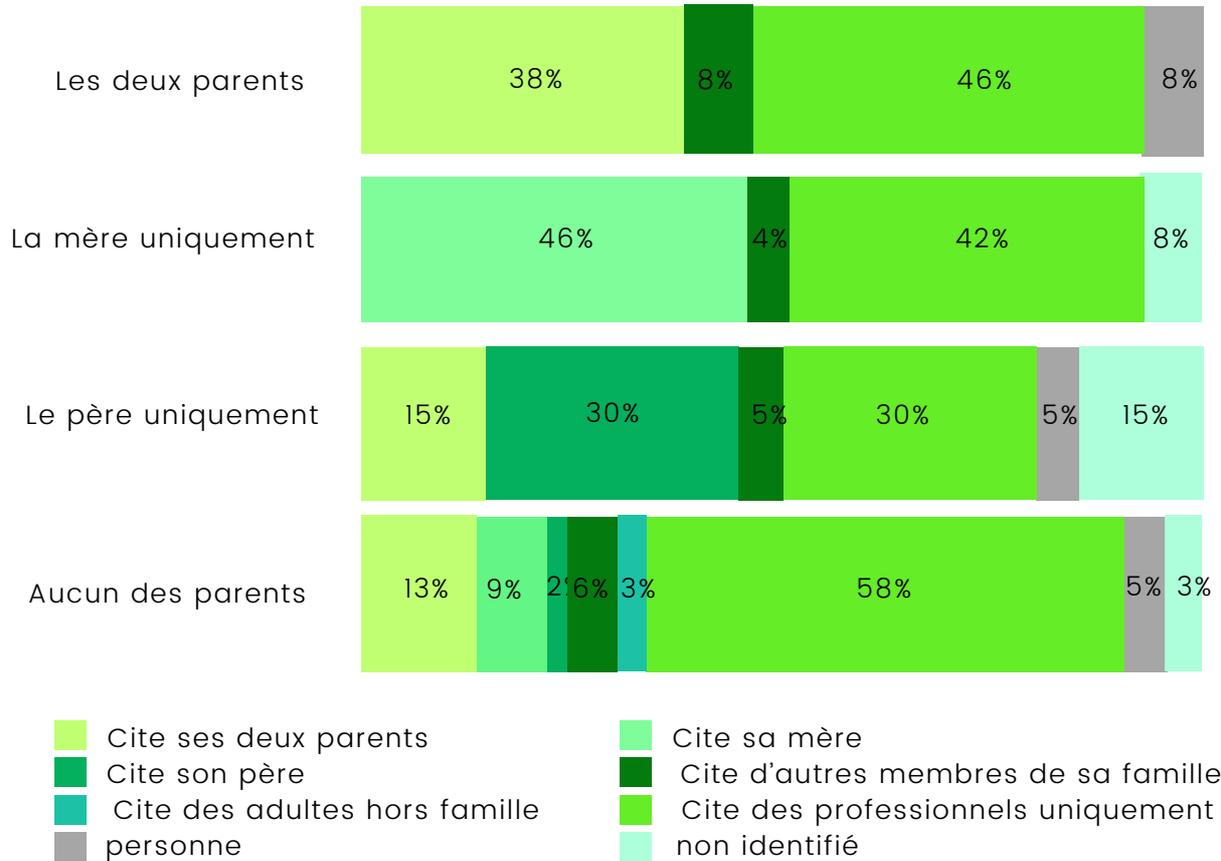
Source : Questionnaire à destination des enfants et jeunes confiés à l'ASE du département de l'Ain 2022, « Développer les liens d'attachement et le capital social des enfants et jeunes confiés à l'ASE », LEPMI.

Le fait que les enfants qui ne citent que des professionnels dans les personnes sur lesquelles ils peuvent compter, soient souvent ceux pour qui les parents n'ont pas de droit d'hébergement, est encore plus frappant lorsqu'on compare par type de droit d'hébergement (graphique ci-dessous). Ainsi, lorsqu'aucun des parents n'a de droit d'hébergement, 58% des enfants et jeunes ne citent que des professionnels dans les adultes sur lesquels ils peuvent compter. Ce chiffre est de 30% pour les enfants/jeunes pour qui le père uniquement a un droit d'hébergement, de 42% quand c'est uniquement la mère, et de 46% lorsque les deux parents ont un droit d'hébergement.

Seuls 6% citent des membres de leur famille qui ne sont pas leurs parents (oncles/tantes, frères/sœurs plus âgés), et 2% des adultes qui ne sont pas de leur famille (parents d'amis, parrain/ marraine, amis).

Droits d'hébergement :

Quels sont les adultes sur lesquels les enfants/jeunes peuvent compter selon les droits d'hébergement ?



Lecture : Lorsque les deux parents ont des droits d'hébergement, les enfants/ jeunes citent à 38% leurs deux parents comme adultes sur lesquels ils peuvent compter, à 8% d'autres membres de leur famille, et 46% citent uniquement des professionnels. N=145.

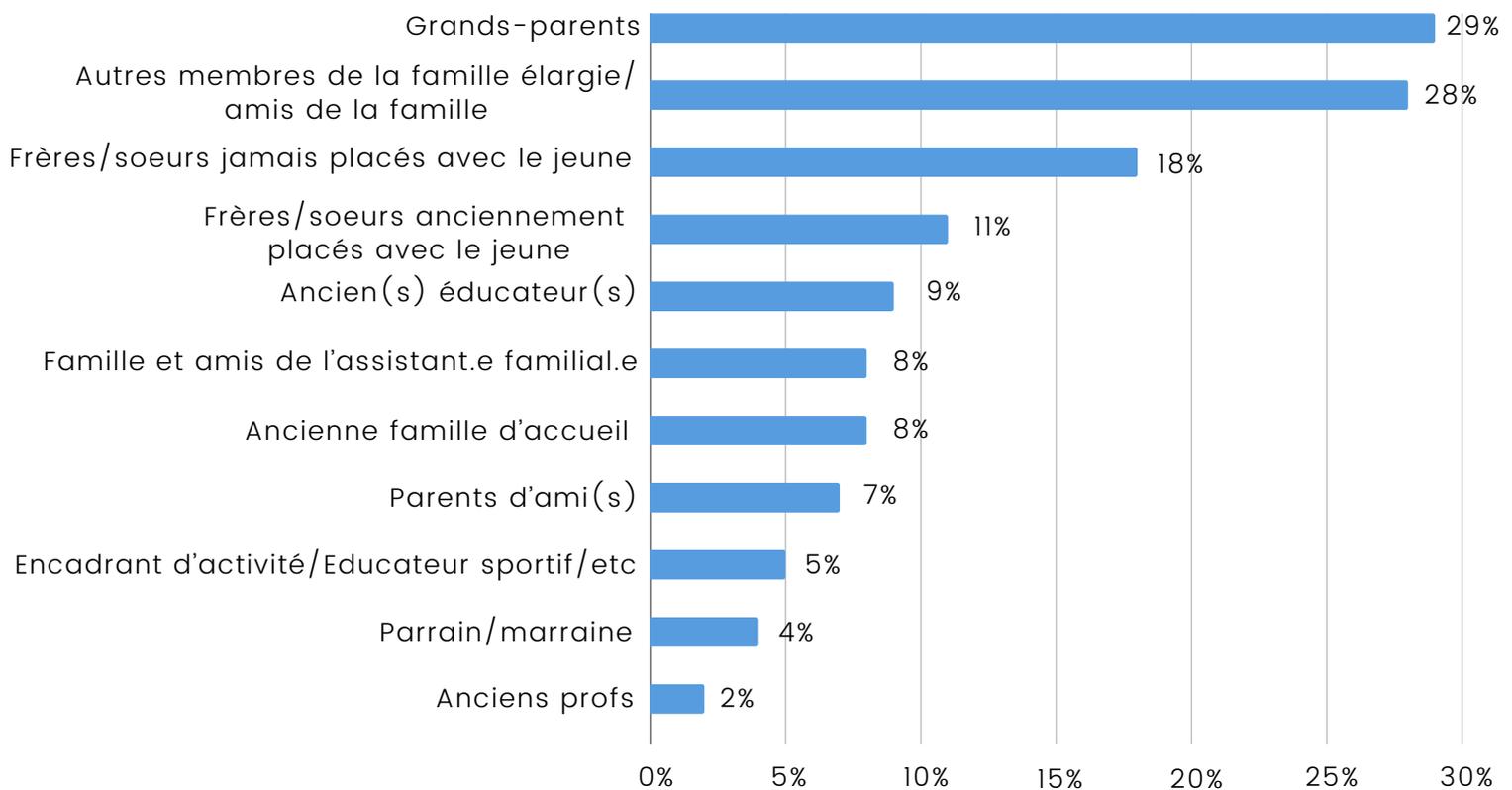
Source : Questionnaire à destination des jeunes confiés à l'ASE et des professionnels de l'ASE du département de l'Ain 2022, « Développer les liens d'attachement et le capital social des enfants et jeunes confiés à l'ASE », LEPLI.

Lorsque l'on demande aux professionnels les personnes sur lesquelles enfants et jeunes peuvent compter (en dehors des professionnels eux-mêmes et des parents des enfants et jeunes), les professionnels indiquent, pour environ un tiers des enfants (29%), que ceux-ci peuvent compter sur leurs grands-parents. Il est intéressant de noter que les grands-parents sont très peu cités par les enfants et jeunes (moins de 3%).

Puis les professionnels évoquent d'autres membres de la famille élargie dans 28% des cas, puis les frères et sœurs (anciennement placés avec le jeune), dans 18% des cas.

Les professionnels citent, dans 17% des cas, d'anciens professionnels (éducateurs, assistants familiaux). Alors que seulement 4% des enfants et jeunes mentionnaient cette population. Les professionnels ont également pu repérer des parents d'amis (7%), encadrants d'activité (5%) et anciens enseignants (2%) et parrains/marraines (4%).

En dehors des adultes de l'établissement et des détenteurs de l'autorité parentale, y a-t-il des adultes avec lesquels le jeune est en lien, sur lesquels il peut compter ?



Lecture : Les professionnels ont répondu pour 29% des enfants/jeunes, que ces derniers peuvent compter sur leurs grands-parents. N=215.

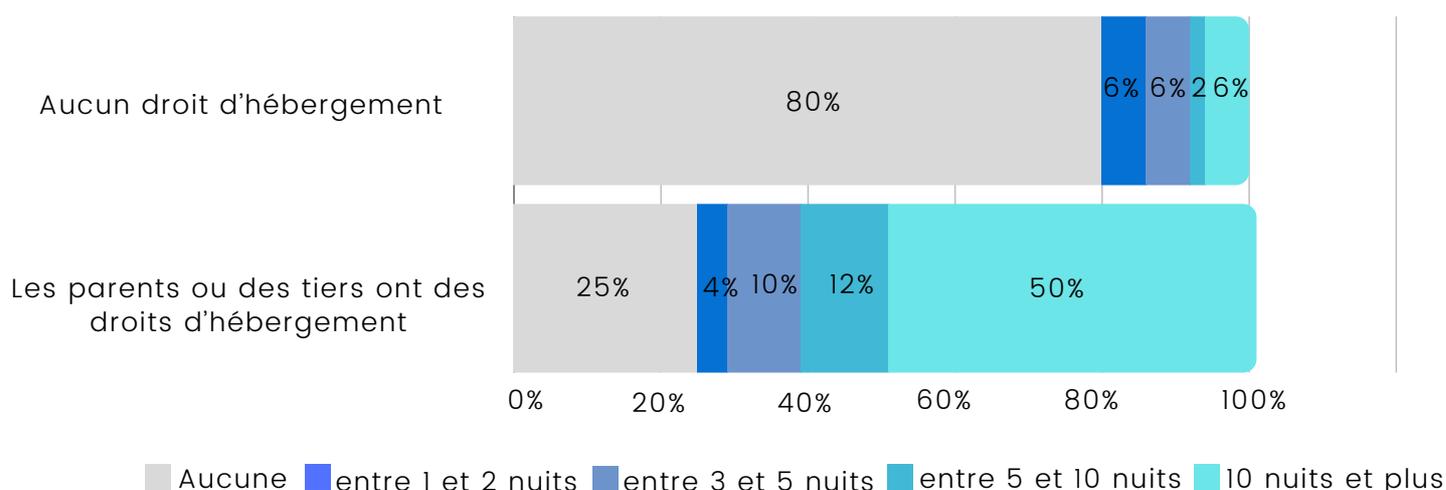
Source : Questionnaire à destination des professionnels du département de l'Ain 2022, « Développer les liens d'attachement et le capital social des enfants et jeunes confiés à l'ASE », LEPMI.

3.3.4 L'expérience de nuits hors de l'établissement

La possibilité de faire l'expérience de passer des nuits en dehors de l'établissement est, de manière logique, fortement corrélée aux droits d'hébergement des parents (ou tiers), puisque 80% des enfants qui n'ont pas de droit d'hébergement n'ont passé aucune nuit hors du lieu de placement l'année scolaire passée, et que 50% des enfants dont les familles ont des droits d'hébergement ont passé plus de 10 nuits à l'extérieur de l'établissement.

Notons cependant que 25% des enfants pour lesquels les parents ou des tiers ont des droits d'hébergement n'ont pourtant passé aucune nuit hors de l'établissement.

Combien l'enfant/le jeune a-t-il passé de nuits hors de l'établissement (pendant l'année scolaire passée) chez des membres de sa famille élargie ou amis ?



Lecture : 80% des enfants/ jeunes qui n'ont pas de droit d'hébergement n'ont passé aucune nuit en dehors du lieu de placement l'année scolaire passée. N=215.

Source : Questionnaire à destination des professionnels du département de l'Ain 2022, « Développer les liens d'attachement et le capital social des enfants et jeunes confiés à l'ASE », LEPLI.

3.4 Les types de liens d'attachement

3.4.1 Les liens d'attachement et le potentiel capital social

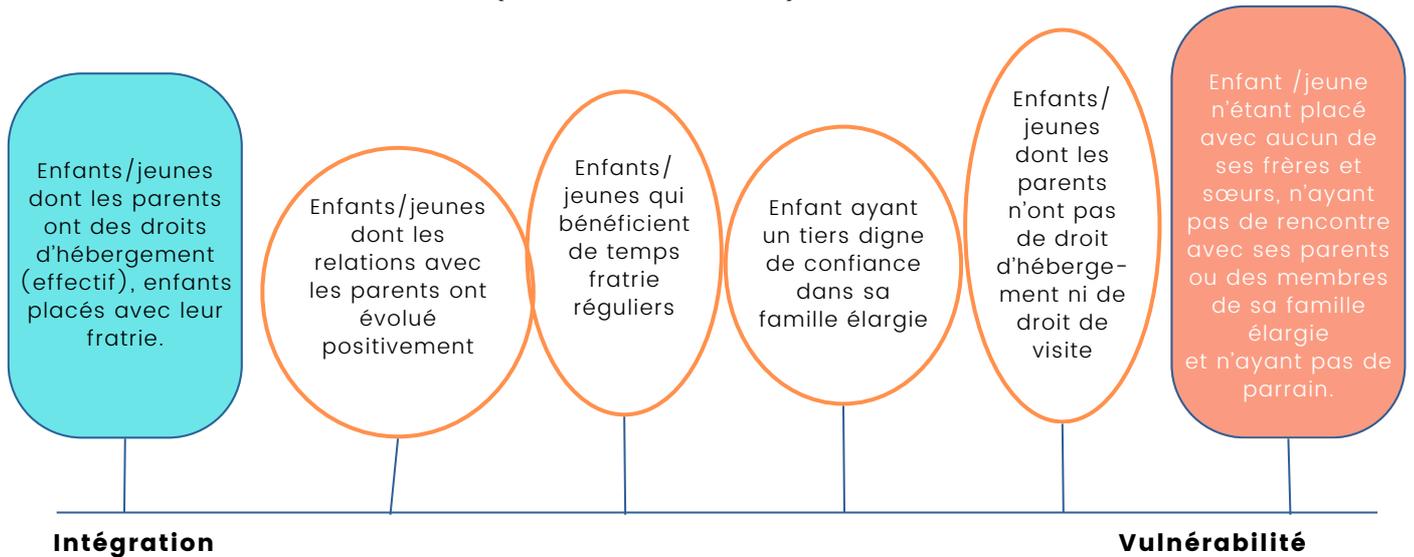
Par le sociogramme, l'enquête vise également à restituer l'entourage de l'enfant/du jeune, et les personnes qui comptent pour l'enfant et le jeune, à un instant t. Il s'agit de restituer, à partir de ces personnes, adultes ou enfants, membres de la famille, professionnels, amis, la plus ou moins grande diversité des groupes d'appartenance. Cette porte d'entrée vise à rendre compte de la protection ou au contraire de la vulnérabilité.

3.4.2 Liens sociaux d'attachement et intégration

« Les liens de filiation, lien de participation élective, lien de participation organique et lien de citoyenneté sont complémentaires et entrecroisés. Ils constituent le tissu social qui enveloppe l'individu. (...) ces quatre types de liens constituent la trame sociale qui préexiste aux individus et à partir de laquelle ils sont appelés à tisser leurs appartenances au corps social par le processus de socialisation ».¹

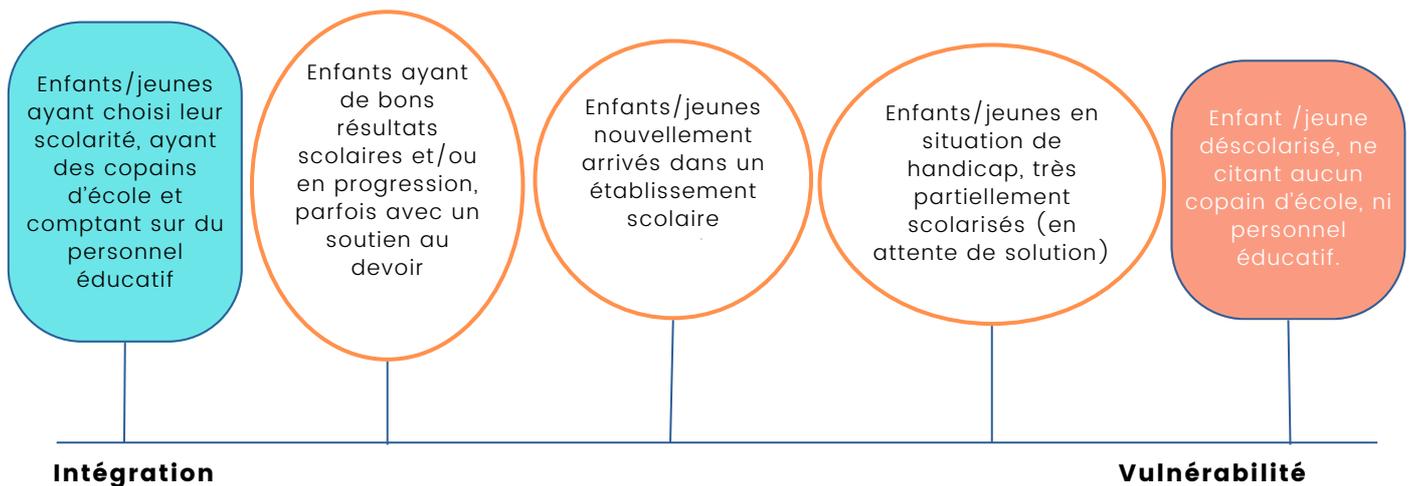
¹ Paugam Serge (Sous la direction), L'intégration inégale Force, fragilité et rupture des liens sociaux, PUF, 2015, p. 19

LES LIENS AVEC LA FAMILLE (LIEN DE FILIATION)



Si la mesure de placement conduit à une séparation au quotidien des enfants et des parents, elle a souvent un effet sur les liens entre les membres de la fratrie (dans le département enquêté, 52% des enfants et jeunes sont séparés de leurs frères et sœurs au quotidien) et presque toujours sur les liens avec la famille élargie. Or les travaux sur le devenir des enfants placés¹ montrent que les jeunes ont tendance à se tourner vers leur famille en cas de difficultés à l'âge adulte et en particulier vers leurs frères et sœurs, lorsqu'ils ont grandi ensemble.

LES LIENS ET L'ENGAGEMENT À L'ÉCOLE, DANS LA FORMATION OU L'EMPLOI (LIEN DE PARTICIPATION ORGANIQUE)

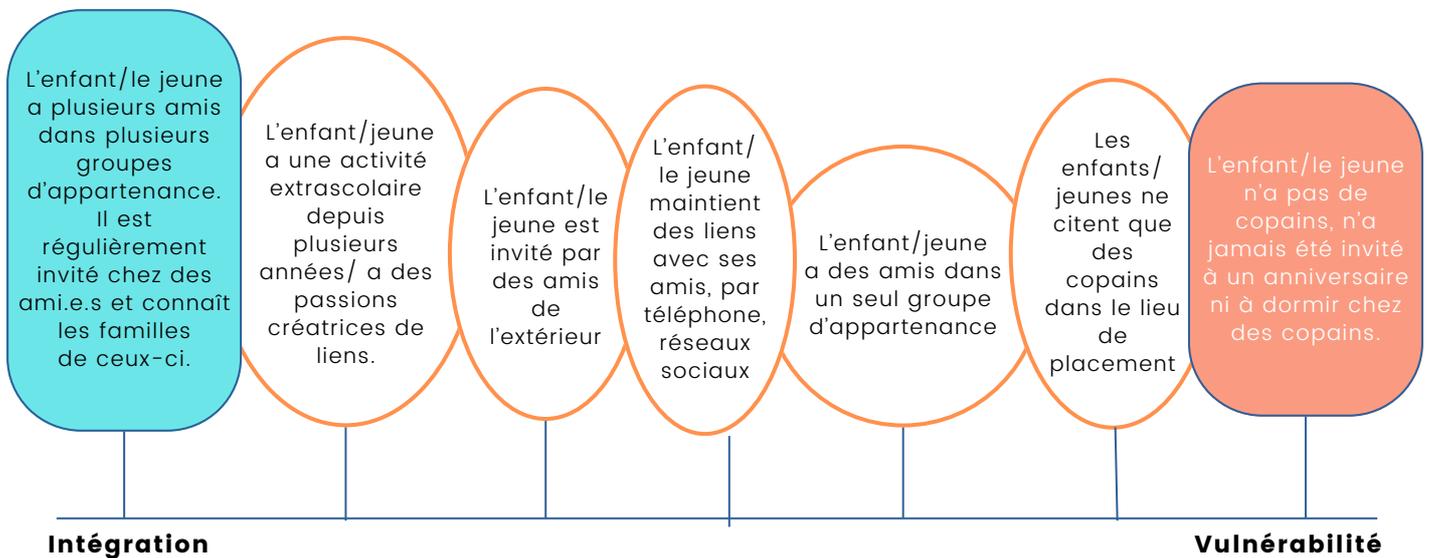


Les liens avec l'école, la formation et l'emploi vont être une composante importante de l'identité sociale mais également du support d'emploi, de travail et économique pour l'adulte en devenir.

¹Dubéchet, P., Fiacre, P. (2015, décembre). Permettre la jeunesse : Ou comment accompagner les jeunes majeurs vers l'autonomie et l'indépendance. Vie sociale, (N.12/2015), pp.7-224

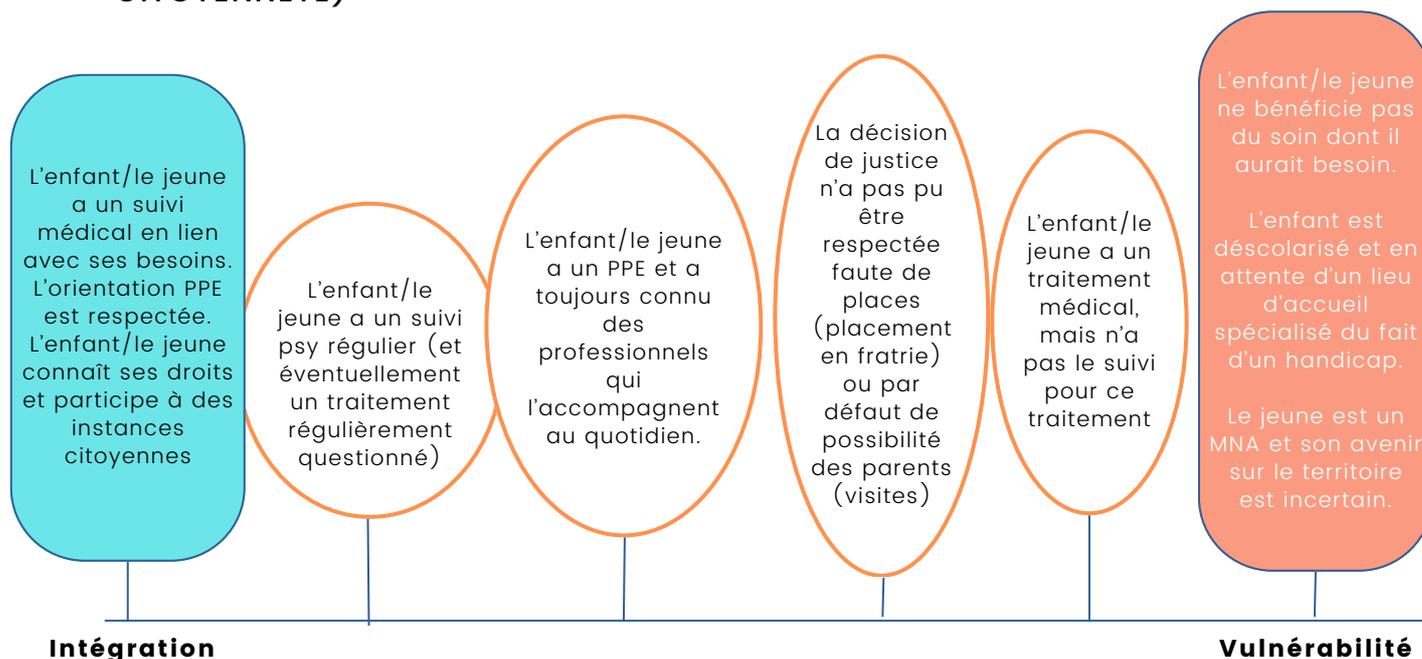
Une enquête de l'INED réalisée auprès de bénéficiaires du Contrat jeune majeur fait le constat de jeunes moins diplômés que la moyenne, puisque 50 % des bénéficiaires du Contrat jeune majeur n'ont aucun diplôme à 17 ans, alors qu'ils ne sont que 18 % dans la même situation dans la population générale. Les enfants en situation de handicap sont particulièrement touchés par ces difficultés scolaires, ceux-ci sont plus souvent déscolarisés, partiellement ou totalement.

LES LIENS AMICAUX CRÉÉS DANS LES DIFFÉRENTS GROUPES DE SOCIALISATION (ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES, TERRITOIRE) (LIEN DE PARTICIPATION ÉLECTIVE)



Les amis rencontrés dans les lieux d'accueil petite enfance, à l'école, dans les activités de loisirs, dans le lieu de vie (quartier, village) mais aussi dans les lieux de placement composent « la force et la diversité » du monde des enfants puis des adolescents. Les déménagements induits par les parcours de placement, le manque de médiation (qui se fait beaucoup par les parents de manière ordinaire), le défaut de support de lien (la majorité des enfants et jeunes n'ont pas d'activité extrascolaire) sont autant d'éléments de contexte permettant de comprendre les difficultés des enfants et jeunes à construire et maintenir des liens sociaux d'attachement avec des pairs.

LES LIENS AUX INSTITUTIONS, ET L'ACCÈS AUX DROITS ET À LA SANTÉ (LIEN DE CITOYENNETÉ)



Le lien de citoyenneté n'est pas seulement le fait « d'avoir des papiers », mais représente l'accès à l'ensemble des droits. Pour les jeunes confiés à l'ASE, l'exécution de la décision de justice dans sa totalité, le respect de la loi, le droit à un suivi psy, sont autant de « droits » qui ne sont pas toujours respectés, compte tenu du contexte de la protection de l'enfance (manque de familles d'accueil, de places en établissements...), des déserts médicaux et des difficultés dans l'accès à certains droits.

3.4.3 Conflit de loyauté, aliénation parentale : les théories non scientifiques de l'attachement qui nient la parole des enfants

Utiliser la théorie des liens sociaux d'attachement pour décrire les liens des enfants avec les professionnels de la protection de l'enfance et centrer l'accompagnement de l'enfant sur le maintien et le développement des liens avec les personnes pour qui il compte nous conduit à interroger des notions qui pourraient sembler en contradiction avec notre cadre théorique.

Au cours de notre enquête, de nombreux travailleurs sociaux et assistants familiaux ont fait référence aux « conflits de loyauté » souvent cités lorsque les liens entre l'enfant et les personnes qui s'en occupent au quotidien semblaient « trop intenses », « trop importants ». Nous avons pu entendre « qu'il ne faut pas (qu'un.e enfant) s'attache à sa famille d'accueil, puisqu'il/elle ne sera jamais leur fils/leur fille ». En miroir, des assistants familiaux nous ont expliqué que certains collègues leur reprochaient « d'être trop attachés aux enfants » ou « de leur donner une vie qui ressemble trop à une vie de famille ». Dans ces situations, les professionnels font une référence sous-jacente à deux notions que nous souhaitons clarifier ici : Le conflit de loyauté et le syndrome d'aliénation parentale.

Le conflit de loyauté et le syndrome d'aliénation parentale ont en commun de ne faire l'objet d'aucun consensus scientifique.

Les deux phénomènes sont décrits sur la base de données d'observation et d'interprétation qui ne sont pas confirmées par des enquêtes systématiques et comparatives. Néanmoins, ce sont des références communes dans la protection de l'enfance, enseignées dans de nombreuses formations initiales et continues (éducateur spécialisé, assistante sociale, assistante familiale, psychologue, juge des enfants...).

Dans les années 1980 et 1990, le pédopsychiatre américain et influent professeur à la Columbia University, Richard Gardner décrit le "Syndrome d'aliénation parentale" (SAP). Cette nouvelle catégorie pathologique tente de décrire l'influence qui amènerait les enfants à porter de fausses accusations de violences ou d'abus sexuels à l'encontre d'un parent (Gardner 1998). Depuis, le Syndrome d'aliénation parentale a connu de nombreux échos. Au début des années 2000, des disciples de Gardner proposent une "reformulation" de la première définition. La reformulation du SAP situe l'aliénation du côté de l'enfant et de manière indépendante de l'attitude négative de tout parent (Kelly et Johnston 2005).

En France, ce concept a été utilisé par les experts psychiatriques au moment de la retentissante affaire Outreau au début des années 2000, pour expliquer à posteriori les fausses accusations portées par les enfants. Le SAP et ses reformulations ne sont pas des outils formulés dans un unique objectif médical. Ils sont mis au service de la Justice des enfants, leurs auteurs font régulièrement référence à la cotation et aux symptômes observés qui sont autant de preuves des "fausses accusations" des enfants. Malgré un important écho juridique et psychiatrique, le syndrome d'aliénation parentale n'a jamais réuni de consensus scientifique. Pour illustration, le SAP n'a pas été inscrit dans le Manuel de diagnostic faisant foi à l'international (DSM). Récemment, un travail scientifique d'ampleur a passé en revue les décisions de justice prises sur le motif du syndrome d'aliénation parentale, pendant 10 ans aux États-Unis, et apporte la plus sévère critique au travail de Gardner (Meier 2020). Les critiques du SAP soulignent également le risque qui en résulte de ne pas entendre et de nier la parole de l'enfant dans les décisions de justice qui le concerne.

Le conflit de loyauté est l'objet de polémiques moins vives que le SAP. Néanmoins, le conflit de loyauté partage avec le SAP des contours flous et difficilement objectivables. Les auteurs se réfèrent régulièrement à la théorie freudienne formulée au début du 20^{ème} siècle sur les conflits psychiques et leur rôle dans les névroses, en ce qu'ils amènent l'individu à faire face à des contradictions internes. Le conflit de loyauté se produirait lorsque l'enfant est pris au cœur d'intérêts contradictoires entre les personnes qui en sont responsables. Pour les défenseurs du conflit de loyauté, l'enfant souffre psychologiquement de ses attachements. Il devient préférable de limiter les attachements et l'intensité des liens de l'enfant aux autres, particulièrement aux adultes, dans la perspective de lui éviter de souffrir.

Lorsque le conflit de loyauté motive une décision relative au placement des enfants ou aux conditions de travail des professionnels qui l'entourent, il semble important que cela se fasse sur la base d'éléments factuels, dont la description soit accessible et compréhensible aux professionnels et aux enfants concernés. Une réflexion théorique plus générale serait à mener sur ce sujet, ainsi qu'un travail avec les organismes chargés de la formation des professionnels.

Dans son rapport de 2023,¹ la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE) rappelle que le ministère de la justice (2018), le Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), le Conseil de l'Europe (2019), et le Parlement européen (2021) ont successivement alerté sur les risques de la mobilisation du SAP sur la protection des enfants, qui participe à invisibiliser les violences faites aux enfants.

S'il n'y a aucun consensus scientifique concernant les questions de conflit de loyauté et le syndrome d'aliénation parentale, il y a en revanche un consensus scientifique sur l'isolement des jeunes sortant de l'ASE, et nos travaux montrent que les multiples ruptures avec les lieux de placement, vécues par les enfants, ont des causes multiples, dont ces questions de conflit de loyauté et de SAP.

3.5 Les enfants et jeunes en situation de handicap, des enfants et jeunes particulièrement isolés

Les données recueillies lors de l'enquête rejoignent plusieurs travaux² qui rendent compte d'un risque d'isolement plus important des enfants et jeunes ayant des mesures MDPH. Il nous semble donc important de réaliser un focus sur cette population.

3.5.1 32% d'enfants et jeunes en situation de handicap

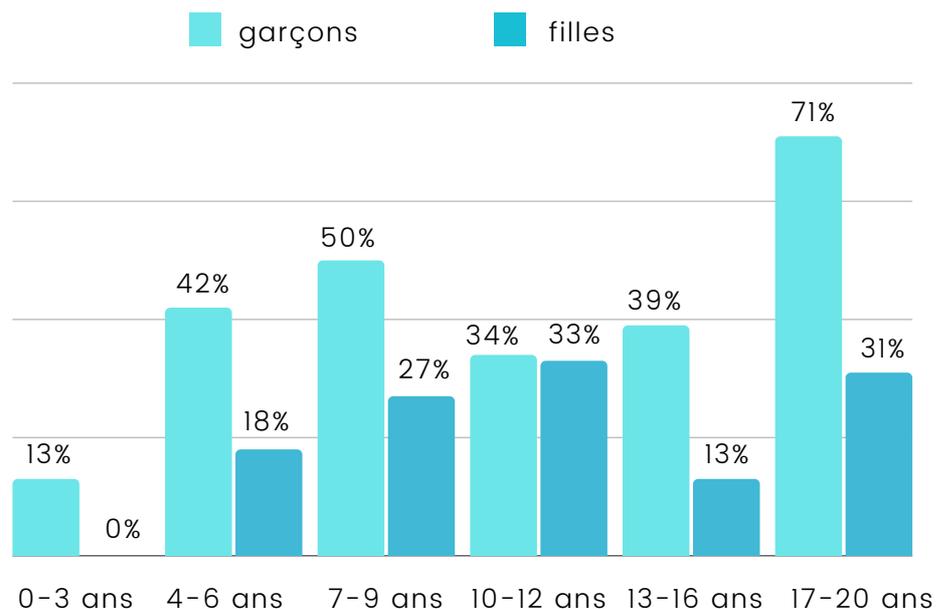
Sur les 215 enfants et jeunes de notre échantillon, 32% bénéficient d'une mesure MDPH. Les 2/3 d'entre eux sont des garçons. Cette proportion est encore plus importante pour les plus jeunes : 42% des garçons de 4 à 6 ans ont une mesure MDPH, et 50% des garçons de 7 à 9 ans.

¹ CIIVISE (2023), Rapport public : Violences sexuelles faites aux enfants : « on vous croit »

²

Kerivel A., Dubéchet P., James S., Vysotskaya V., Dheilily C., Et si le capital social acquis durant l'enfance était la clé de l'autonomie des jeunes adultes sortant de l'aide sociale à l'enfance, Action Enfance, 2020, p.22

Part des mesures MDPH par genre et par âge



Lecture : 39% des garçons âgés de 13 à 16 ans ont une mesure MDPH. Et 13% des filles de la même tranche d'âge ont une mesure MDPH. N=215.

Source : Questionnaire à destination des professionnels du département de l'Ain 2022, « Développer les liens d'attachement et le capital social des enfants et jeunes confiés à l'ASE », LEPLI.

Ces résultats très élevés sont proches d'estimations de la prévalence du handicap en protection de l'enfance dans plusieurs départements,¹ et contrastent fortement avec les données nationales du handicap pour l'ensemble des enfants en France.

D'après l'étude 2023 sur le handicap de la DREES,² 4,8% des enfants de 5 à 14 ans en 2021 auraient au moins une limitation fonctionnelle ou une forte restriction globale dans les activités que les gens font habituellement. Ce chiffre n'est pas directement comparable avec nos données, car la définition du handicap de la DREES est plus large que le fait d'avoir ou non une mesure MDPH, et l'enquête de la DREES n'inclut pas les enfants résidents en établissement médico-éducatif mais cette enquête fournit néanmoins un aperçu des ordres de grandeur, et détaille le type de limitations et les différences selon le genre des enfants. Ainsi, la DREES observe qu'autant de filles que de garçons rencontrent des limitations fonctionnelles physiques (marcher, monter un escalier, lever les bras, utiliser ses mains) et des limitations fonctionnelles sensorielles (voir, entendre). Toutefois, le type de handicap le plus fréquent (70% des enfants qui ont un handicap) concerne les limitations fonctionnelles cognitives (comprendre les autres et se faire comprendre des autres, se concentrer plus de 10 minutes, prendre des décisions adaptées dans la vie de tous les jours), et constitue le type de handicap pour lequel la DREES observe d'importantes différences selon le genre : 64% sont des garçons.

¹ Défenseur des droits (2015), Handicap et protection de l'enfance : des droits pour des enfants invisibles.

² DREES (2023), Le handicap en chiffres – Edition 2023, Panorama de la DREES

Sur notre terrain, la forte prévalence des mesures MDPH pour les garçons, et les retours des professionnels sur l'importance des troubles du comportement des garçons, vont dans le sens des observations de la DREES.

3.5.2 Les parcours et les situations de placement des jeunes ayant une mesure MDPH

Si l'on compare les enfants et jeunes ayant une mesure de la maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPH) avec les jeunes qui n'ont pas ces mesures, on observe que les expériences de placement des premiers ont été plus souvent jalonnées de ruptures que celles des autres.

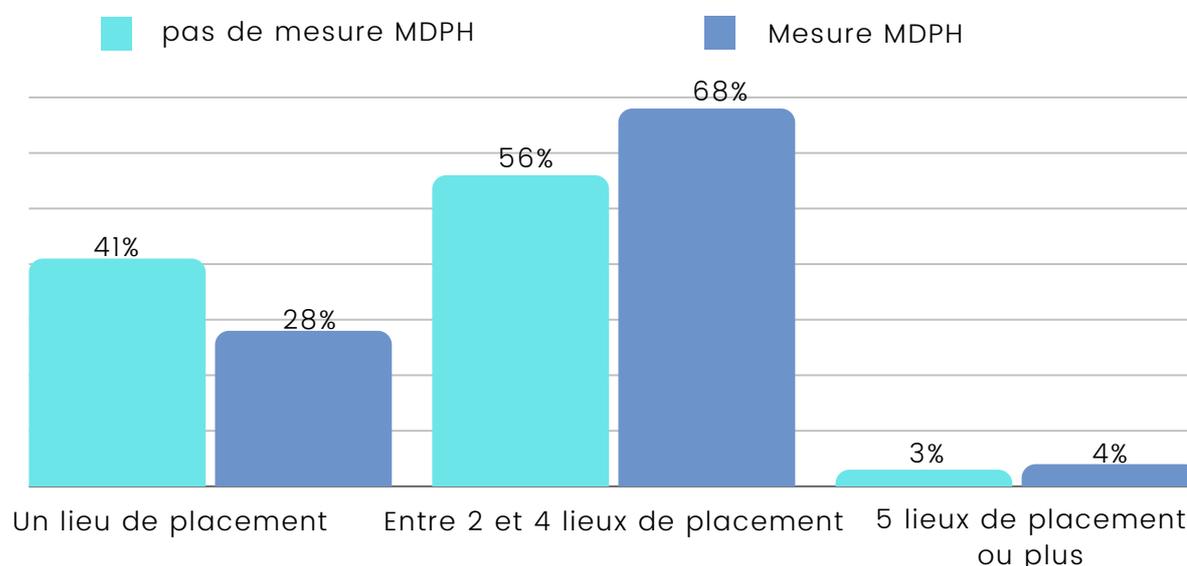
Les jeunes qui ont une mesure MDPH sont plus nombreux à avoir connu de multiples lieux de placement – 28% d'entre eux ont connu un seul lieu de placement, contre 41% des jeunes qui n'ont pas de mesure MDPH.

Ils sont également plus souvent séparés de leur fratrie : 64% des jeunes qui ont une mesure MDPH et ont des frères et sœurs ne sont placés avec aucun de leurs frères et sœurs, et 7% avec toute leur fratrie. 48% des jeunes qui n'ont pas de mesure MDPH et ont des frères et sœurs ne sont placés avec aucun membre de leur fratrie, et 17% avec toute leur fratrie.

Hector est trisomique. En attendant de trouver un accueil plus adapté à ses besoins, il est accueilli dans une famille d'accueil dont l'assistante familiale « aurait dû partir en retraite il y a 10 ans déjà ». Hector a une orientation en IME, mais du fait de la distance entre sa famille d'accueil et l'IME, et du manque de transports, Hector est en attente d'une solution.

Si la possibilité d'intégrer une classe ULIS a été évoquée, il semble que l'établissement ne souhaite pas accueillir Hector, sans que l'assistante familiale ne sache exactement pourquoi. Hector ne bénéficie pas de suivi de santé régulier, ni de taxi PCH. Un weekend, sans solutions d'accueil, Hector « a été mis dans un taxi pour Lyon où une famille l'a accueilli pour le weekend ». Hector a changé trois fois de lieu d'accueil en peu de temps, et cette instabilité explique sans doute la situation d'isolement dans laquelle il se trouve, visible au travers de son sociogramme. Il n'a plus de liens avec ses proches, ses amis, sa famille, et des camarades d'école.

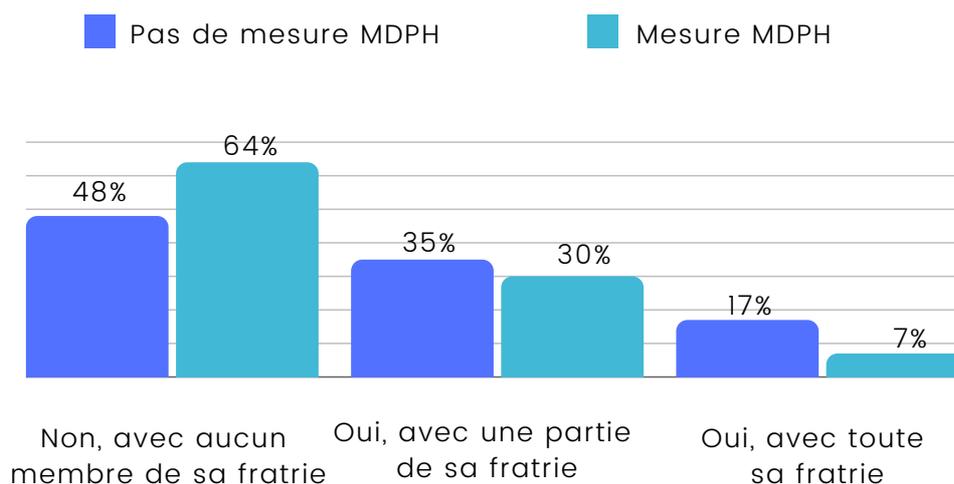
Combien de lieux de placement a connu l'enfant/le jeune (hors relais) ?



Lecture : 41% des enfants/jeunes qui n'ont pas de mesure MDPH ont connu un seul lieu de placement, alors que ce n'est le cas que pour 28% des enfants/jeunes qui ont une mesure MDPH. N=215.

Source : Questionnaire à destination des professionnels du département de l'Ain 2022, « Développer les liens d'attachement et le capital social des enfants et jeunes confiés à l'ASE », LEPMI.

L'enfant/le jeune est-il placé avec ses frères et soeurs ?



Lecture : 48% des enfants/jeunes qui n'ont pas de mesure MDPH, et 64% de ceux qui ont une mesure MDPH ne sont placés avec aucun membre de leur fratrie. N=191 : on considère ici uniquement les jeunes qui ont des frères et sœurs.

Source : Questionnaire à destination des professionnels du département de l'Ain 2022, « Développer les liens d'attachement et le capital social des enfants et jeunes confiés à l'ASE », LEPMI.

3.5.3 Bien-être et isolement

Lorsque l'on interroge les professionnels sur la santé mentale des enfants et jeunes qu'ils accompagnent au quotidien, seuls 26% des jeunes qui ont une mesure MDPH sont considérés par les professionnels comme en bonne ou très bonne santé psychique, alors que c'est le cas pour 34% des jeunes sans mesure MDPH (cet important écart n'est pas observé lorsque l'on regarde l'état de santé physique évalué par les professionnels).

19% des enfants/jeunes qui ont une mesure MDPH ont été identifiés comme renfermés ou très renfermés par les professionnels, et 19% d'entre eux comme très sociables. Les enfants qui n'ont pas de mesure MDPH ont été identifiés comme renfermés ou très renfermés à 24%, et très sociables à 28%.

Etat de santé psychique évalué par les professionnel

■ Mauvais ■ Médiocre ■ Satisfaisant ■ Bon ■ Très bon ■ Ne souhaite pas répondre



Lecture : Pour 34% des enfants/ jeunes qui ont une mesure MDPH, les professionnels ont indiqué que leur santé psychique est médiocre. C'est le cas pour 18% des enfants/ jeunes qui n'ont pas de mesure MDPH. N=215.

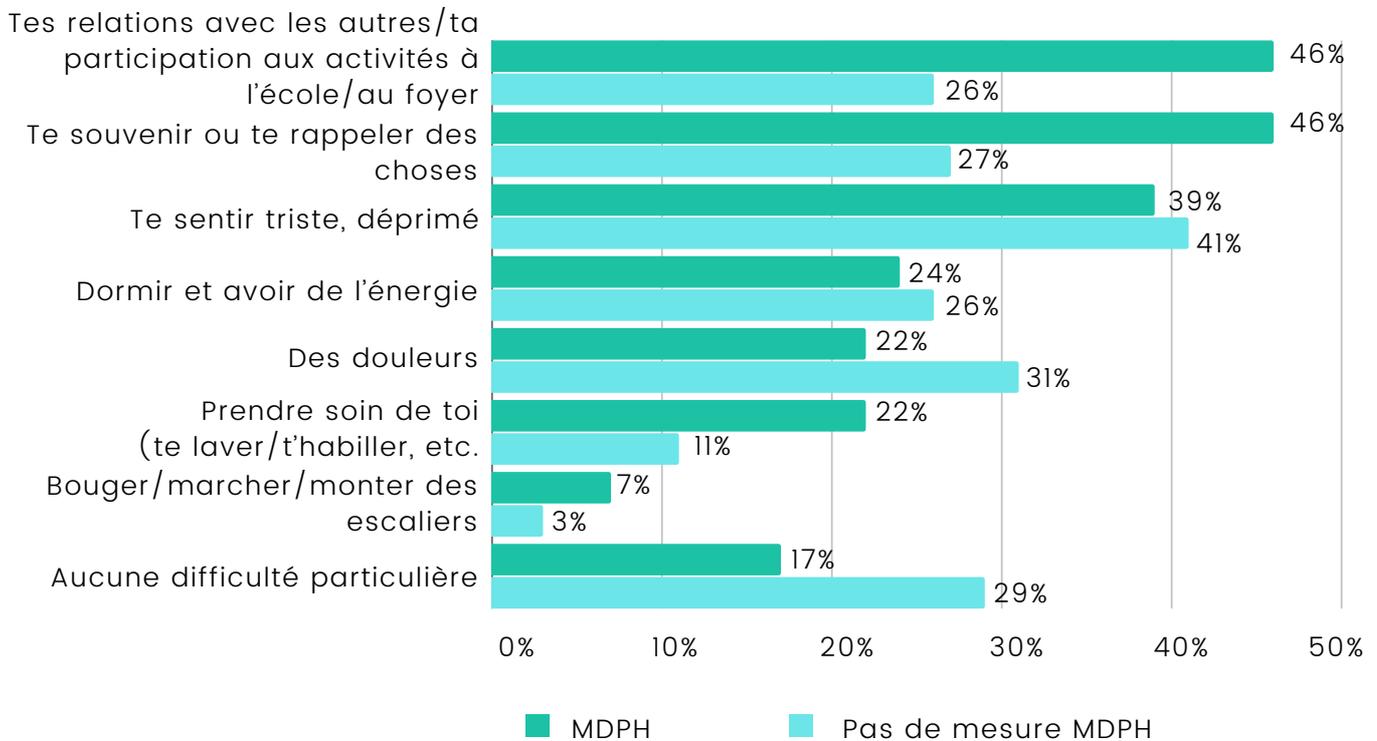
Source : Questionnaire à destination des professionnels du département de l'Ain 2022, « Développer les liens d'attachement et le capital social des enfants et jeunes confiés à l'ASE », LEPMI.

Lorsque l'on interroge les jeunes de 12 ans et plus (145 jeunes) sur les potentielles difficultés rencontrées « ces trente derniers jours », on observe clairement que les enfants et jeunes ayant des mesures MDPH rencontrent plus de difficultés au quotidien dans certains domaines.

En effet, 46% des enfants et jeunes ont rencontré des difficultés dans leurs relations aux autres ou leur participation aux activités de l'école/du foyer (contre 26% des jeunes n'ayant pas de mesure MDPH), et 46% ont rencontré des difficultés à se souvenir, se rappeler des choses (contre 27% des jeunes n'ayant pas de mesure MDPH). 39% disent se sentir tristes ou déprimés (contre 41%), et 22% disent avoir rencontré des difficultés pour prendre soin d'eux (se laver, s'habiller) (contre 22% des jeunes n'ayant pas de mesure MDPH).

Ces données sont cohérentes avec les données épidémiologiques et sanitaires nationales de suivi de l'état de santé mentale des jeunes français (voir les baromètres hebdomadaires et mensuels de Santé Publique France). Depuis la crise sanitaire et les confinements successifs à partir de 2020, l'état de santé mentale des Français s'est dégradé, et encore plus particulièrement chez les jeunes. Trois ans après le début de la crise Covid, les données de suivi de santé mentale ne s'améliorent pas chez les jeunes. Les données étant récentes, il n'y a pas encore de consensus permettant de comprendre ce phénomène. On sait néanmoins que les déterminants de la santé mentale se combinent (au sens de l'OMS). Ainsi, un jeune souffrant d'un manque de relations sociales, de stigmatisation liée à des difficultés scolaires ou d'apprentissage, voire de discrimination - comme cela peut être le cas pour des jeunes bénéficiant de mesures MDPH - sera plus sujet à des difficultés émotionnelles ou relationnelles consécutives.

**As-tu eu une ou plusieurs de ces difficultés au cours des 30 derniers jours?
Selon que le jeune ait ou non une mesure MDPH**

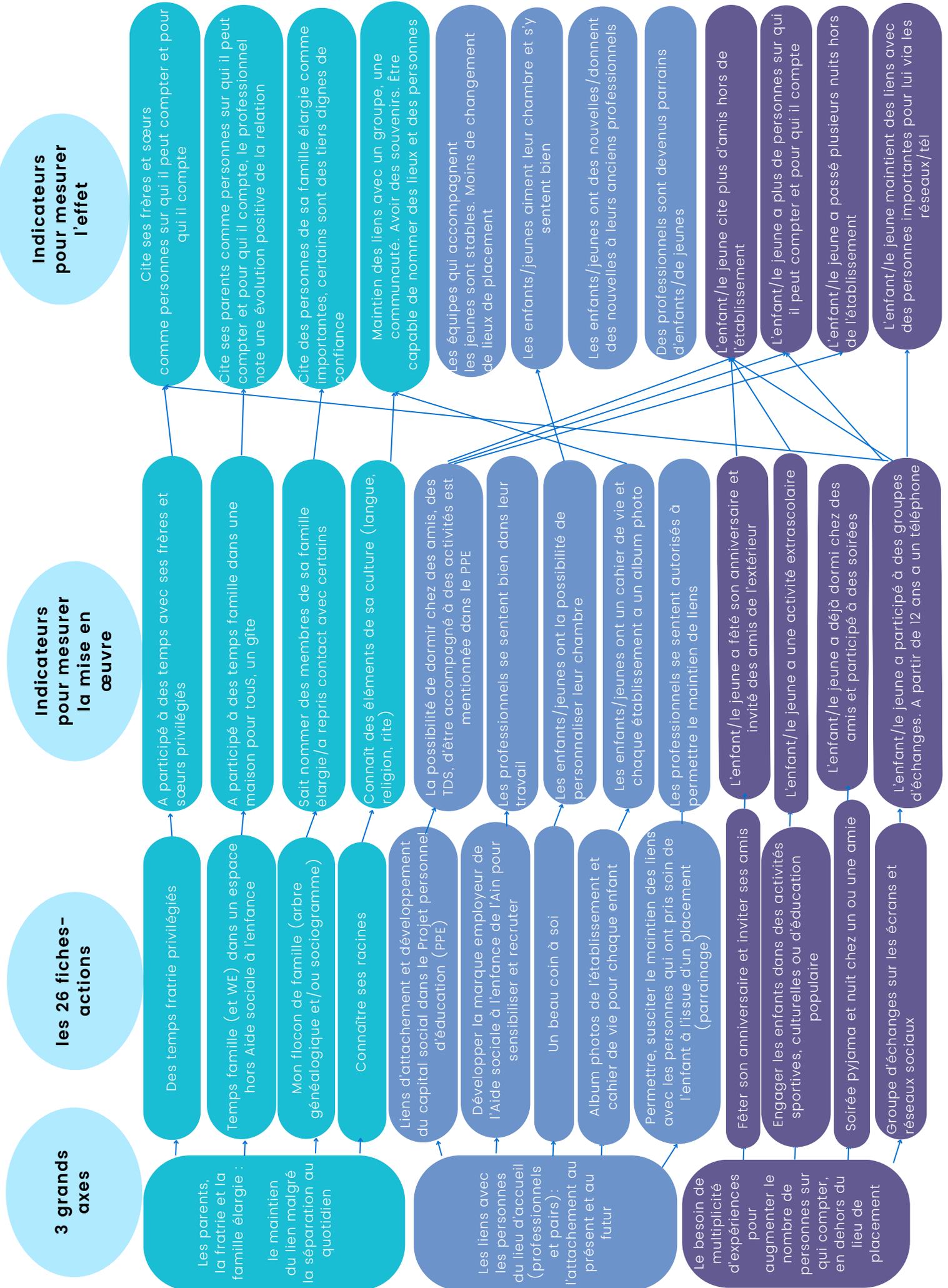


Lecture : 46% des enfants et jeunes qui ont une mesure MDPH ont indiqué rencontrer des difficultés dans les relations avec les autres/ la participation aux activités de l'école ou du foyer, ce qui est le cas pour 26% des enfants et jeunes qui n'ont pas de mesure MDPH. N=145.

Source : Questionnaire à destination des jeunes confiés à l'ASE et des professionnels de l'ASE du département de l'Ain 2022, « Développer les liens d'attachement et le capital social des enfants et jeunes confiés à l'ASE », LEPMI.

4 Des fiches-actions pour mesurer les liens et les développer

La volonté d'accompagner les enfants/jeunes au développement des liens sociaux d'attachement et du capital social se décline en trois axes, définis à partir de la série d'entretiens réalisés lors de la première phase de la recherche-action et des 26 fiches-actions co-construites par les groupes recherche-action.



Les besoins à l'origine des fiches-actions ont été repérés lors des entretiens réalisés en 2022 (première phase de la démarche rapport 1/3), la passation du questionnaire nous permet de regarder plus quantitativement ce diagnostic initial : les liens sociaux des enfants et des jeunes.

Le questionnaire, complété par des entretiens, a l'ambition, au travers des questions qui sont posées, d'évaluer :

- la mise en œuvre des fiches actions
- l'effet de celles-ci sur les liens sociaux d'attachement des enfants et des jeunes.

Ce questionnaire ayant été rempli par les enfants et jeunes et les professionnels entre octobre 2022 et décembre 2022, il correspond au démarrage de la démarche.

Cependant, d'une part, certains professionnels ont déjà pu mettre en œuvre des fiches-actions, d'autre part, l'élaboration de ces fiches se basant sur des pratiques existantes ou ayant existé dans certains établissements ou familles d'accueil, le questionnaire fait un état des lieux de la mise en œuvre de ces pratiques (fiches-actions). La future passation, entre octobre 2023 et décembre 2023, devrait permettre de constater une augmentation des fiches-actions mises en œuvre.

Dans les parties qui suivent, nous reprendrons chacune des fiches-actions construites par les groupes recherche-action. Pour chaque fiche, ou binôme de fiches, nous dresserons un constat initial à partir des données recueillies via le questionnaire, et nous ferons un état des lieux de la mise en œuvre de ces fiches-actions, à partir des données recueillies via les entretiens réalisés avec les professionnels et les enfants et jeunes au cours de l'année 2023.

4.1 Les parents, la fratrie et la famille élargie : la question du maintien du lien malgré la séparation au quotidien.

4.1.1 Des fratries souvent séparées, et la nécessité de temps fratrie qui demande une organisation spécifique : temps fratrie

**Fiche action :
Des temps fratrie privilégiés**

Le constat : des fratries très souvent séparées et ne bénéficiant que de peu de temps fratrie

53% des enfants et jeunes qui ont des frères et sœurs ne sont placés avec aucun de ces frères et sœurs. Pour les fratries qui ne vivent pas ensemble au quotidien (ou celles qui vivent au sein de collectifs) le maintien de liens peut se faire par des temps en fratrie sur un temps dédié.

Mais l'organisation de ces temps n'est pas systématique. En effet, 66% des enfants qui ne sont placés avec aucun de leurs frères et sœurs n'ont passé aucun moment avec eux, sur des temps dédiés.

Sans partage de quotidien, ni rencontres régulières, les liens peuvent vite se déliter. Ainsi le fait d'être placés avec ses frères et sœurs, et de bénéficier de temps, organisé uniquement avec des membres de la fratrie, joue fortement sur le fait de citer des membres de la fratrie, comme personnes sur lesquelles les enfants et jeunes peuvent compter (dans le sociogramme).¹

Les enfants/ jeunes qui ne sont placés avec aucun membre de leur fratrie sont 55% à citer au moins un frère/une sœur dans les personnes qui comptent pour eux. Parmi eux, ceux qui passent des moments uniquement avec leurs frères et sœurs (par exemple lors de temps fratrie) citent davantage leurs frères et sœurs : ils sont alors 68% à citer un frère/une sœur dans le sociogramme – contre 49% pour les enfants qui ne passent pas de moments uniquement avec leurs frères et sœurs. Lorsque les enfants sont dans le même lieu de placement que leur fratrie, ils sont beaucoup plus nombreux à citer au moins un frère/une sœur, puisque c'est le cas pour 74%, et ce chiffre atteint 85% pour les enfants/jeunes qui sont à la fois dans le même lieu de placement que tout ou partie de leur fratrie, et passent des moments uniquement avec leurs frères et sœurs.

Premiers retours sur la mise en œuvre de la fiche-action

30% des enfants (ayant des frères et sœurs) passent du temps uniquement avec leur fratrie.

Sullivan (12 ans) est dans sa famille d'accueil depuis 9 mois. Il est confié à l'ASE depuis qu'il est petit et c'est son sixième lieu de placement. Pendant son parcours, il a parfois été dans le même lieu de placement que son frère Guillaume (14 ans), et les deux frères sont actuellement dans deux familles d'accueil différentes. Les deux familles d'accueil se sont organisées pour que les deux frères puissent se retrouver régulièrement et sur un temps long. Ils passent notamment toutes les vacances scolaires ensemble, pendant lesquelles ils sont une semaine dans chaque famille d'accueil. Ces moments permettent aux frères de poursuivre des activités dans la durée.

1

Point méthode du graphique : Dans le sociogramme, on demande notamment quels sont les adultes et les enfants qui comptent pour l'enfant/ le jeune dans sa famille. Il n'est pas toujours précisé si les enfants cités sont des membres de la fratrie. C'est pourquoi on fait l'hypothèse que lorsqu'un enfant a des frères et sœurs, s'il cite un enfant dans la bulle « famille » de son sociogramme, il s'agit probablement d'un membre de sa fratrie. Cela ne permet pas de prendre en compte des grands frères et sœurs qui auraient été indiqués comme « adultes », et cela prend en compte potentiellement des cas où l'enfant aurait cité des enfants de la famille (par exemple des cousins) et n'aurait pas cité de frères et sœurs (ce qui est peu probable). Le questionnaire met en lumière l'effet très important de rassembler les fratries dans le même lieu de placement sur les relations entre les frères et sœurs, ainsi que l'importance des moments organisés uniquement entre frères et sœurs. Ces derniers ont un effet positif, que les frères et sœurs soient ou non sur le même lieu de placement, et ont un effet encore plus important sur l'enfant qui n'est placé avec aucun membre de sa fratrie. La relation statistique entre le fait d'être sur le même lieu de placement, en passant ou non des moments uniquement entre frères et sœurs, et le fait de citer au moins un membre de la fratrie parmi les enfants qui comptent dans le sociogramme, est significative au seuil 5%.

Par exemple, pendant les vacances de Pâques, ils ont entrepris de construire ensemble une cabane chez l'assistante familiale de Sullivan. L'assistante familiale de Sullivan souligne l'importance de l'organisation de ces moments en amont, pour que les enfants puissent se projeter dans le temps. Par exemple, les deux frères parlaient des prochaines vacances d'été où ils pourraient dormir dans la cabane terminée :

« Les enfants savent aussi, donc pour eux c'est très rassurant, c'est cadrant. Ils savent déjà comment vont se passer les prochaines vacances. Ne pas savoir moi je trouve pas ça sécurisant, on peut pas visualiser dans le temps. [...] Et comme ça ils ne sont pas dans le manque, dans l'attente de « est-ce que je vais voir Maman ? Est-ce que je vais voir mon frère ? » ? Non, on sait. Les dates sont là, c'est tout fixé. »

Cette organisation est en outre bénéfique aux familles d'accueil, car elle facilite l'organisation de leur emploi du temps et de leur planning de vacances.

Arnaud (3 ans) est placé en famille d'accueil alors que ses deux sœurs (11 et 12 ans) et son frère (15 ans) sont répartis dans deux groupes d'un établissement. Les frères et sœurs n'ont pas été réunis depuis plusieurs mois, et les filles en font la demande depuis plusieurs mois. Le temps fratrie a été organisé par l'éducatrice qui accompagne les deux sœurs, l'assistante familiale du plus jeune a accepté de l'emmener dans l'établissement où sont accueillis les plus grands (à 30 minutes de chez elle, soit 2h de temps de transport). De son côté, l'éducatrice se détache du groupe entre 12h et 18h pour être présente pour la fratrie. Après un repas partagé, les enfants préparent une pâte à crêpe pour le goûter, jouent dehors, puis dans la chambre, aux Playmobil. Pendant l'après-midi, l'éducatrice alterne entre propositions de jeu et jeu libre. Des petits groupes de deux se font et se défont au fur et à mesure de l'après-midi. L'éducatrice prend des photos pour garder des souvenirs de ces moments. Avant de se séparer, les filles offrent une peluche à leur petit frère et Mattéo l'aide à mettre ses chaussures. Les enfants sont ravis de cet après-midi et demandent à recommencer.

4.1.2 Une relation parents-enfant à accompagner

Fiche action :
**Des relations suivies avec
 les familles**

Fiche action :
**Des temps famille dans des
 espaces autre que ceux de l'ASE**

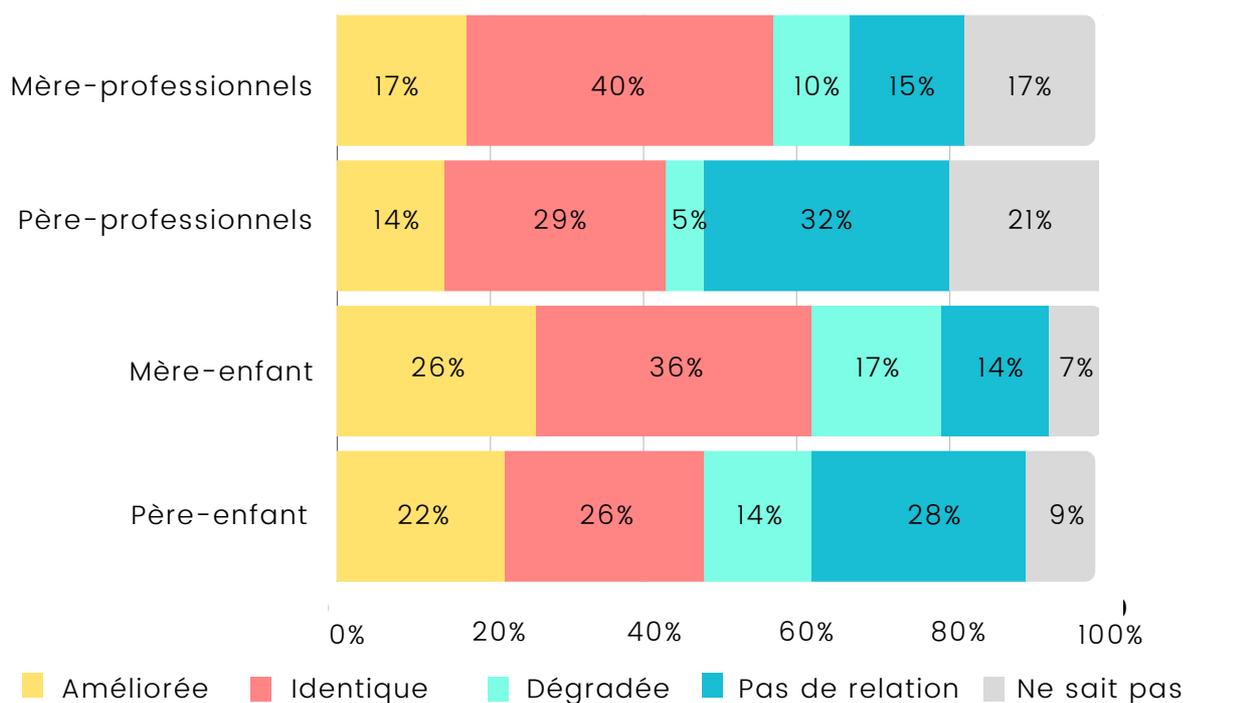
Le constat : une difficulté à organiser et à mener à bien la relation avec les parents et la relation des parents avec leurs enfants

53% des familles des enfants et jeunes ont des temps de visite, qui se déroulent hors des lieux de placement (il s'agit de droits de visite majoritairement au domicile, avec ou sans TISF). Pour ces familles et pour d'autres, la décision de justice préconise de « travailler le lien entre parents et enfants » pour l'améliorer, la qualité du lien parent/professionnel, peut-être surtout pour les enfants les plus jeunes, est déterminante.

En se posant la question de l'évolution des relations entre chaque parent et son enfant et chaque parent et le professionnel, on observe une forte distinction entre les pères et les mères. Les professionnels observent que les relations mère/enfant restent identiques dans 36% des cas, et qu'elles s'améliorent dans 26% des cas. Alors qu'on observe que pour 28% des enfants et jeunes, il n'y a pas de relation avec le père.

On observe un lien fort entre l'évolution des relations entre parents et professionnels et celle entre parents et enfants.¹ Lorsque les relations entre un des parents et l'enfant se sont améliorées dans l'année précédente, les relations entre ce parent et les professionnels se sont également améliorées la majorité du temps. On observe la même dynamique lorsque les relations se sont dégradées, et ceci à la fois dans les relations mère-enfant/ mère-professionnels et père-enfant/ père-professionnels.

Selon vous, au cours de la dernière année, comment ont évolué les relations entre...



Lecture : Dans 40% des cas, les relations mère-professionnels sont identiques.

Source : Questionnaire à destination des professionnels du département de l'Ain et des enfants confiés à l'ASE de l'Ain 2022, « Développer les liens d'attachement et le capital social des enfants et jeunes confiés à l'ASE », LEPTI.

¹ Relation significative seuil 1% à la fois pour les relations avec le père et pour les relations avec la mère

Difficile d'établir des liens de causalité entre ces temps de visite et un accompagnement spécifique des professionnels, et l'évolution des relations parents-enfants ou parents-professionnels, tant ces modifications sont déterminées par de multiples facteurs en dehors de l'accompagnement, à commencer par l'absence du père (dans des situations de famille monoparentale). Les situations personnelles et familiales des parents, et l'évolution de celles-ci (actes de parents dévoilés en cours de placement par exemple) sont les premières raisons de l'évolution des relations parents-enfants et potentiellement d'une rupture de lien entre parents et enfants.

En dehors de ces situations, nous pouvons faire l'hypothèse que la fréquence et la qualité des rencontres entre parents et enfants jouent sur l'amélioration des relations entre parents et enfants et parents et professionnels.

D'après les professionnels qui ont répondu au questionnaire, pour 27% des jeunes, au moins un parent a déjà accompagné une sortie scolaire de l'enfant, une activité ou une réunion scolaire (8% la mère et le père, 14% la mère uniquement, 5% le père uniquement) ; pour 64% des enfants, aucun des parents n'a jamais accompagné l'enfant à une activité, sortie ou réunion scolaire (pour 9%, les professionnels ne savaient pas).

Premiers retours sur la mise en œuvre des fiches actions

53% des familles des enfants et jeunes ont des temps de visite, qui se déroulent hors des lieux de placement (il s'agit des droits de visite majoritairement au domicile, avec ou sans TISF).

Les professionnels accompagnent les parents pour s'impliquer dans les choix et orientation des jeunes.

Le soutien au lien parental : l'expérience Les années incroyables

Lorsque le juge préconise le maintien de liens entre les parents et les enfants, les professionnels sont en charge d'aider les parents à « changer de posture » ce qui implique une relation de confiance qui ne peut se faire que dans la durée et une certaine disponibilité « pour répondre à un appel paniqué d'un parent un weekend, lorsqu'il se sent démuné avec ses enfants ».

Les professionnels sont aussi confrontés à des situations qui évoluent, en positif ou en négatif, et parfois à une indisponibilité des parents.

« Comment garder le lien lorsque les parents ne sont pas présents ? Face à des parents qui baissent les bras » ?

Un programme d'habileté parentale, Les années incroyables, est actuellement expérimenté avec les familles des enfants et adolescents accueillis dans certaines MECS du PRADO, à Méribel. L'objectif est de travailler sur la reprise de confiance des parents.

« Faire comprendre les enjeux parentaux est très important : situation de handicap, migration, méritent d'être explicitées de façon précise, en proposant de l'aide pour comprendre les besoins de l'enfant, les attentes de l'ASE. La question étant de savoir qui fait le suivi et où les intégrer : à des RDV médicaux ? Se rendre disponible en cas de difficultés pendant les visites parentales ? Associer des effectifs adaptés ? Mieux préparer les parents par « transmission » avant de leur donner les enfants qu'ils ne connaissent plus au quotidien ? Leur proposer d'accompagner les rentrées scolaires et/ou les étapes-clés de l'enfant, visiter le lieu de vie, etc.»

Camille, éducatrice en MECS accompagne des jeunes qui bénéficient d'un accueil séquentiel jusqu'à 15 ans, ou dont les familles ont des droits d'hébergement et/ou pour qui un retour en famille est envisagé. Camille met en place une relation suivie avec les parents, afin d'accompagner le lien parents-enfants, en essayant de faire en sorte que le ou les parents prennent leur place auprès de leur(s) enfant(s).

« On a beaucoup d'accueil en séquentiel, donc beaucoup de retour famille. Avant de s'ouvrir sur les lieux de droit commun, pour l'instant on se cantonne à inclure les parents dans des démarches du quotidien : école, médecin, démarche administrative. La carte d'identité, très souvent, si on ne coordonne pas la démarche, le jeune n'a pas sa carte d'identité. Au moment des orientations scolaires, pour mes références, j'ai les familles tous les jours au téléphone (...) L'année de troisième, il faut faire signer des documents, faire des vœux, avoir le point de vue de toutes les parties prenantes, prendre rdv avec le collègue. En SEGPA, il y a trois stages à trouver ! On a des parents isolés, loin du monde du travail. Malgré ça une maman a pris son téléphone et a trouvé un stage pour son enfant. »
Camille, éducatrice, MECS).

Ce travail implique un temps dédié important (+ 1h par jour)

Une mère explique :

« Avant que Célia entre au foyer, j'ai eu une visite des locaux. Je trouve que ce foyer est bien propre. Célia est contente de venir ici et contente de repartir. Quand je viens la chercher ou que je l'emmène je vois qui est de garde, je dis comment s'est passé le weekend, si il y a eu des caprices (...) Ma sœur, on se parle plus, mon frère est plus amis que famille... Le seul soutien que j'ai c'est le foyer... » (Mère de Célia, 10 ans).

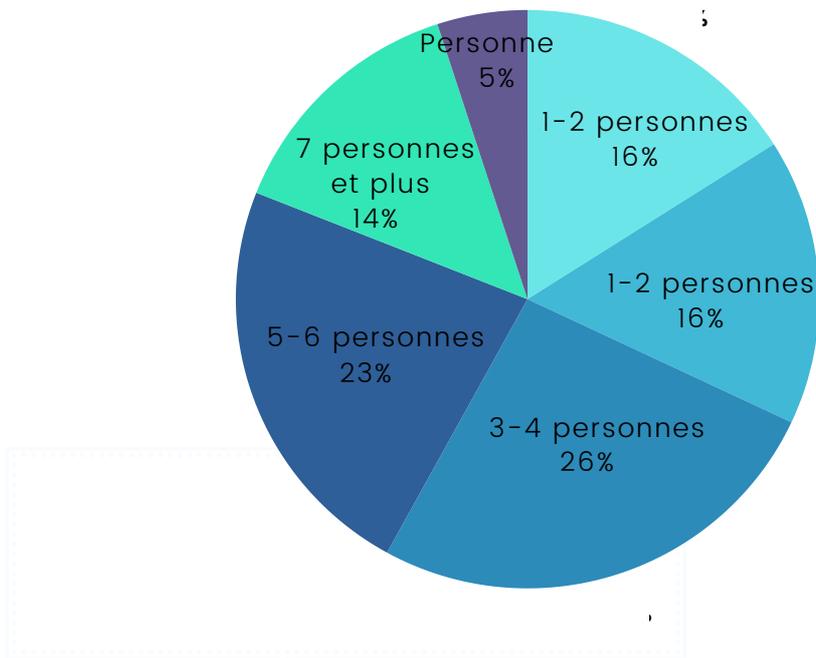
4.1.3 Les liens avec la famille élargie : des personnes à considérer et à solliciter

Fiche action :
Mon flocon de famille
(arbre généalogique et/ou
sociogramme)

Le constat

Les membres de la famille élargie sont très peu cités par les enfants et jeunes parmi les adultes sur lesquels ils peuvent compter (3% des enfants et jeunes citent une tante, 3% des grands-parents, 2% un oncle, 1% des beaux-parents et 1% des cousins cousines) et à priori peu cités dans les sociogrammes des enfants ou des jeunes, puisque 63% des enfants et jeunes citent entre 0 et 4 personnes dans leur famille (nous pouvons faire l’hypothèse, confortée dans les entretiens, que les enfants qui citent moins de 5 personnes ne citent que des membres de la famille nucléaire : parents-fratrie).

Nombre de membres de la famille cités par les enfants/jeunes dans le sociogramme



Lecture : 26% des enfants/ jeunes qui ont complété le sociogramme ont cité 3 ou 4 personnes dans les membres de leur famille. N=166.

Source : Questionnaire à destination des enfants et jeunes confiés à l’ASE du département de l’Ain 2022, « Développer les liens d’attachement et le capital social des enfants et jeunes confiés à l’ASE », LEPMI.

De plus, 50 jeunes ont récemment repris contact avec un membre de leur famille qu’ils n’avaient pas vu depuis longtemps.

Premiers retours sur la mise en œuvre de la fiche-action

En ce qui concerne l'accompagnement entrepris par les professionnels afin de repérer la famille élargie de l'enfant/du jeune, 20% des enfants ont réalisé un flocon de famille ou arbre généalogique. Les professionnels sont plus attentifs à la présence de membres de la famille élargie, ils accompagnent les relations entre l'enfant/les enfants et un ou plusieurs membres de la famille élargie.

L'oncle de Jules (13 ans, en MECS) est une des personnes les plus importantes pour lui. Il lui a appris à faire du vélo, à lire, et il partage avec Jules de nombreuses activités, telles que des balades en forêt. L'été dernier, Jules, qui est resté une bonne partie des vacances à la MECS (sa mère a un temps de visite CARIC toutes les deux semaines) demande à aller dormir une nuit chez son oncle. Sauf que l'oncle n'a pas de droit d'hébergement. Jules demande à son oncle d'écrire une lettre au juge, mais celui-ci n'ose pas.

« Écrire une lettre à un juge, il faut les mots, j'avais écrit une lettre, mais je ne suis pas allé au bout. Un juge c'est une personne d'autorité, le fait de pas avoir les bons mots... Cet été j'en ai déchiré des feuilles et j'en ai réécrit (...) Je ne l'ai pas dit à Jules, peut-être par honte de ne pas être à la hauteur, de ne pas l'avoir fait, par rapport à lui, c'est peut-être lâche de ma part de l'avoir pas fait, je m'en veux un peu par rapport à Jules, je ne voulais pas paraître faible par rapport à Jules, pour lui, je suis un peu son référent. (...) Il savait que je devais faire la lettre. Il m'a dit : « Tonton t'as fait la lettre au juge ? Tonton t'as fait la lettre au juge ? » Je n'ai pas menti. Je lui ai dit simplement « non je ne l'ai pas fait »

(Oncle de Jules)

À partir de ce moment, Jules est distant. Son oncle associe cette distance au fait qu'il a recadré Jules par rapport à de mauvaises fréquentations qui l'entraînent à faire des bêtises.

En avril, Jules, doit effectuer un stage de trois semaines, dans l'entreprise de son oncle, ce qui implique qu'il dorme chez lui et donc que celui-ci fasse une lettre au juge. Son éducatrice, Margaux accompagne donc l'oncle à l'écriture et à l'envoi d'une lettre au juge. Jules réalise avec enthousiasme un stage de 15 jours dans une entreprise de vente de produits de jardinage, dont il sort ravi.



4.1.4 La religion et la culture d'origine : un moyen de maintenir des liens avec une communauté rarement considérée



**Fiche action :
Connaître ses racines**

Le constat : des enfants qui connaissent en surface les culture et religion de leurs parents, les questionnements des professionnels sur la possibilité de pratiquer leur religion

- 78% des jeunes connaissent les fêtes que célèbre leur famille
- 57% savent situer sur une carte l'endroit où ils sont nés
- 27% savent situer sur une carte l'endroit où leurs parents sont nés

Premiers retours sur la mise en œuvre de la fiche-action

Pour 9% des enfants, il y a eu au cours des 12 derniers mois un temps ou une action initiée par rapport à la connaissance de leur culture, la langue ou l'espace géographique de leur famille. 3% l'auraient souhaité mais le professionnel a indiqué ne pas savoir comment agir.

Les professionnels tentent de trouver des médiations pour accompagner le lien des enfants qui leur sont confiés avec leur culture familiale.

Théodore a 5 ans et est accueilli chez Monique depuis 2 ans. D'abord mutique, il a appris à parler français au fur et à mesure de sa vie en famille d'accueil. Ses parents, nigériens qui ne parlent que très peu le français, sont déstabilisés de ne pas pouvoir lui parler dans leur langue et de le voir grandir dans une culture qu'ils ne connaissent pas encore. Afin que Théodore puisse maintenir un lien avec sa culture, son assistante familiale a fait appel à une jeune qui lui a été confiée auparavant afin que Théodore crée un lien avec un enfant de la même couleur de peau que lui. L'assistante familiale encourage les parents de Théodore à lui présenter des objets ou plats qui leur sont chers et fait en sorte de donner une place à la langue d'origine de Théodore dans son quotidien. Ce souci de transmettre à Théodore sa culture a permis à son assistante familiale de construire un lien de confiance avec ses parents, malgré la barrière réelle que constitue le fait qu'ils peinent à parler français.

4.2 Les liens avec les personnes du lieu d'accueil (professionnels et pairs) : la question de l'attachement au présent et au futur.

4.2.1 L'enjeu d'être accueilli dans les différents lieux de vie pour se sentir chez soi



**Fiche action :
Un beau coin à soi**

Le constat

Qu'ils ou elles soient accueillis en famille d'accueil ou en établissement, la majorité des enfants et des jeunes « adorent » leur chambre (65%). Seuls 15% ont répondu qu'ils l'aimaient bien, et moins de 10% ont répondu qu'ils ne l'aimaient pas du tout ou pas trop. Les enfants/jeunes déclarent également en grande majorité aimer les espaces de vie au foyer/ dans la famille d'accueil¹. Le plus souvent, les enfants/jeunes adorent leur chambre parce qu'elle est « adaptée à leur âge et à leur envies » (47%), parce qu'elle est « grande » (46%) et parce qu'elle est « bien décorée » (42%).

Premiers retours sur la mise en œuvre de la fiche-action

Les professionnels ont indiqué à 77% que l'enfant a pu choisir la décoration de sa chambre – 18% le mobilier et 9% la peinture. Dans 16% des cas, les professionnels ont indiqué que l'enfant n'a pas exprimé le besoin de s'approprier sa chambre, et dans 2% que cela n'a pas été possible.

Certains lieux d'accueil ont commencé à modifier et augmenter la personnalisation des chambres des jeunes. Le suivi des affaires de l'enfant au moment d'un changement de lieu de placement ou d'un retour au domicile des parents est également l'objet d'un effort de la part des professionnels. À ce jour, les professionnels évoquent des difficultés matérielles et budgétaires comme principal frein à la mise en œuvre de cette fiche-action. Certains professionnels signalent ne pas avoir pu personnaliser la chambre de l'enfant par manque de moyens matériels, d'autres professionnels indiquent mettre en œuvre cette fiche action sur leurs propres moyens personnels (particulièrement des assistantes familiales).

¹ Il convient de regarder ces « rares enfants et jeunes » qui n'aiment pas leur chambre, et de considérer que cette réponse informe potentiellement sur un mal-être plus important.

4.2.2 La possibilité de laisser une trace dans les établissements où passent les enfants et jeunes

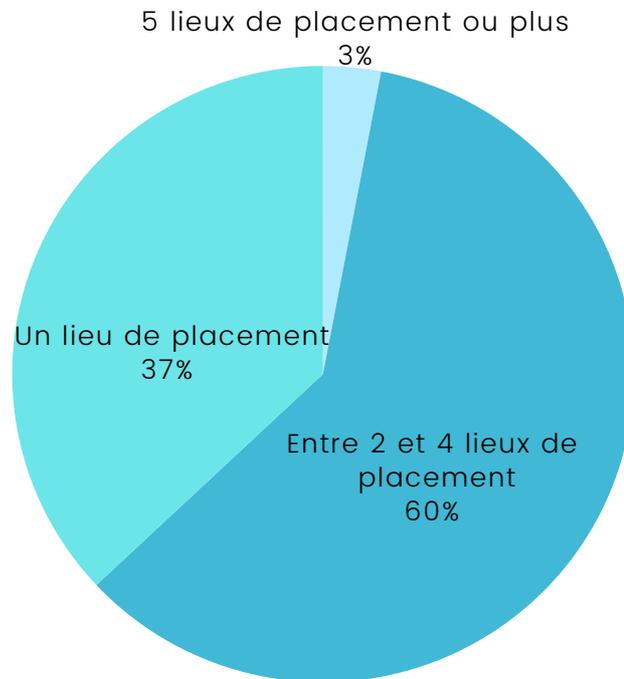
**Fiche action :
Albums photos
de l'établissement**

**Fiche action :
Mur réel et virtuel pour
laisser une trace et
retrouver la trace**

Le constat

La majorité des enfants et jeunes (60%) ont connu entre 2 et 4 lieux de placement, ce qui signifie qu'en dehors de la séparation d'avec les parents, la majorité des enfants et jeunes ont déjà connu une ou plusieurs séparations avec un lieu de placement.

Combien de lieux de placement a connu l'enfant/le jeune (sans le relais)?



Lecture : 60% des enfants/jeunes ont connu 2 à 4 lieux de placement, N=215.

Source : Questionnaire à destination des enfants et jeunes confiés à l'ASE de l'Ain 2022, « Développer les liens d'attachement et le capital social des enfants et jeunes confiés à l'ASE », LEPTI.

Premiers retours sur la mise en œuvre des fiches-actions

Dans 32% des cas, les enfants sont accueillis dans une famille d'accueil ou dans un établissement disposant d'albums photo que les anciens et les enfants confiés peuvent consulter.

Pour 68% des enfants/jeunes, le lieu de placement dispose d'un lieu où sont affichés les visages et moments de vie des enfants/jeunes résidents

Pour 83% des jeunes le lieu de placement réalise des albums, un cahier de vie par enfant.

4.2.3 La continuité des liens avec les professionnels des anciens lieux de placement

Fiche action :
Garder le lien avec mes anciens lieux de placement et éviter de multiplier les ruptures

Fiche action :
Permettre, susciter le maintien des liens avec les personnes qui ont pris soin de l'enfant à l'issue d'un placement (parrainage par des professionnels de l'ASE)

Le constat

La majorité des enfants et jeunes ne gardent pas contact avec les professionnels des lieux de placement par lesquels ils sont passés. Alors que ces mêmes professionnels sont, pendant le temps du placement, les personnes que les enfants et jeunes citent le plus souvent comme personnes sur lesquelles ils peuvent compter. Et la récurrence des fois où ils sont cités (comme personnes que les enfants et jeunes vont voir pour avoir des câlins, lorsqu'ils sont tristes) permet de dire que ce sont des personnes centrales pour les enfants et jeunes.

60% des jeunes qui ont connu 5 lieux de placement ou plus ne citent personne qui compte pour eux, qu'ils auraient rencontré dans un précédent lieu de placement, dans leur sociogramme. Et les jeunes qui ont eu entre 2 et 4 lieux de placement ne citent personne à 56%.

20% des jeunes qui ont eu plusieurs lieux de placement citent deux personnes ou plus rencontrées dans un ancien lieu de placement dans leur sociogramme.

20% des enfants/jeunes ont indiqué avoir gardé contact avec un ou des professionnels d'un ancien lieu de placement ou qui ont quitté leur lieu de placement. Pour la moitié d'entre eux, l'ancien professionnel leur a déjà rendu visite, et pour le reste, il s'agit d'un contact par téléphone, réseaux sociaux, courrier et/ou colis. Pour un cinquième d'entre eux, il s'agit d'une reprise de contact avec un professionnel qu'ils n'avaient pas vu depuis longtemps.

Premiers retours sur la mise en œuvre des fiches-actions

Pour 17% des enfants/jeunes, la famille d'accueil ou l'établissement dispose d'un groupe WhatsApp, Facebook ou autre réseau social (dont moins de la moitié est mis à jour régulièrement).

Alice est la marraine de Nina (7 ans) depuis 3 mois. Alice a d'abord été son éducatrice co-référente en MECS, et a contacté les Enfants de Bohème pour devenir marraine de Nina, un peu après un changement de lieu de placement - Nina est actuellement en famille d'accueil.

Entre le moment où elle a contacté l'association une première fois et la mise en place du parrainage, 4 mois se sont écoulés, au cours desquels l'accord a été établi par l'association. Un contrat est signé entre les parents, l'enfant et la marraine/le parrain, qui engage jusqu'aux 18 ans de l'enfant, il est renégocié en cas de litige.

L'association organise plusieurs entretiens avec la marraine/ le parrain, avec des psychologues également, et rencontre la famille proche de la marraine/ du parrain. Le projet a ensuite été amené par la DT aux parents, au cours d'un entretien. Dans le cas d'Alice, les parents ont également demandé un RDV avec elle avant de donner leur accord :

« Ils voulaient comprendre les motivations du projet, pourquoi cela. Ils sont en demande aussi parce qu'ils veulent élargir leurs droits. Il a fallu qu'ils comprennent que je n'ai pas ma casquette de travailleur social ».

Alice insiste sur l'importance de la référente ASE dans le processus de parrainage, car en tant que personne qui fait le lien avec les parents, il s'agit d'un intermédiaire important pour que tout le monde s'accorde sur un projet commun. Alice et Nina se sont vues quelques fois depuis mars, dans un processus volontairement éloigné du fonctionnement des visites/ hébergements prévus par l'ASE, et qui suit le rythme et les demandes de l'enfant :

« Là j'ai choisi d'être marraine pour elle, alors j'essaye de ne pas remettre du protocolaire. [...] C'est ma volonté, de pouvoir respecter ce qu'elle souhaite, à l'allure qu'elle souhaite et comme elle le souhaite. Que ce soit hors de tout ce qu'elle vit où on lui impose un rythme ».

C'est ainsi, de cette manière, qu'elle appréhende la construction de la relation avec sa filleule :

« Mon objectif c'est de lui proposer un espace. Voilà, j'ai pas la famille parfaite ou typique, mais du temps dans la simplicité des choses. Je ne lui promets pas de trucs, de vacances de rêve, mais juste une petite bulle hors de la protection de l'enfance. Sinon autour d'elle, elle ne fait qu'entendre les histoires des autres, moi elle m'en parle, « est-ce que tu sais que le papa d'untel il a fait ça ». Alors que chez moi ce n'est pas le sujet, il y a bien sûr des petites embrouilles, des embrouilles d'enfant. [...] Elle a pas son étiquette d'enfant placé quand elle est ici. »

Si le parrainage par d'anciens professionnels est plus régulièrement évoqué par les professionnels, notamment depuis les interventions des Enfants de Bohème dans les établissements, Alice exprime certaines réticences qui peuvent freiner la concrétisation de ces projets:

« Je pense que sur le terrain, c'est tellement prenant que c'est compliqué de se dire qu'on amène un peu de travail à la maison, imaginer s'investir encore alors que c'est déjà un gros investissement humain. En tout cas c'est le retour de mes collègues pros qui voudraient se lancer dedans et se disent « j'aurai peut-être pas la force d'entendre encore parler de protection de l'enfance hors du travail ». Mais moi, que j'accueille elle ou ma nièce à la maison, c'est la même chose. J'ai justement pas du tout ma casquette professionnelle, c'est tellement allégé en fait. »

4.2.4 Les pairs de placement : un apprentissage de la sociabilité, des amitiés qui ne perdurent pas toujours

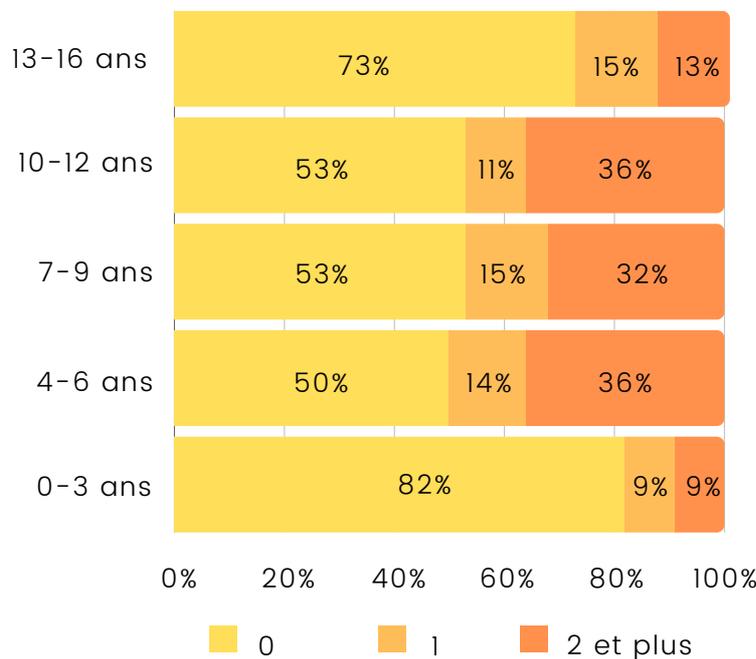
Fiche action :
Fête annuelle dans les lieux de placement, le Département

Fiche action :
Cahier de vie

Le constat

Lorsque l'on demande aux enfants et jeunes de nommer les personnes importantes dans leur famille d'accueil ou établissement, 37% citent des enfants/jeunes qui sont placés avec eux.

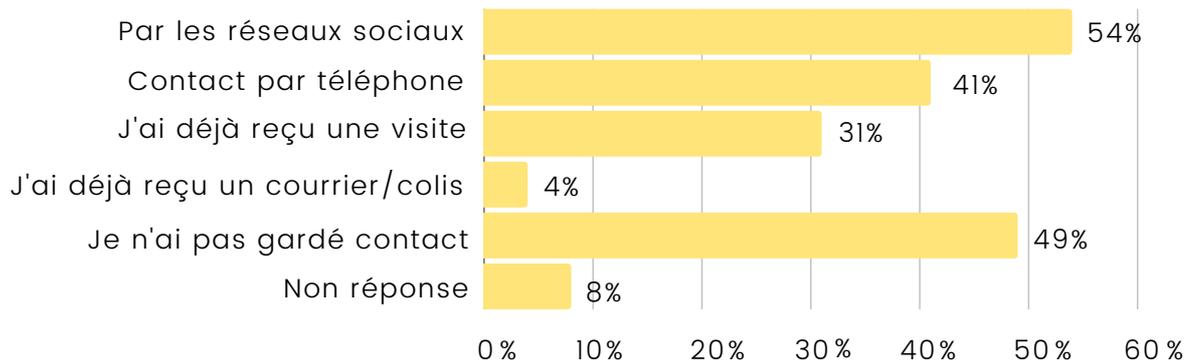
Combien d'enfants du lieu de placement actuel sont cités dans le sociogramme?



Lecture : 32% des 7-9 ans citent 2 enfants ou plus qui comptent pour eux sur leur lieu de placement actuel. 15% citent un enfant, et 53% n'en citent aucun. N=143 : on ne regarde pas pour les 17-20 ans car nous faisons l'hypothèse qu'ils ont pu citer des jeunes du lieu de placement soit en enfants soit en adultes dans le sociogramme.

Source : Questionnaire à destination des enfants et jeunes confiés à l'ASE de l'Ain 2022, « Développer les liens d'attachement et le capital social des enfants et jeunes confiés à l'ASE », LEPMI.

As-tu gardé contact avec des enfants/jeunes qui ont quitté ton lieu de placement ou que tu as rencontrés dans un ancien lieu de placement?



Lecture : 54% des enfants/ jeunes ont indiqué avoir gardé contact via les réseaux sociaux avec des enfants/ jeunes qui ont quitté le lieu de placement, ou bien rencontrés dans un ancien lieu de placement. N=195

Source : Questionnaire à destination des enfants et jeunes confiés à l'ASE de l'Ain 2022, « Développer les liens d'attachement et le capital social des enfants et jeunes confiés à l'ASE », LEPLI.

Premiers retours sur la mise en œuvre des fiches-actions

21% des enfants/ jeunes ont un cahier de vie sous forme d'album photo, 5% ont un cahier de vie sous forme de cahier et 0,5% ont un cahier de vie en fichier web.

Un groupe de travail a été démarré dans le courant de l'année 2022 autour des cahiers de vie. Une formation a été proposée pour les utilisateurs pilotes dans le courant du mois de mai 2023. Les cahiers de vie commencent à être déployés et quelques fêtes annuelles sont prévues au début de l'été 2023. Dans certains cas, la fête en elle-même est une pratique nouvelle. Dans d'autres cas, les fêtes existaient, mais cette année, les équipes ont décidé d'inviter des partenaires ou d'inviter les anciens.

Les principaux freins évoqués portent sur les tensions de personnel qui ne permettent pas de consacrer un temps suffisant à une telle organisation.

4.2.5 Les fiches-actions en direction des professionnels et du département.

Fiche action :
Groupe de travail Juge des enfants et professionnels

Premiers retours sur la mise en œuvre des fiches-actions

Le Département a modifié la plaquette de formation obligatoire initiale des assistantes familiales, celles-ci rencontrent désormais la Juge coordinatrice du Tribunal pour enfants de l'Ain.

Au cours des audiences d'assistance éducative, les Juges du Département ont exprimé le souhait qu'une fiche observation produite par l'assistante familiale en charge du placement leur soit transmise sans modification. Une formation aux écrits professionnels des assistantes familiales sera proposée au début de l'année 2024 pour permettre à toutes les professionnelles de répondre à cette demande.

Enfin, les assistantes familiales en charge du suivi de la fiche-action ont rencontré la Juge coordinatrice au Tribunal pour enfants le 30 mai 2023.

Cette rencontre a permis aux quatre professionnelles, issues des quatre secteurs du département, de faire part de leurs questions, préoccupations et propositions pour faciliter la préparation, le déroulement et l'issue des audiences. Une visite du Tribunal pour enfants a également été organisée.

Un compte-rendu collectif est actuellement en cours de rédaction, mais une proposition de rencontre annuelle, pouvant associer l'ensemble des Juges en poste dans le département, fait déjà l'objet d'un consensus.

**Fiche action :
Développer la marque
employeur de l'Aide sociale à
l'enfance de l'Ain pour
sensibiliser et recruter**

Premiers retours sur la mise en œuvre des fiches-actions

Les différents rapports ont été publiés sur internet et une communication est faite par le département. Une vidéo est en cours de préparation. Il s'agira de présenter la démarche de recherche-action, et la dynamique du département sur les questions de maintien et de développement des liens d'attachement des enfants et des jeunes confiés.

**Fiche action : GAP à petit
effectif**

Premiers retours sur la mise en œuvre de la fiche-action

La fiche-action vise à proposer des Groupes d'analyse de la pratique aux assistantes et assistants familiaux, en plus petit effectif, afin que les professionnelles et professionnels puissent avoir un espace pour prendre la parole et être écoutés. Cette fiche-action partait du constat que les professionnels manquaient de possibilités d'échanger sur leur pratique. Parallèlement les retours des DT ont fait état de GAP existants, mais loin d'être complets. La piste est à creuser côté DT et assistantes et assistants familiaux, afin de proposer des GAP qui correspondent aux attentes et besoins des uns et des autres.

4.3 Le besoin de multiplicité d'expériences pour augmenter le nombre de personnes sur qui compter, en dehors du lieu de placement

4.3.1 Les liens entre parents des copains et professionnels : une première étape indispensable pour les plus petits

Fiche action :
Invitation d'un copain et de son parent

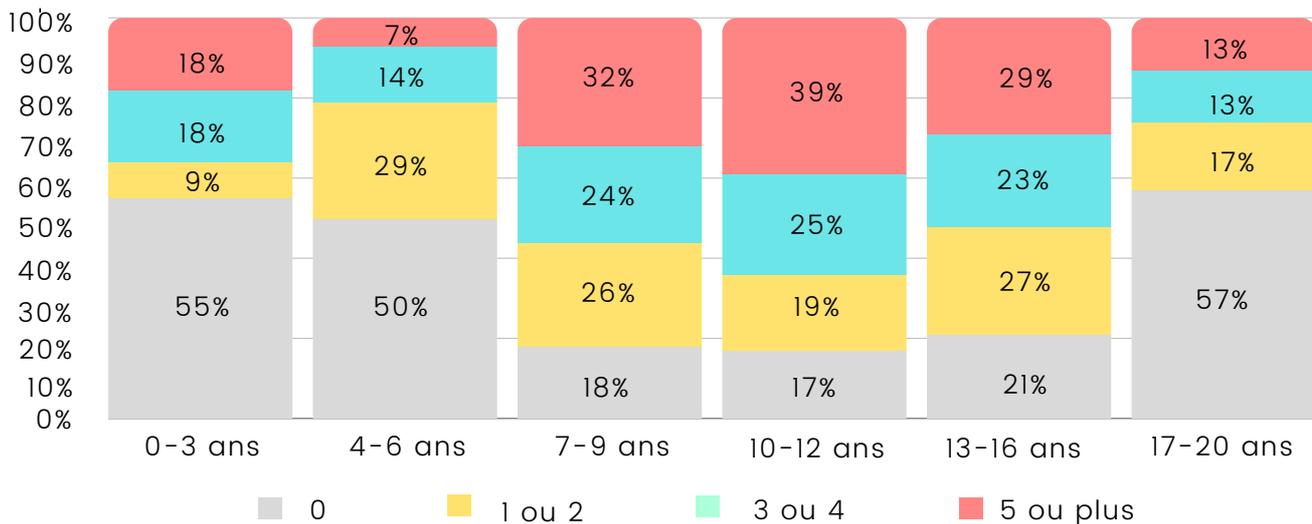
Fiche action :
Tisser des liens avec l'école et les parents d'élèves

Le constat

Pour les jeunes qui ont répondu au sociogramme (N=166), on estime le nombre de copains en regardant le nombre d'enfants cités dans le sociogramme, rencontrés dans le quartier, pendant les loisirs, les vacances, l'école actuelle et l'ancienne école.

55% des 0-3 ans, et 50% des 4-6 ans, ne citent aucun copain dans le sociogramme. Peut-être parce qu'à cet âge-là, les amitiés sont fortement impulsées par les parents, et que c'est le tout début de la socialisation à l'amitié.

Nombre de copains cités dans le sociogramme par tranche d'âge



Lecture : 32% des 7-9 ans citent 2 enfants ou plus qui comptent pour eux sur leur lieu de placement actuel. 15% citent un enfant, et 53% n'en citent aucun. N=166.

Source : Questionnaire à destination des enfants et jeunes confiés à l'ASE de l'Ain 2022, « Développer les liens d'attachement et le capital social des enfants et jeunes confiés à l'ASE », LEPPi.

Les professionnels des établissements racontent qu'ils ont l'occasion de voir à l'école les parents des enfants discuter entre eux, et qu'eux n'ont pas le temps, ou ne se sentent pas légitimes pour le faire.

Alors que les liens entre parents sont déterminants dans le développement et le maintien des liens entre enfants, les enfants confiés peuvent être exclus de ces liens. 44% des professionnels ont indiqué qu'un professionnel de l'ASE a déjà accompagné une sortie scolaire de l'enfant, une activité ou une réunion scolaire (5% ne sait pas et 51% non).

Pour les plus jeunes (moins de 12 ans), il y a un lien entre le fait que le professionnel puisse nommer les meilleurs copains de l'enfant, et le nombre de copains que l'enfant cite dans le sociogramme. Quand les professionnels connaissent les meilleurs copains, 66% des enfants citent 3 copains ou plus dans leur sociogramme – alors que 48% citent 3 copains ou plus lorsque les professionnels ne peuvent pas nommer les meilleurs copains de l'enfant.

Nous pouvons cependant noter qu'à la question « sur quels adultes les enfants/jeunes peuvent-ils compter ? » (en dehors des détenteurs de l'autorité parentale et des professionnels), dans 6,5% des cas, les professionnels mentionnent le parent d'une amie ou d'un ami.

Quand les professionnels ont indiqué qu'ils ne connaissaient pas le nom des meilleurs copains de l'enfant parce que les copains de l'enfant changent régulièrement, 28% des enfants citent 3 copains ou plus, et 36% n'en citent aucun. Quand les professionnels ont indiqué que l'enfant n'a parlé d'aucun copain, 67% des enfants n'ont pas cité de copain.

Premiers retours sur la mise en œuvre des fiches-actions

10% des enfants/jeunes ont déjà pu inviter une amie ou un ami et un de ses parents dans l'institution ou dans la famille d'accueil et 7% des enfants/jeunes ont pu inviter une amie ou un ami en extérieur.

Pour les plus jeunes, l'organisation d'anniversaire a été l'occasion pour les professionnels de rencontrer des parents

4.3.2 Les camarades d'école et l'initiation aux rites d'anniversaire

Fiche action :
Fêter son anniversaire et inviter ses amis

Fiche action :
Nuit chez un copain et soirée pyjama

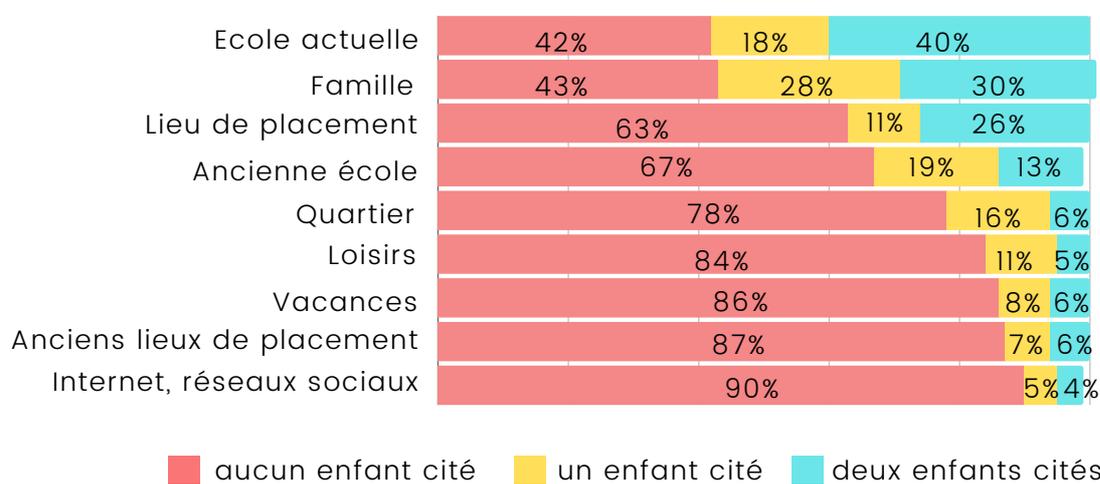
Fiche action :
Des amitiés durables, ça s'apprend !

Constat

Le graphique ci-dessous s'appuie sur les réponses au sociogramme et montre que les lieux principaux de rencontre de copains sont l'école actuelle, l'ancienne école, le lieu de placement et le quartier. Il informe aussi sur la proportion d'enfants qui ne citent aucun copain.

Ainsi, 42% des enfants et jeunes ne citent aucun copain rencontré dans leur école actuelle parmi les enfants qui comptent pour eux. Cette proportion est encore plus grande dans les autres lieux de rencontre : plus de 80% des enfants/jeunes ne citent aucun copain rencontré à l'occasion de loisirs, vacances, anciens lieux de placement. Un des enjeux clés pour comprendre ce résultat est la manière dont les enfants et jeunes ont la possibilité de garder contact et de créer du lien en dehors de ces lieux de rencontre. Il a notamment été demandé aux enfants de quelle manière ils sont en contact avec leurs copains d'école, et seuls 54% ont un lien avec leurs copains de l'école, que ce soit par téléphone, par les réseaux sociaux, ou en se voyant à l'extérieur de l'école. 30% ont eu un lien avec des copains rencontrés dans le cadre de loisirs/vacances. Le manque d'accompagnement au maintien de liens et de support pour maintenir des liens avec des pairs, encore plus dans des situations où les enfants sont amenés à changer d'école/de loisirs/de lieux de vie, peut expliquer que les enfants/jeunes confiés à l'ASE sont nombreux à ne citer aucun copain dans les différents espaces de rencontre.

Nombre d'enfants cités dans le sociogramme



Lecture : 42% des enfants et jeunes n'ont cité aucun enfant qui compte pour eux, rencontré dans leur école actuelle, dans le sociogramme. 18% ont cité un enfant, et 40% ont cité deux enfants ou plus. N=166.

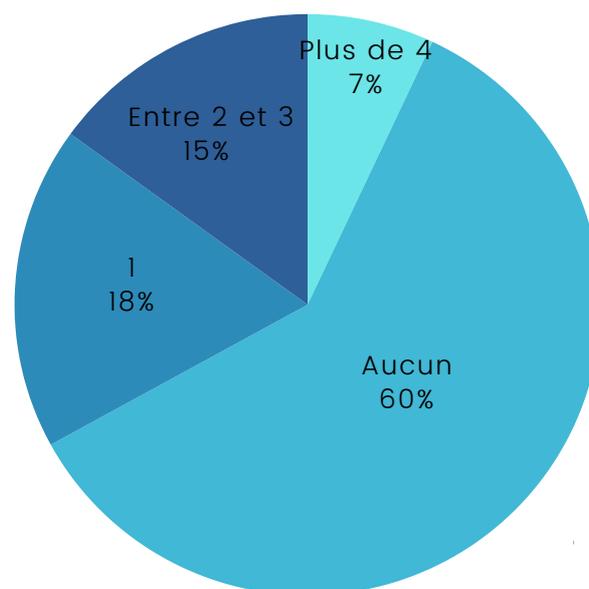
Source : Questionnaire à destination des enfants et jeunes confiés à l'ASE de l'Ain 2022, « Développer les liens d'attachement et le capital social des enfants et jeunes confiés à l'ASE », LEPLI.

15% des 13-16 ans et 31% des 17-20 ans de l'échantillon enfants (N=195) citent une petite amie ou un petit ami dans les personnes sur qui elles et ils peuvent compter dans le sociogramme.

Les invitations marquent une étape importante, permettant le passage du statut de camarade d'école, à celui d'ami « choisi ». L'anniversaire, que l'enfant fête ou auquel il est invité, l'invitation à dormir, ou les autres sorties sont des rituels fondateurs. La majorité des enfants fêtent leur anniversaire sur le lieu de placement (77%) ou dans leur famille (58%). Ils sont moins nombreux à inviter des copains de l'extérieur sur le lieu de placement (12%) ou à avoir fêté leur anniversaire lors d'une sortie hors du lieu de placement (12%).

60% des enfants/jeunes n'ont pas été invités à un anniversaire pendant l'année écoulée. 18% ont été invités à un anniversaire, 15% ont été invités à 2 ou 3 anniversaires.

À combien d'anniversaire(s) l'enfant a-t-il pu se rendre en dehors du lieu de placement l'année passée?

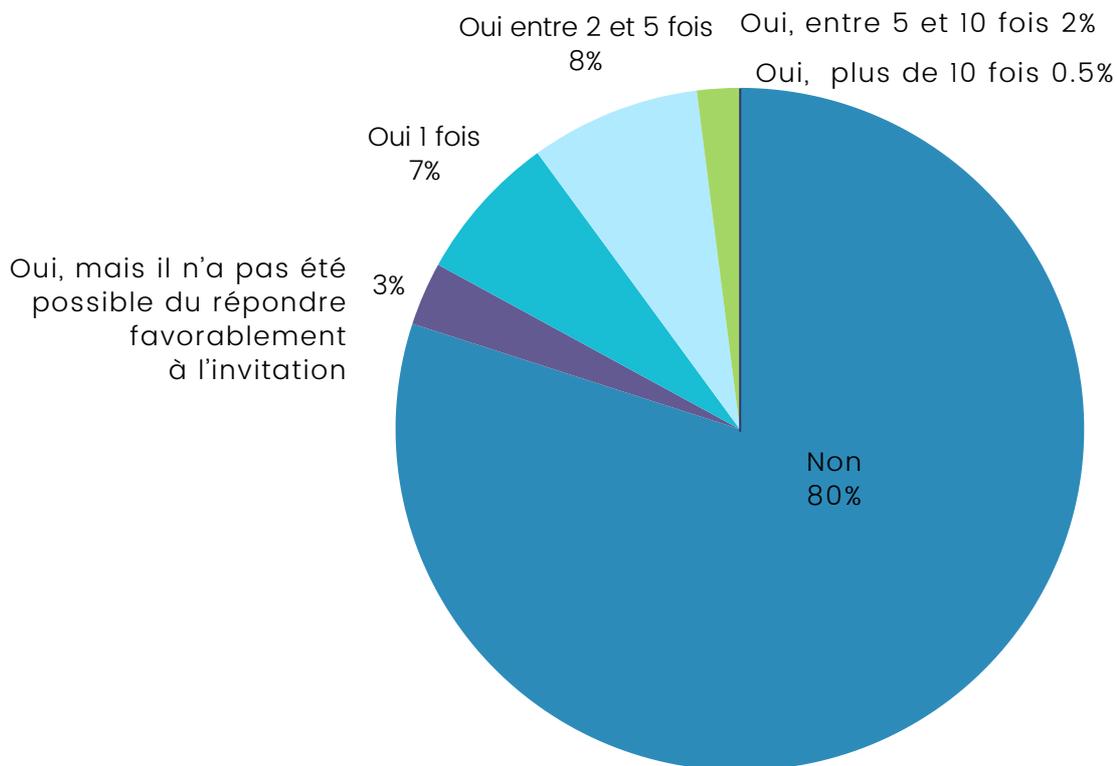


Lecture : 60% des enfants n'ont pu se rendre à aucun anniversaire en dehors du lieu de placement l'année passée. N=215.

Source : Questionnaire à destination des professionnels du département de l'Ain 2022, « Développer les liens d'attachement et le capital social des enfants et jeunes confiés à l'ASE », LEPMI.

Le fait d'être invité à dormir chez une amie ou un ami est encore moins fréquent, puisqu'ils sont 80% à n'avoir pas été invités à dormir chez une amie ou un ami à l'extérieur.

L'enfant/le jeune a-t-il déjà été invité à dormir chez un.e/des ami.e.s l'an passé ?



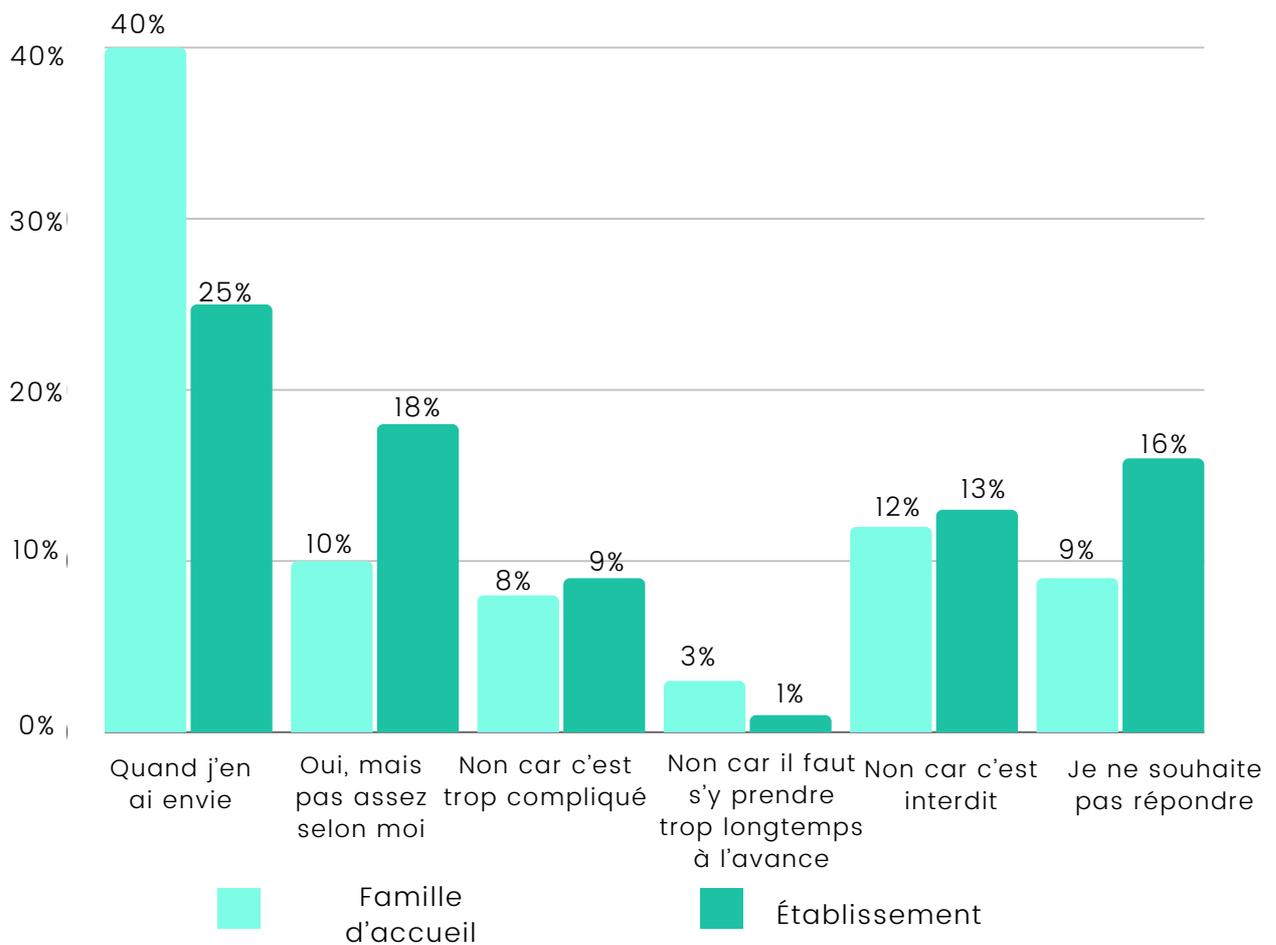
Lecture : Les professionnels ont indiqué, pour 80% des enfants/jeunes, que ces derniers n'ont pas été invités à dormir chez un.e ou des ami.e.s l'an passé. N=215.

Source : Questionnaire à destination des professionnels du département de l'Ain 2022, « Développer les liens d'attachement et le capital social des enfants et jeunes confiés à l'ASE », LEPTI.

Cette proportion varie fortement en fonction de l'âge : 60% des 17-20 ans ont été invités à dormir chez une, un ou des amis une fois ou plus l'an passé, 33% des 13-16 ans, environ 14% des 7-12 ans, et 0% des 0-6 ans l'ont été.

Seuls 12% des enfants/jeunes ont invité des copains de l'extérieur sur leur lieu de placement.

As-tu la possibilité de sortir pour aller voir des amis, te balader, aller à une fête, un concert ou autre ?



Lecture : 40% des enfants/jeunes qui sont en famille d'accueil ont indiqué pouvoir sortir pour aller voir des amis, se balader, aller à une fête, à un concert ou autre quand ils en ont envie. C'est le cas pour 25% des enfants/jeunes confiés en établissement. N=145

Source : Questionnaire à destination des professionnels du département de l'Ain et des enfants confiés à l'ASE de l'Ain 2022, « Développer les liens d'attachement et le capital social des enfants et jeunes confiés à l'ASE », LEPMI.

Au total, 37% des jeunes ont indiqué n'avoir participé à aucune fête, soirée, ou sortie entre amis cette année (N=195).

63% n'ont pas pu inviter (avec venue effective) d'amis de l'extérieur sur le lieu de placement l'année passée, d'après les professionnels (N=215).

Lorsqu'il n'a pas été possible de répondre favorablement à une invitation à dormir ou à un anniversaire, les raisons mises en avant par les professionnels le plus souvent ont été que l'enfant n'a jamais été invité au cours de l'année scolaire (23%), l'absence d'autorisation (11%), une visite parentale au même moment (11%). 2% des professionnels indiquent que les transports ont rendu impossible une sortie.

Premiers retours sur la mise en œuvre des fiches-actions

12% des enfants/jeunes ont pu fêter leur anniversaire et inviter des copains de l'extérieur.

12% des enfants/jeunes ont pu fêter leur anniversaire à l'extérieur du lieu de placement.

Lors des groupes de recherche-action (GRA), les professionnels (éducatrices, éducateurs, assistantes et assistants familiaux) qui avaient expérimenté la mise en place d'anniversaires, ont estimé qu'un temps de travail de 6h est nécessaire pour l'organisation en amont, qui s'ajoute au temps d'anniversaire (dégagé des autres temps). Cela implique donc des heures de travail supplémentaires, validées par les chefs de service.

Le coût d'un anniversaire en extérieur est estimé à 90 euros pour l'ensemble des invités.

Mia, éducatrice en MECS, explique avoir organisé les 5 ans d'Anton, et les 6 ans d'Abel. Elle a demandé aux enfants quels copains d'école ils voulaient inviter. Les deux enfants n'avaient jamais été invités à un anniversaire et n'avaient jamais fêté leur anniversaire en invitant des copains de l'extérieur. L'un des enfants, Anton, a une mesure MDPH et ne va à l'école que le matin. Pour celui-ci, Mia est en lien avec l'enseignante pour favoriser son intégration.

« J'ai fait les invitations, et les enfants les ont données à leurs copains d'école, tout seuls. Moi j'avais jamais vu les parents, ni rien. Des enfants invités nous ont rejoints à la maison de l'enfance, et je les ai emmenés en Trafic au LudiLucky (espace de jeu) (....) Ils étaient trop mignons parce que dans le Trafic, ils se racontaient des trucs d'école, ils disaient qu'ils étaient dans une navette spatiale (le Trafic). On a retrouvé les autres copains là-bas. Il y avait une table pleine de 6/7 enfants (...) Pour Anton, tous les enfants invités sont venus 4 sur 4 et il a été gâté, Les parents nous envoyaient des messages pour savoir ce qu'il aimait comme cadeau, enfin voilà, ce qu'il aime bien dans la vie, pour pouvoir offrir un cadeau adapté, etc. ».

Pendant l'anniversaire, Mia a pu constater que les enfants se sontentraïdés. En observant les enfants dans un autre contexte, elle a pu les observer différemment.

« Personne ne s'est tapé sur les 2 après-midis que j'ai faits, alors que ici c'est quand même quotidien qu'ils se poussent, là non pas du tout, ils s'aidaient les uns les autres, même les enfants de la maison de l'enfance aidaient des plus petits à grimper, à courir. Ils s'attendaient, etc. Ben on a une salle de motricité, c'est pas du tout ce qui se passe hein, personne ne s'aide et tout le monde se pousse, clairement c'est ce qui pourrait arriver au LudiLucky, mais pas du tout, c'était vraiment des enfants qui s'amusaient, qui jouaient ensemble, issus de milieux différents peut-être, mais qui jouaient ensemble quoi, c'est tout »

Après l’anniversaire, et en attendant les parents, l’éducatrice a ramené un des copains à la MECS.

« Abel il était trop content, il l’a pris par la main, il l’a emmené dans sa chambre et ils ont, ça a pas duré longtemps, 10 mn ¼ d’heure, mais ils ont joué 10 Min ¼ d’heure tous les 2 ensemble dans leur chambre, quoi, comme un enfant à peu près normal, quoi, qui invite son copain d’école dans sa maison. Moi c’était la première fois depuis que je suis là que je voyais un autre enfant entrer dans la maison de l’enfance ».

Suite à ces premières expériences. Mia constate qu’Anton et Abel parlent plus de leurs copains et même qu’Anton se sent mieux en classe.

« Anton, ça va de mieux en mieux à l’école, donc j’espère aussi que ça a été un facteur du fait qu’il soit content d’aller à l’école quoi. Et que sa maîtresse, elle a senti qu’on l’investissait, qu’on essayait de faire des choses pour lui, voilà. »

Elle observe aussi que les parents lui sourient le matin. « Vous allez bien ? etc., on discute un peu ».

4.3.3 Les activités extrascolaires comme support de lien

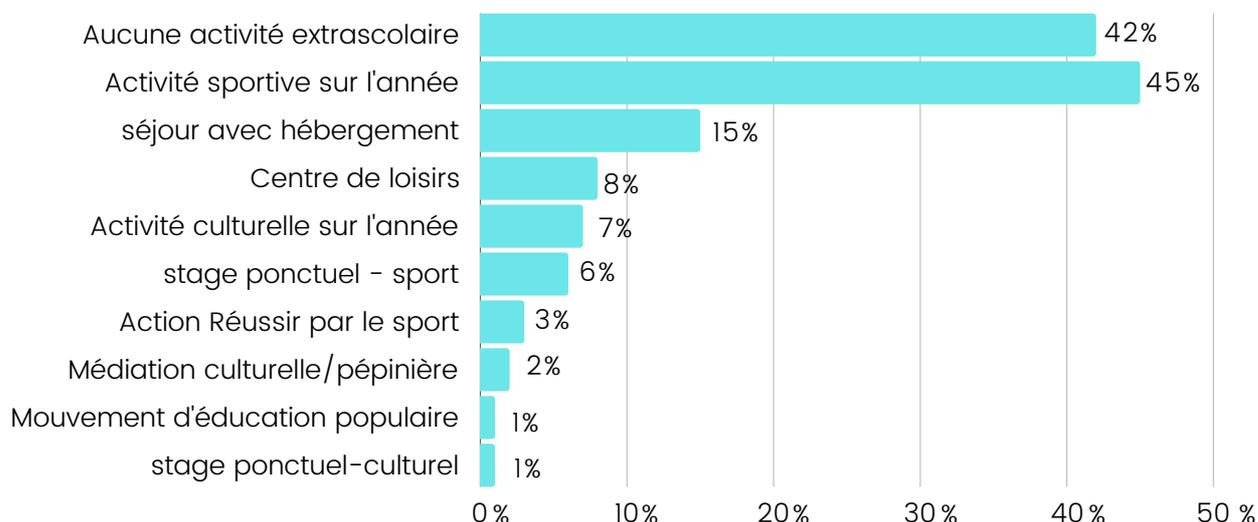
Fiche action :
Un réseau de structures et d’associations à disposition de chaque établissement et famille d’accueil

Fiche action :
Engager les enfants dans des activités sportives, culturelles ou d’éducation populaire

Constat

Un peu moins de la moitié des enfants a une activité sportive (45%) et un peu moins de la moitié une activité extrascolaire.

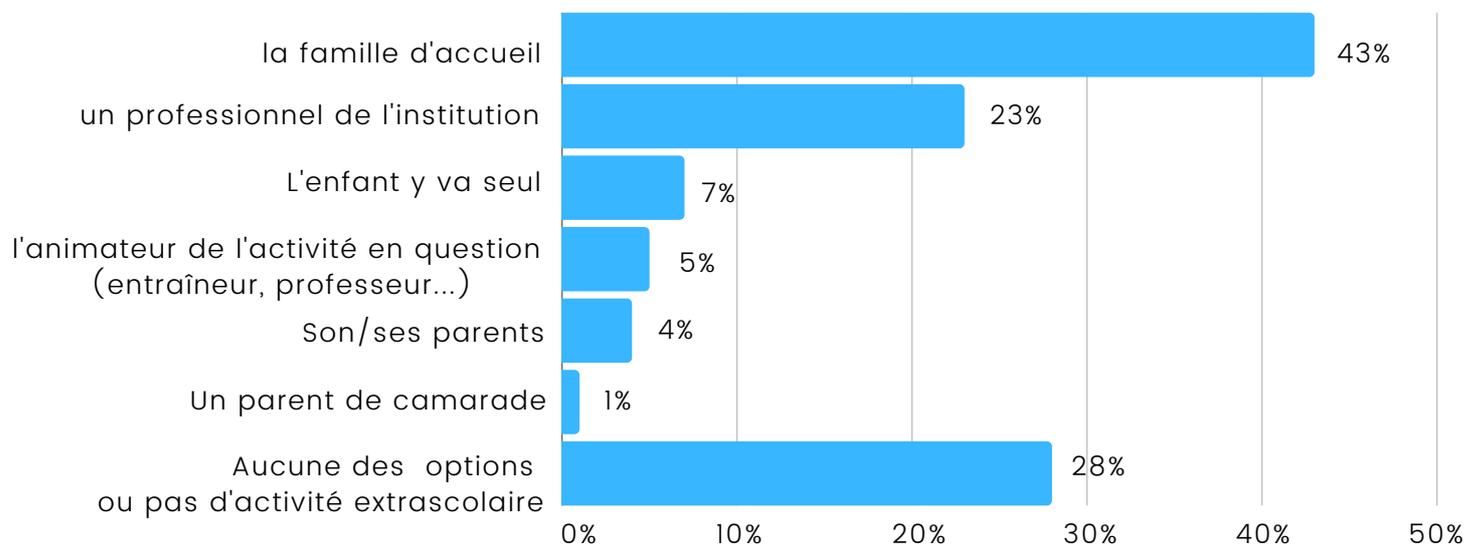
L’enfant/le jeune a-t-il eu une activité extrascolaire l’année scolaire passée ?



Lecture : 42% des enfants/jeunes n'ont participé à aucune activité extrascolaire l'année scolaire passée. N=215.

Source : Questionnaire à destination des professionnels du département de l'Ain 2022, « Développer les liens d'attachement et le capital social des enfants et jeunes confiés à l'ASE », LEPMI.

L'enfant/le jeune a-t-il déjà été conduit à ses activités extrascolaires par...



Lecture : 43% des enfants/jeunes ont déjà été conduits à leurs activités extrascolaires par la famille d'accueil. N=215.

Source : Questionnaire à destination des professionnels du département de l'Ain 2022, « Développer les liens d'attachement et le capital social des enfants et jeunes confiés à l'ASE », LEPMI.

La quasi-totalité des enfants qui n'a pas eu d'activité extrascolaire l'année scolaire passée ne cite aucun enfant dans le sociogramme loisirs/vacances, seulement 9% d'entre eux citent au moins un enfant, alors que 39% des enfants/jeunes qui ont eu une activité extrascolaire l'an passé citent au moins un enfant qui compte pour eux, rencontré lors des loisirs/ vacances.

Premiers retours sur la mise en œuvre des fiches-actions

- 45% des enfants/jeunes ont une activité sportive sur l'année
- 15% ont fait un séjour avec hébergement (colo)
- 7% ont une activité culturelle
- 8% vont au centre de loisirs

Globalement, les enfants dépendant des professionnels pour être accompagnés à des activités de loisirs, mais aussi, avant tout, pour être initiés et encouragés à ces pratiques, certains établissements ont inscrit des enfants au centre de loisirs.

Sociologue :

“Et donc le centre de loisirs c'est nouveau ?”

Mélissa (éducatrice en MECS sur le groupe des 3-6 ans) :

Ouais c'est nouveau parce que on s'est rendu compte qu'il y a 10 enfants sur un service. En fait, ils en ont trop marre d'être tous ensemble toute la journée etc. et du coup on s'est dit mais pourquoi on les inscrirait pas au centre de loisirs ? Au début c'était mal vu dans la MECS. Genre vous êtes payés pour garder les enfants et vous les emmenez au centre de loisirs. Alors qu'en fait ils sont 10 fois mieux là-bas pendant les vacances qu'avec nous. Parce qu'ils se font des copains du centre de loisirs, qu'ils vont retrouver au centre de loisirs. Après, c'est vrai que ça fait des allers-retours, c'est une organisation, il faut les inscrire mais du coup, c'est Olivia qui est un peu référente du centre de loisirs, donc c'est elle qui s'occupe de demander aux enfants, qui a envie de participer, qui a envie d'y aller, c'est elle qui gère et qui est directement en lien avec le centre de loisirs. On essaie d'avoir des missions comme ça... (...)

Ça nous permet d'avoir un groupe restreint (d'enfants entre 3 et 6 ans). C'est un confort pour tout le monde. Pour nous le centre de loisirs, c'est une richesse pour les enfants. C'est calculé en fonction du quotient familial de leurs parents, mais c'est payé par le département. Donc ça c'est pas un autre budget de groupe. Donc non c'est pas très cher. Et les enfants sont tellement contents avec le centre de loisirs !

4.3.4 Les liens avec des adultes en dehors de l'ASE, de la possibilité d'une rencontre à la construction de relation

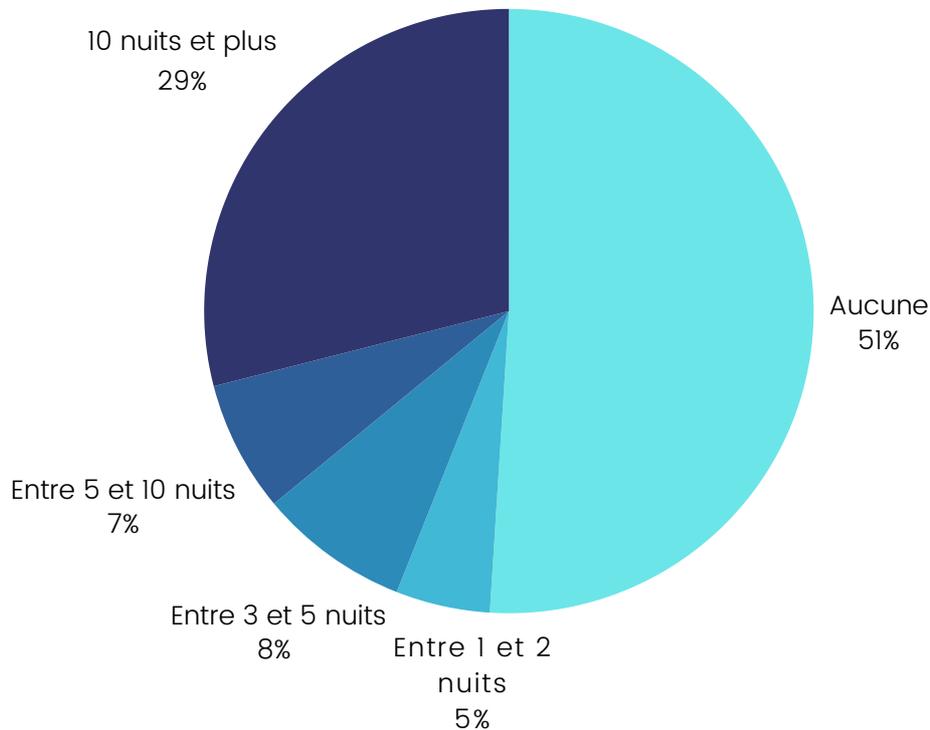
Fiche action :
Des week-ends et moments extraordinaires

Fiche action :
Parrainage et tiers dignes de confiance

Le constat

51% des enfants et jeunes n'ont passé aucune nuit hors de l'établissement, souvent parce que ni les parents, ni des membres de la famille n'ont de droit d'hébergement. Ces enfants n'ont pas eu beaucoup d'occasion de voir « autre chose », d'autant que les jeunes en MECS, vivant donc en collectivité à l'année, sont ceux qui, le plus souvent, n'ont passé aucune nuit hors de l'établissement.

Combien l'enfant/le jeune a-t-il passé de nuits hors de l'établissement (pendant l'année scolaire passée) chez des membres de sa famille élargie ou amis ?



Lecture : 51% des enfants/ jeunes n'ont passé aucune nuit en dehors de l'établissement.

Source : Questionnaire à destination des professionnels du département de l'Ain 2022, « Développer les liens d'attachement et le capital social des enfants et jeunes confiés à l'ASE », LEPMI.

Lorsque la question du sentiment de solitude est posée aux jeunes de plus de 12 ans, 41% d'entre eux disent se sentir un peu (31%) ou beaucoup (10%) seuls ou seule.

Premiers retours sur la mise en œuvre des fiches-actions

14 jeunes ont un parrain ou une marraine. Il s'agit pour la majorité d'une personne de la famille, parrain/ marraine depuis que l'enfant est petit. 2 jeunes ont un parrain/marraine/tiers digne de confiance qui est un ancien professionnel de l'ASE.

Pour 1 jeune, il s'agit d'une personne rencontrée via une association.

Pour 1 jeune, il s'agit d'une personne de la vie scolaire de l'école.

Pour 9% des jeunes, il est envisagé de proposer un parrain/marraine/mentor/tiers digne de confiance.

Marco (7 ans) et Gioni (9 ans) sont arrivés en France sans savoir parler français. Si leurs parents existent encore, il leur est impossible de les voir. Placés en MECS, ils connaissent leur famille proche et citent essentiellement les enfants du foyer.

Pour palier cela, les professionnels organisent pour les enfants aux sociogrammes restreints et exclusifs comme ceux de Marco et Gioni, des week-ends en gîte avec des couples de volontaires qui les prennent une à trois fois par an, chaque année. Ces temps sont, pour eux, extraordinaires, de par le cadre, la présence d'animaux et le lien de qualité qu'ils tissent avec les accueillants.

Léna et Alfred sont exclusivement famille d'accueil relais. Alfred était éducateur spécialisé et Léna travaillait dans le domaine de la culture avant de proposer leur projet au département, des accueils relais, sur le moyen et long terme, pour des enfants/jeunes qui ont besoin de sortir du collectif, qui ont besoin d'un temps d'accompagnement individuel particulier (jeunes en situation de handicap déscolarisés...), ou de sortir un peu du lieu de placement et du quotidien (jeunes dont les parents ne sont pas présents, et qui ne sortent jamais). Pour ces jeunes, Léna et Alfred proposent des « moments extraordinaires » autour de la culture, l'écologie, la cuisine. Il ne s'agit pas d'un relais pour « dépanner » mais bien de rencontres prévues et régulières autour de projets pour les enfants et jeunes. L'un des effets est également un répit pour les familles d'accueil ou les établissements.

Échange avec Sasha 11 ans, accueillie régulièrement par Léna et Alfred pendant presque 2 ans :

Sociologue : C'est quoi les endroits où tu as voyagé ?

Sasha : Euh, Montpellier, à la mer et puis voilà.

Sociologue : t'étais allée avec Léna et Alfred ?

Sasha : Ouais, j'ai été aussi à la forêt et à la rivière.

Sociologue : Avec qui ?

Sasha : Alfred et Léna

Sociologue : À chaque fois ? T'as fait d'autres voyages en dehors de Alfred et Léna ?

Sasha : oui, la piscine. Sinon en dehors d'eux, non, pas en dehors d'eux.

4.3.5 Les téléphones et les réseaux sociaux : des risques, mais aussi une ouverture sur le monde

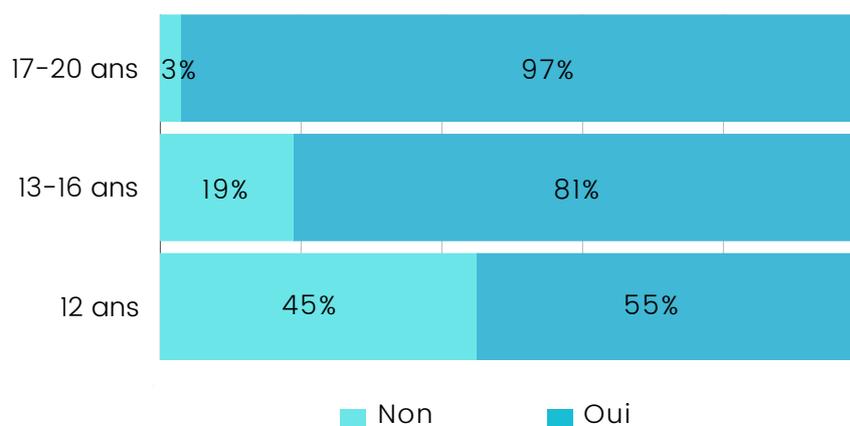
Fiche action : Groupe d'échange sur les écrans et réseaux sociaux

Le constat

Parmi les jeunes âgés de 12 ans et plus, 44% déclarent avoir eu un téléphone à 11 ans ou avant, soit exactement ce qu'on observe au niveau national pour tous les enfants.¹

L'âge moyen du premier smartphone est de 9 ans et 9 mois en 2020,² nous pouvons dire que les enfants/jeunes de l'ASE ont leur premier téléphone un peu plus tardivement : seuls 15% indiquent avoir eu un smartphone avant 10 ans. Ce phénomène nous conduit à mettre l'accent sur 17% des 12 ans et plus qui indiquent ne pas avoir de téléphone. Ces deux chiffres témoignent de la diversité des accès au numérique et aux écrans parmi les enfants accompagnés par l'ASE.

As-tu un téléphone portable ? Par tranche d'âge



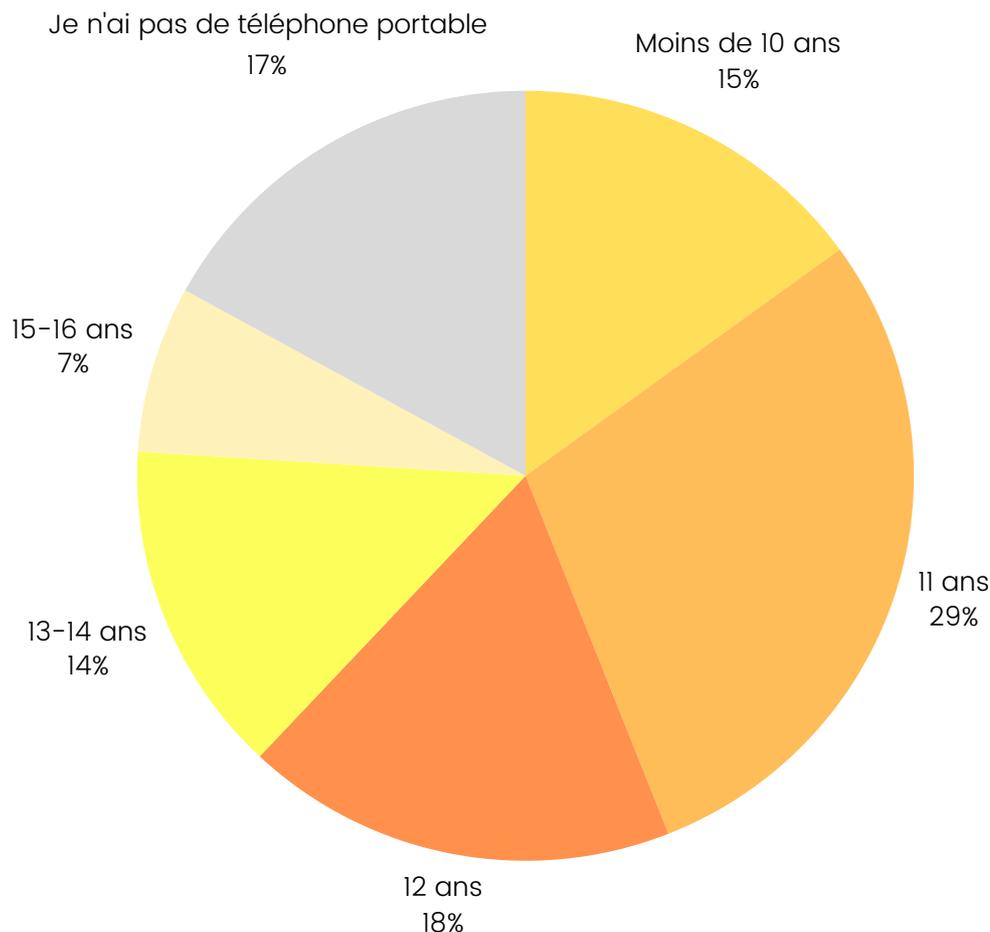
Lecture : 55% des jeunes de 12 ans ont indiqué qu'ils ont un smartphone. N=94.

Source : Questionnaire à destination des enfants et jeunes confiés à l'ASE de l'Ain 2022, « Développer les liens d'attachement et le capital social des enfants et jeunes confiés à l'ASE », LEPMI.

¹ ARCEP (2021), "Le Baromètre du Numérique - Edition 2021, Enquête sur la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française".
<https://www.arcep.fr/barometre-du-numerique/>.html

² Etude de 2020, UNAF, la parentalité à l'épreuve du numérique, Observatoire des familles.

À quel âge as-tu reçu ton premier téléphone ?



Lecture : 29% des jeunes de 12 ans et plus ont eu un téléphone à partir de 11 ans. N=94.

Source : Questionnaire à destination des enfants et jeunes confiés à l'ASE de l'Ain 2022, « Développer les liens d'attachement et le capital social des enfants et jeunes confiés à l'ASE », LEPMI.

Pour les enfants de 12 ans et plus, il y a une corrélation entre le fait d'avoir un smartphone et le fait de citer des copains dans le sociogramme.

Pour évaluer le nombre de copains cités, on regarde les enfants cités dans le sociogramme, que le jeune a rencontrés dans un ancien lieu d'accueil, pendant les loisirs, à l'école, dans une ancienne école, en vacances et sur internet. Les jeunes qui n'ont pas de téléphone portable sont 67% à ne citer aucun copain, contre 45% des jeunes qui ont un téléphone portable. 39% des jeunes qui ont un téléphone portable citent au moins deux enfants qui comptent pour eux dans le sociogramme, qu'ils ont rencontrés dans le cadre de loisirs, vacances, anciens lieux de placement, quartier, ou ancienne école - alors que c'est le cas pour 13% des jeunes qui n'ont pas de téléphone portable.

32 jeunes ont indiqué avoir déjà été victimes de moqueries, injures, harcèlement ou violence sur les réseaux sociaux, et parmi eux 6 ont répondu ne pas avoir su s'en sortir.

Premiers retours sur la mise en œuvre des fiches-actions

41% des jeunes de plus de 12 ans ont déjà participé à un groupe d'échange sur les écrans et les réseaux sociaux.

Une première rencontre entre huit jeunes d'une MECS, un éducateur, et une chercheuse s'est déroulée en décembre 2022. Chacun a partagé ses expériences (bonnes et mauvaises) des écrans et réseaux sociaux. Parmi les sujets traités par le groupe, il y a des éléments positifs et négatifs. Les points positifs des réseaux selon les jeunes :

- Découvrir le monde : les cultures, les injustices, trouver des recettes
- De bonnes rencontres : des « gens du coin », des personnes rencontrées autour de passions communes, la possibilité de contacter des personnes que l'on admire.
- Retrouver des contacts : famille élargie, anciens amis...
- Communiquer : textos, audios, vidéos, photos aux parents, à la famille, aux amis, à la classe....

Les points négatifs des réseaux :

- Visualisation d'images violentes, pornographiques : être confronté malgré soi, ou regarder ces images pour « faire comme tout le monde »
- La relation aux réseaux sociaux : comparer sa vie à celle des autres, appartenir à des groupes néfastes (pro-suicide, anorexie...)
- Mauvaises rencontres : des personnes avec qui tu communique qui te demandent quelque chose que tu ne veux pas faire, propos ou images déplacés, pédophilie
- Accès au téléphone et mauvaise gestion du sommeil.

Les débats ont permis de poser des questions et d'avoir des échanges pour :

- Se protéger en sachant dénoncer des contenus, bloquer des identifications, signaler un compte.
- Faire face à l'usurpation d'identité
- Comprendre les bulles d'information : connaître et comprendre pour se protéger : télégramme...
- Protéger sa vie privée : en fonction des réseaux (archive, publi, direct...)

Les jeunes envisagent de réaliser des vidéos à destination de leurs parents afin de les sensibiliser aux enjeux développés durant le temps de rencontre.

5 Nouvelles idées et perspectives

Les différents échanges ont permis de faire émerger progressivement de nouvelles idées, qui seront soumises aux groupes recherche-action lors de la troisième phase de la démarche.

5.1 L'importance de l'accompagnement et de la médiation de l'adulte, et des supports de liens

- Les liens sociaux sont fondamentaux dans la vie de toutes et tous.
- Créer et maintenir des liens, ce n'est pas inné, cela s'apprend !
- Les liens des enfants sont avant tout les liens des adultes
- Ce sont les adultes qui créent des environnements pourvoyeurs de liens.
- Les liens se créent sur des supports de liens

Ainsi, qu'il s'agisse d'un membre de la famille proche ou élargie, d'un camarade de classe, d'un copain d'activité, ou d'un voisin, les liens avec l'enfant, d'autant plus si il est jeune, ne peuvent exister que s'ils sont accompagnés par les professionnels. C'est par la stimulation, l'invitation, le soutien à la création et au maintien de lien, qu'un lien existant ou qu'une personne rencontrée peut devenir une personne qui compte pour l'enfant, et pour qui il compte. La démarche de recherche-action a entraîné une prise de conscience chez les professionnels de leur rôle dans le développement des liens sociaux des enfants et jeunes. Beaucoup sont aujourd'hui beaucoup plus attentifs aux dires des enfants concernant des personnes qui semblent ou ont semblé compter.

Lorsque le professionnel est témoin d'un lien d'amitié à la sortie d'école, ou que l'enfant évoque une personne comme un membre de sa fratrie, un camarade de classe, un membre de sa famille éloignée, un ancien voisin ou ami, il sait que durant cet échange informel, l'enfant mentionne une personne comme étant importante pour son sociogramme.

Le lien ne peut se développer et se maintenir sans l'accompagnement de l'adulte.

Celui-ci agit en :

- stimulant la relation en proposant des temps communs ponctués d'activités (jeux ou cabane, sortie au parc pour les plus petits, projets plus ambitieux par la suite : spectacle, sortie, construction)
- ritualisant les temps communs entre les enfants en proposant de façon fréquente et répétée des temps communs qu'il peut sanctuariser via des invitations réciproques, des activités, des appels, des courriers, des cadeaux, etc.
- accompagnant l'évolution du lien, ses hauts et ses bas, avec bienveillance et sans jugement

Dans le cas où le lien doit être rompu ponctuellement ou plus définitivement, il faut en rappeler fréquemment le pourquoi et le cheminement favorisant la reconstruction du lien.

Les liens entre enfants, entre professionnels et enfant et entre l'enfant et toutes les personnes qui comptent pour lui, se construisent aussi le plus souvent autour de « supports » : le jeu, l'activité, les centres d'intérêt, de passion, l'activité quotidienne et régulière ou les temps extraordinaires et riches en émotions. Lorsqu'un accompagnement au maintien de lien est réalisé, il ne peut se faire sans supports.

5.2 Les enjeux pour la suite

5.2.1 Quelques points d'attention

Les établissements, les assistantes et assistants familiaux se sont bien emparés de la démarche et des fiches. De nouvelles pratiques sont « acquises » pour les nouveaux comme pour les anciens professionnels. Les professionnels trouvent de l'intérêt et du sens dans l'expérimentation des fiches.

« Il est aujourd'hui normal de faire son anniversaire chez Ludilucky chez les 3-6 ans, et d'aller au centre de loisirs (alors que cela était impensable avant). Normal d'avoir une activité extrascolaire chez les 6-10 et 10-14 ans, et de pouvoir aller dormir chez des amis, les liens avec les anciens professionnels sont aujourd'hui perçus comme tout à fait possibles. »

Mais ces nouvelles pratiques sont fragiles en raison du manque de personnel (passage de 3 à 2 pour 12 enfants/jeunes dans certains services), absences longues (burn-out), et turn-over.

« Dans certains établissements on bute vraiment sur le peu de personnel, et le turn-over est une conséquence certaine. Le fait d'être trop peu nombreux sur les groupes notamment les mercredis et les samedis rend presque impossible la mise en place de nombreuses fiches-actions. Impossible de laisser le groupe pour un temps fratrie, un anniversaire, une activité extra-scolaire, car le professionnel se retrouve seul sur le groupe et ne peut pas gérer de potentielles difficultés ».

Risque d'un retour en arrière. Après avoir expérimenté des actions et malgré l'intérêt perçu, à la vue des moyens qu'elles nécessitent, les pratiques ne vont pas perdurer dans le temps.

« Depuis cette année, tous les enfants ont une activité extrascolaire, mais l'an prochain, on a un professionnel en moins sur le groupe, ce ne sera plus possible ». « j'ai fait deux anniversaires, mais dans les conditions actuelles, je ne pourrai sans doute pas en refaire ».

« On s'est organisé à trois familles d'accueil pour un temps fratrie, c'était extraordinaire, mais c'est trop de kilomètres ».

5.2.2 Suite de la recherche-action

Le prochain rapport, prévu pour l'été 2024, portera sur l'évaluation des résultats des fiches-actions expérimentées entre 2022 et 2024.

Il est prévu que certains des dispositifs mis en place dans le cadre de la démarche de recherche action soient pérennisés dans le temps. Cela comprend le maintien de réunions régulières des groupes de recherche-action (pour poursuivre la mise en place et le développement de nouvelles fiches-actions), des groupe budget et groupe transport (au niveau du département), ainsi que des comité de pilotage et comité technique pour poursuivre le travail de clarification des interdits, possibilités, budget, modes de versement et justification, et intégration des fiches-actions au PPE.

L'un des projets de développement est d'approfondir l'implication des jeunes, non seulement au sein du COTECH mais aussi dans des groupes de recherche-action qui leur seraient spécifiquement dédiés.

Les récents groupes de recherche-action ont donné lieu à l'élaboration de nouvelles fiches-actions intégrées à la démarche (ci-dessous).

5.3 Nouvelles fiches-actions

5.3.1 Fiche-action des temps fratrie avec médiation animale

Proposer des lieux où peuvent se dérouler des temps fratrie, ou des temps famille avec une médiation animale.

Cette fiche est proposée par une assistante familiale et zoothérapeute. Sur son lieu de vie, elle rassemble une diversité d'animaux (chèvres, tortues, chevaux, poneys, ânes, chat, chiens, lapins, cochons d'inde, poules, paons, canards), avec lesquels elle organise pour tous publics des journées éducatives et des ateliers de zoothérapie :

« Ça peut être sur des problématiques très différentes, accompagner la confiance en soi, le rapport à l'autre, la concentration. On peut accompagner plein de choses, chaque animal a un tempérament différent. Cela dépend aussi pour les enfants, avec quel animal ils vont accrocher. »

L'objectif est d'utiliser les animaux comme support de lien pour créer et maintenir des liens entre frères et sœurs ou entre parents et enfants.

« Avec les animaux il y a plein d'activités à faire pour mettre en lien les fratries. Aussi pour les familles qui ont du mal à mettre un support, un dialogue, l'animal l'amène. »

5.3.2 Fiche-action Un lieu relais pour la continuité

Identifier et proposer des lieux relais réguliers pour les temps de pause/repos/maladie des professionnels.

En conséquence du turnover particulièrement important et des difficultés de recrutement, les professionnels qui s'occupent des enfants au quotidien sont souvent surchargés, parfois dans l'incapacité d'avoir un weekend sans travailler. C'est d'autant plus le cas pour les enfants dont aucun proche n'a de droit d'hébergement (47% des jeunes dans notre enquête) et qui sont donc tous les jours dans le lieu d'accueil.

La fiche-action vise à renforcer l'écoute des professionnels, à agir sur les conditions de travail et le nombre de démissions, et pour les enfants et jeunes, à éviter les ruptures de liens dans les parcours, en ayant un accueil plus pérenne sur le lieu d'accueil, et en tissant des liens avec les adultes et enfants rencontrés régulièrement dans le lieu relais.

L'objectif de la fiche est de :

- Systématiser le repérage de ces lieux par les professionnels et une aide du département si besoin
- Vérifier l'adéquation entre les lieux, voire la possibilité d'alternatives, pour que plusieurs enfants/ jeunes puissent partir en même temps (colonie)

Pour conclure cette partie, il est important de garder en tête la future ligne budgétaire capital social, pour financer l'une des 26 fiches-actions, ou toute action visant à développer les liens sociaux d'attachement des enfants et des jeunes, dès que des occasions se présentent.

Rédaction :

Dr Aude Kerivel
Dr Anne Jacquelin
Chloé Michaud
Dr Lucile Ottolini

Relecture et mise en page :
Anne Tougard

